



N° 85-227-XIF au catalogue

Aperçu graphique des indicateurs de justice pénale

1999-2000



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-9023).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-227-XIF au catalogue est publié (annuellement/à tous les deux ans/occasionnellement/irrégulièrement) sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert au prix de 26 \$ CA. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

Ce produit est aussi disponible en version imprimée par l'entremise du service d'Impression sur demande, au prix de 56 \$ CA. Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire
États-Unis	6 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **order@statcan.ca**
- Poste Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Aperçu graphique des indicateurs de justice pénale

1999-2000

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2001

N° 85-227-XIF au catalogue
ISSN 1494-6173

Périodicité : annuel

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-227).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Table des matières

Introduction.....	i
Base de données des indicateurs de justice pénale	iv
Statistiques de la criminalité fournies par la police.....	1
Taux d'infractions criminelles connues de la police, par groupe d'infractions sélectionnées, Canada, 1977-1999	2
Taux de criminalité: Canada, provinces et territoires, 1999.....	3
Taux d'homicides, Canada, 1977-1999	4
Taux d'homicides: Canada, provinces et territoires, 1999.....	5
Catégories des crimes de violence, Canada, 1999	6
Crimes de violence: Canada, provinces et territoires, 1999	7
Catégories des crimes contre les biens, Canada, 1999	8
Crimes contre les biens: Canada, provinces et territoires, 1999	9
Taux d'adolescents accusés par groupe d'infractions sélectionnées, Canada, 1985-1999	10
Les jeunes accusés des crimes violent selon le sexe, Canada, 1985-1999	11
Les jeunes accusés des crimes contre les biens selon le sexe, Canada, 1985-1999.....	12
Jeunes accusés, Canada, provinces et territoires, 1999	13
Personnes adultes accusées par groupe d'infractions majeures, Canada, 1977-1999	14
Personnes accusées d'infractions de violence selon le sexe, Canada, 1999	15
Les adultes accusés d'infractions contre les biens selon le sexe, Canada, 1999	16
Nombre d'adultes accusées par provinces et les territoires, Canada, 1999	18
Nombre d'infractions classées par mise en accusation, Canada, 1977-1999.....	19
Enquête sur l'administration de la police	20
Activités des tribunaux provinciaux/territoriaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada.....	21
Nombre de causes entendues devant les tribunaux provinciaux pour adultes, Canada, 1994-1995 à 1999-2000.....	22
Tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, par le genre de décision, certaines juridictions, 1999-2000	23
Les dix infractions les plus fréquentes entendues devant les tribunaux provinciaux pour adultes, Canada, 1999-2000	24
Pourcentage de cas trouvés coupables par juridiction, 1999-2000.....	25
Nombre de cas entendus par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle par le genre d'infractions, pour certaines juridictions, 1994-1995 à 1999-2000	26
Nombre de cas entendus par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle par l'age et le sexe, pour certaines juridictions, 1999-2000	27
Sentences la plus sérieuse imposées par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, pour certaines juridictions, 1994-1995 à 1999-2000.....	28
Peine la plus sévère selon le nombre d'accusations, pour les déclarations de culpabilité devant les tribunaux provinciaux pour adultes, 1999-2000	29
Nombre de cas sentences par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle par la longueur de la sentence, 1999-2000	30
Genre d'infractions pour lesquelles une peine de prison a été le plus souvent imposée, certaines juridictions, 1999-2000	31
Nombre de cas ou une peine d'amende a été imposée par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, certaines juridictions, 1999-2000.....	32
Genre d'infractions pour lesquelles une peine d'amende a été imposée, certaines juridictions, 1999-2000	33

Nombre de causes avec condamnations par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, par la longueur de la peine de probation, 1999-2000	34
Infractions pour lesquelles une peine de probation a été imposée, certaines juridictions, 1999-2000	35
Nombre de cas entendus par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, par le temps requis pour conclure le cas, Canada, 1999-2000	36
Nombre d'application pour l'aide juridique, 1983-1984 à 1998-1999	37
Activités des tribunaux de la jeunesse au Canada	38
Nombre de causes entendues par les tribunaux de la jeunesse qui ont donné lieu à un verdict de culpabilité, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	39
Les dix infractions les plus fréquentes jugées par les tribunaux de la jeunesse, Canada, 1999-2000	40
Répartition des causes entendues par les tribunaux de la jeunesse selon la décision, Canada, 1999-2000	41
Proportion des causes entendues qui ont abouti à un verdict de culpabilité, par juridiction, 1999-2000	42
Causes devant les tribunaux de la jeunesse, selon le type d'infraction, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	43
L'âge et le sexe de l'accusé, Canada, 1999-2000	44
Sentence la plus sévère imposée par les tribunaux de la jeunesse, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	45
Durée des décisions de placement sous garde imposées selon le type de garde, Canada, 1999-2000	46
Garde en milieu fermée par la longueur de la sentence, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	47
Garde en milieu ouvert par la longueur de la sentence, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	48
Probation, longueur de la sentence, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	49
Montant de l'amende, Canada, 1992-1993 à 1999-2000	50
Nombre de condamnations antérieures: Canada, provinces et territoires, 1999-2000	51
Longueur de temps pour le traitement des cas par les tribunaux de la jeunesse, Canada, 1999-2000	52
Les populations correctionnelles pour adultes au Canada	53
Nombre d'admissions dans les institutions correctionnelles provinciales, par le genre d'admissions, Canada, 1978-1979 à 1999-2000	54
Nombre d'admissions dans des institutions correctionnelles provinciales par le genre d'admission, Canada, provinces et territoires, 1999-2000	55
Compte moyen dans les institutions correctionnelles provinciales, Canada, 1978-1979 à 1999-2000	56
Compte moyen dans les institutions correctionnelles provinciales, Canada et les provinces, 1999-2000	57
Nombre d'admissions sur mandat de dépôt dans des établissements correctionnels fédéraux, Canada, 1978-1979 à 1999-2000	58
Compte moyen des personnes effectivement détenues dans les établissements fédéraux, Canada, 1980-1981 à 1999-2000	59
Nombre total d'admissions à la probation, Canada, 1978-1979 à 1999-2000	60
Nombre de détenus sous ordonnance de probation: Canada, provinces et territoires, 1999-2000 ..	61
Comptes des personnes en probation, Canada, 1978-1979 à 1999-2000	62
Comptes moyen des personnes en probation: Canada, provinces et territoires, 1999-2000	63

Indicateurs environnementaux.....	65
Taux de chômage chez les hommes, Canada, 1983 - 2000	66
Produit intérieur brut, Canada, 1992 - 1999.....	67
Taux de décrochage dans les écoles secondaires, Canada, 1995	68
Taux de divorce, Canada, 1983 - 1998.....	69
Taux d'adolescentes qui ont donné naissance à des enfants, Canada, 1986-1987 à 1996-1997	70
Troubles affectifs et de comportement chez les enfants âgés de 4 à 11 ans, Canada, 1996.....	71
Migrants interprovinciaux, selon la province ou territoire d'origine et de la destination, annuelle (Personnes), 1999.....	72
Changement dans la population pour certains centres urbain, 1992 à 2000	73
 Questions d'actualité.....	 74
La victimisation criminelle au Canada	75
Le taux de crimes violent reste stable en 1999.....	75
Le taux de victimisation personnelle était plus élevé en Colombie-Britannique, 1999.....	76
Les personnes jeunes étaient plus susceptibles d'être victimes d'un crime avec violence, 1999.....	77
Le taux d'introduction par effraction est demeuré relativement stable par les années, 1999	78
Les taux de victimisation des ménages augmentent de l'Est à l'Ouest, 1999.....	79
 Violence familiale, 1999	80
Les taux de violence conjugale étaient semblables pour les hommes et les femmes, derniers 5 ans.....	80
Dans la plupart des provinces, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence conjugale, derniers 5 ans.....	81
Les incidents de violence conjugale sont plus souvent signalés dans le cas d'unions qui n'existent plus, derniers 12 mois.....	82
Les femmes expériences une violence plus sérieuse que les hommes, 1999.....	83
Léger recul des agressions les plus graves contre les conjointes.....	84
Les cas de violence conjugale dont sont témoins des enfants sont habituellement plus graves, 1999	85
Les enfants étaient plus susceptibles d'être témoins d'agressions graves contre leur mère.....	86
Les enfants qui ont été témoins de violence à la maison risquaient beaucoup plus d'éprouver des difficultés dans les cinq mesures de comportement, 1999-2000.....	87
Les parents sont les plus souvent accusés dans les cas d'agression contre les enfants et les jeunes commis par des membres de la famille, 1999.....	88
Les voies de fait simples étaient l'infraction la plus fréquemment commise par les membres de la famille contre les adultes plus âgés, 1999	89
Les adultes plus âgés risquent davantage d'être victimes de mauvais traitements psychologiques, 1999	90
 Homicides familiaux, 1999.....	91
Le taux le plus bas d'homicides familiaux depuis 1979 pour les femmes et les hommes, 1974-1999	91
Femmes plus âgées tuées par des conjoints, hommes plus âgés tués par des fils, Canada, 1974-1999	92
Les enfants étaient plus susceptibles d'être tués par les parents, Canada, 1974-1999	93

Crainte et perceptions de la criminalité, 1999	94
La majorité des Canadiens se sentent en sécurité en marchant seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée, 1999	94
Les femmes sont plus craintives que les hommes dans certaines situations, 1999	95
Un sur quatre Canadiens changent leurs habitudes ou évitent de fréquenter certains endroits pour se protéger contre des actes criminels	96
 LA victimisation à l'étranger	 97
Les taux de victimisation sont plus faibles dans les pays industrialisés occidentaux.....	97
Parmi les 11 pays, la France affichait le niveau de crainte le plus élevé pour les introductions par effraction	98
 Diverses questions de justice pénale, 1999	 99
Les adolescents qui appartiennent à un groupe sont plus susceptibles de déclarer un comportement à risque	99
La race et l'origine ethnique sont les motifs les plus courants à l'origine des crimes haineux, 1999	100
Les victimes de crimes plus graves sont plus susceptibles d'être intéressés par des programmes de médiation, 1999	101
Les femmes sont les plus susceptibles d'être harcelées par un conjoint/ex-conjoint, alors que les hommes sont les plus susceptibles d'être harcelés par une connaissance, 1999	102
 Glossaire des termes	 103

Introduction

Pour pouvoir améliorer leurs services au publique, plusieurs juridictions sont présentement à développer des indicateurs de «haute performance» sur l'état du système de justice pénale. Les indicateurs sont un outil très utile pour identifier les problèmes, développer les politiques publiques, évaluer les programmes et généralement, évaluer «l'état de santé» du système de justice. En 1997, le Centre canadien de la statistique juridique, en collaboration avec les ministères provinciaux ayant responsabilité du système de justice ont approuvé le document intitulé *Indicateurs de justice pénale* qui présente une méthodologie pour l'établissement d'une série d'indicateurs devant décrire le fonctionnement du système de justice pénale. Malgré que quelques 75 indicateurs aient été identifiés comme ayant plusieurs bénéfices substantiels, le rapport recommandait l'utilisation d'un groupe d'indicateurs principaux que constituaient les indicateurs les plus importants de volume et de charge de travail, de rendements et d'indicateurs environnementaux.

Les *indicateurs de charge de travail* sont des mesures sectorielles du volume d'activité ou de charge de travail entrant dans les diverses composantes du système de justice. On peut citer comme exemples le volume de crimes signalés à la police, le nombre d'affaires dont sont saisis les tribunaux pour adultes et de la jeunesse, et le nombre d'admissions dans les établissements fédéraux et provinciaux.

I. Principaux indicateurs de charge de travail et de volume

1. Le nombre de demandes de services à la police et les changements avec le temps.
2. Le nombre d'affaires criminelles connues de la police et les changements avec le temps.
3. Le nombre de personnes accusées et les changements avec le temps.
4. Le nombre de personnes bénéficiant de programmes de mesures de rechange, de médiation, de règlement des différends et de déjudiciarisation et les changements avec le temps.
5. Le nombre de causes traitées devant les tribunaux et les changements avec le temps.
6. Le nombre d'admissions dans les établissements correctionnels et les changements avec le temps.
7. Le nombre d'admissions à des programmes ne comportant pas le placement sous garde et les changements avec le temps.

Les *indicateurs de rendement* sont des mesures de l'efficacité et de l'efficacit  des composantes du syst me de justice. Puisque les mesures de rendement sont les plus utiles lorsqu'elles sont situ es dans le contexte des buts ou des r sultats du syst me de justice p nale, on a choisi cinq buts souvent cit s pour le syst me et  num r  des indicateurs pour chacun d'eux. Ces buts comprennent les suivants : (1) promouvoir l'ordre public et la s curit , (2) tenir les d linquants responsables de leurs actes criminels et aider   leur r adaptation, (3) encourager chez le public un degr   lev  de confiance et de respect pour le syst me de justice, (4) promouvoir l' galit  et l'acc s au syst me de justice pour tous les citoyens, et (5) r pondre aux besoins des victimes d'actes criminels. Parmi les exemples des indicateurs de rendement, on peut mentionner le temps  coul  entre la premi re comparution et la d cision du tribunal, le co t de l'administration du syst me de justice p nale, la satisfaction du publique face aux divers secteurs du syst me de justice, et les perceptions qu'ont les citoyens de leur s curit  personnelle.

II. Principaux indicateurs de rendement

1. Le nombre d'affaires class es par mise en accusation ou autrement et les changements avec le temps.
2. Le nombre d'affaires criminelles signal es dans le cadre d'enqu tes aupr s de victimes d'actes criminels et les changements avec le temps.
3. Les perceptions des Canadiens quant   leur s curit  personnelle dans leur quartier.
4. Les taux de r cidive, y compris les nouvelles accusations, les nouvelles condamnations, et les r admissions dans les  tablissements correctionnels.
5. Le compte simple de d linquants condamn s.
6. Le type et la dur e des peines impos es par les tribunaux et les changements avec le temps.
7. Le taux global d'incarc ration comparativement   celui d'autres pays occidentaux.
8. Le nombre de demandes d'aide juridique et le taux d'approbation.
9. La race ou l'origine ethnique des victimes d'actes criminels, des personnes accus es, des personnes qui comparaissent en cour, et des personnes qui sont admises   des programmes correctionnels.
10. Le co t d'ensemble de l'administration du syst me de justice p nale et les changements avec le temps.
11. Le temps moyen de traitement de la cause depuis la premi re comparution jusqu'  la d cision du tribunal.

12. La satisfaction du public à l'endroit de la police, des tribunaux, du système correctionnel, du système de libération conditionnelle et de la loi.
13. Le nombre de peines comportant une restitution et l'indemnisation des victimes, et le nombre d'ordonnances d'interdiction de communiquer.

Les *facteurs environnementaux* sont des mesures des conditions sociales auxquelles les criminologues, les sociologues et les juristes reconnaissent une influence dans la criminalité et la victimisation. Ils offrent une information contextuelle utile pour l'analyse des indicateurs de charge de travail et de rendement, et pour l'évaluation des liens avec le taux de criminalité au double niveau de la collectivité et de l'ensemble du pays. Les facteurs environnementaux vont des mesures classiques comme la pauvreté, le chômage et le niveau d'alphabétisme aux mesures qui le sont moins comme le coût et le genre de logement, l'étendue des régimes de travail souples, les problèmes de comportement des enfants à l'école, les soins prénatals, et la disponibilité de refuges pour femmes battues.

III. Principaux facteurs environnementaux

1. Le taux global de chômage et le taux de chômage chez les jeunes de sexe masculin.
2. Le nombre de personnes, de familles et d'enfants dont le revenu se situe en deçà des seuils de faible revenu.
3. Le produit intérieur brut (PIB).
4. Les taux de décrochage scolaire.
5. Le taux de divorce et le nombre de familles monoparentales.
6. Les taux d'enfants nés d'adolescentes célibataires.
7. Le nombre de placements hors foyer et le nombre d'enfants maltraités et négligés en contact avec des bureaux de protection de l'enfance.
8. Les taux d'alcoolisme et de toxicomanie dans la population.
9. Le nombre d'enfants ayant des troubles émotifs et des troubles de comportement.
10. Les taux de croissance démographique dans les grands centres urbains et la densité de la population.

L'objet visé par cette publication est de répondre aux besoins définis par le CIJ en donnant un aperçu visuel de l'état du système de justice pénale, tout en comprenant des données sur de nouvelles et différentes questions d'actualités.

Cette publication se compose de deux parties: La première partie représente les principaux indicateurs de justice pénale sous forme graphique , au niveau du Canada, des provinces et territoires. La deuxième partie contient des illustrations graphiques concernant les plus récentes publications du Centre canadien de la statistique juridique comme les Juristats et actress.

Base de données des indicateurs de justice pénale

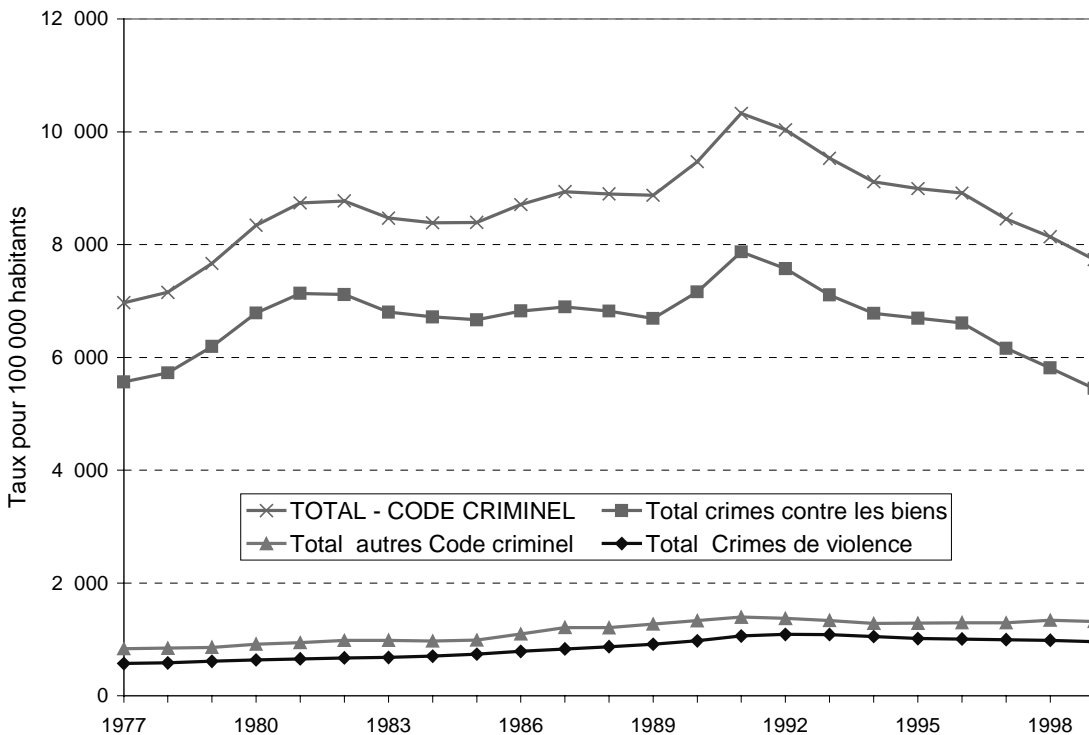
Pour aider au développement et à l'analyse des principaux indicateurs de justice pénale, le Centre canadien de la statistique juridique a développé une *Base de données des indicateurs de justice pénale* avec comme objectif de donner aux membres de l'Information juridique un accès facile et rapide à des données juridiques et sociales. Cette *Base de données* possède quelques 50 tableaux électroniques contenant un ensemble de données juridiques avec un supplément d'informations administratives, sociales, démographiques et économiques.

Les indicateurs de volume et de charge de travail ainsi que les indicateurs de rendement ont été construits en utilisant principalement les données des enquêtes du CCSJ. Les tableaux électroniques ont été créés pour que les données reflètent les répartitions à l'intérieur des secteurs de compétence et à l'échelle nationale, provinciale et territoriales et des régions métropolitaines de recensement, ainsi que les tendances dans le temps. Les données relatives aux facteurs environnementaux ont été obtenues auprès d'autres sources à Statistique Canada, comme le Recensement et l'Enquête sur la population active. On discute actuellement de moyens d'améliorer la disponibilité dans le cas des indicateurs pour lesquels on ne dispose pas actuellement de données.



Statistiques de la criminalité fournies par la police

Taux d'infractions criminelles connues de la police, par groupe d'infractions sélectionnées, Canada, 1977-1999¹



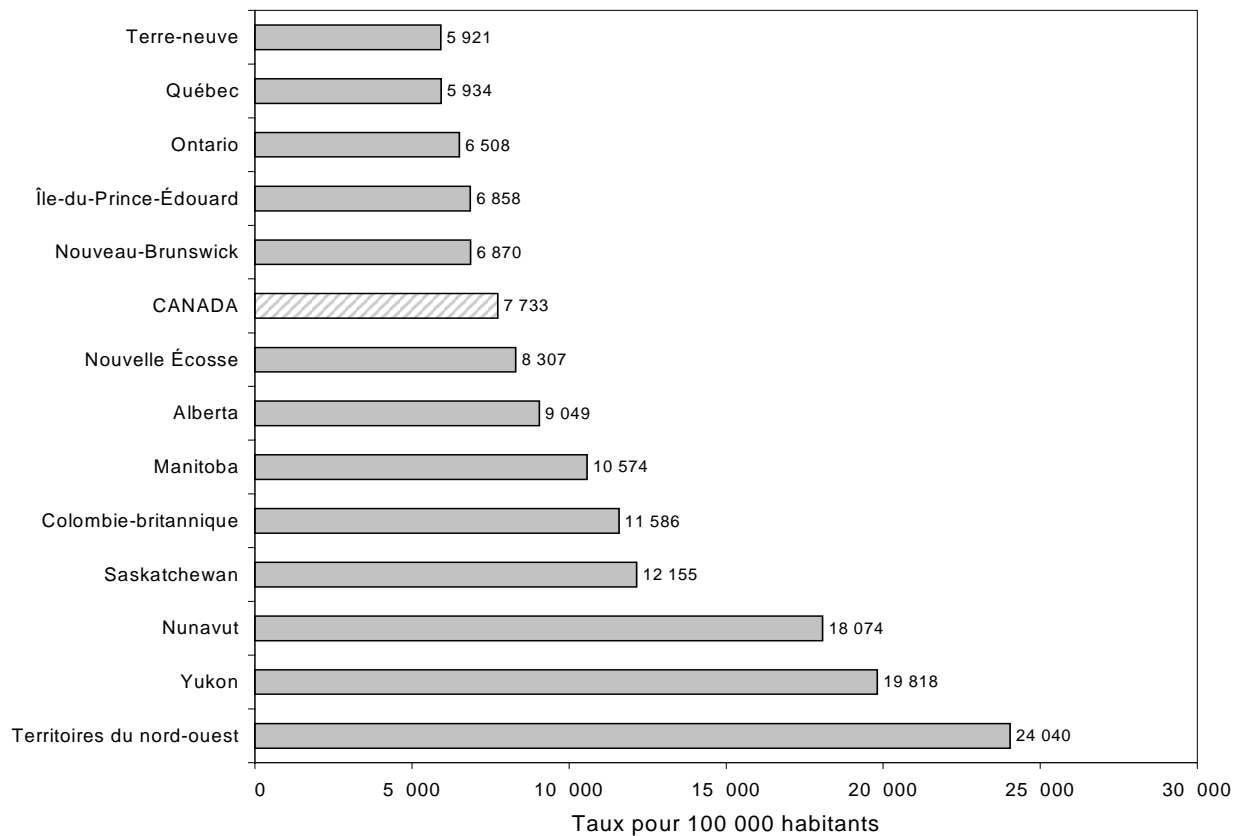
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Le taux de criminalité déclaré par les services de police a diminué de 5% en 1999, par rapport à 1998.
- En 1999, le taux des crimes de violence a diminué de 2,3%, ce qui constitue la septième baisse annuelle consécutive après une augmentation de 15 années.
- En 1999, le taux de crimes contre les biens a diminué de 6,2 % par rapport à l'année précédente, maintenant ainsi la tendance générale à la baisse depuis 1991.
- Le taux des «autres» affaires au *Code criminel* (par ex., méfait, prostitution, jeux et paris, incendie criminel, enlèvement) a diminué de 1,6 % en 1999, par rapport à 1998.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Taux de criminalité: Canada, provinces et territoires, 1999¹

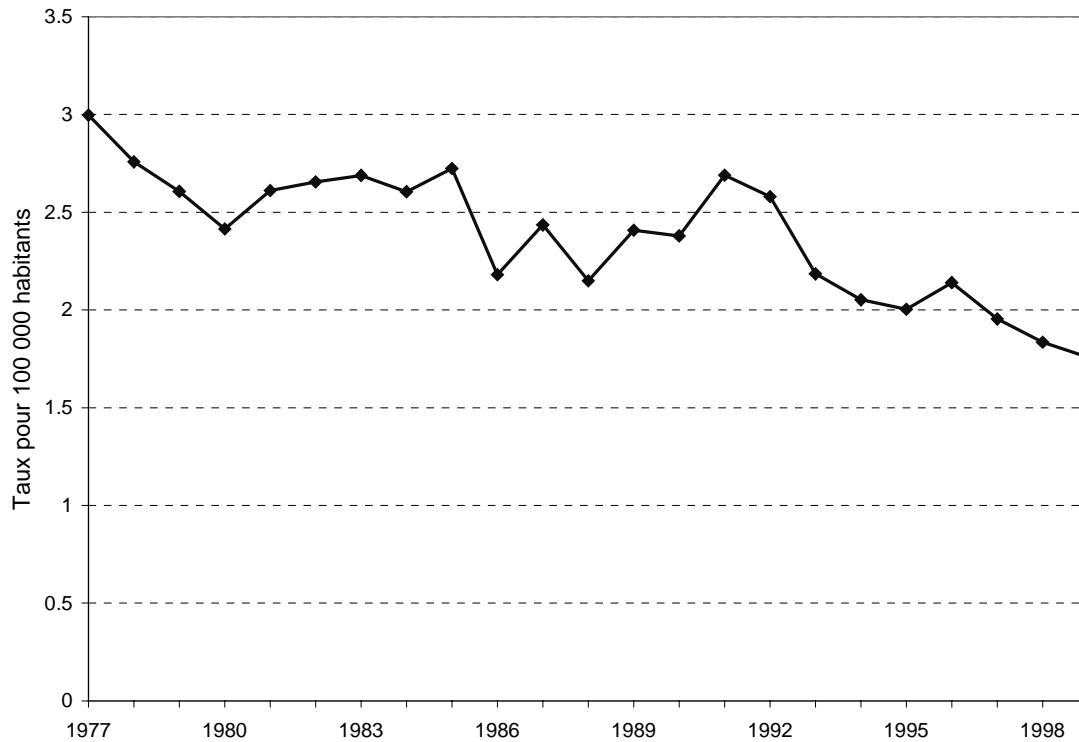


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Les taux de criminalité provinciaux et territoriaux de 1999 ont varié de 5 921 affaires par tranche de 100 000 habitants à Terre-Neuve à 24 040 dans les Territoires du nord-ouest.
- La province de la Nouvelle-Écosse affiche un taux plus élevé que les provinces voisines et l'Alberta affiche un taux beaucoup plus bas que les provinces qui l'entourent.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Taux d'homicides, Canada, 1977-1999¹



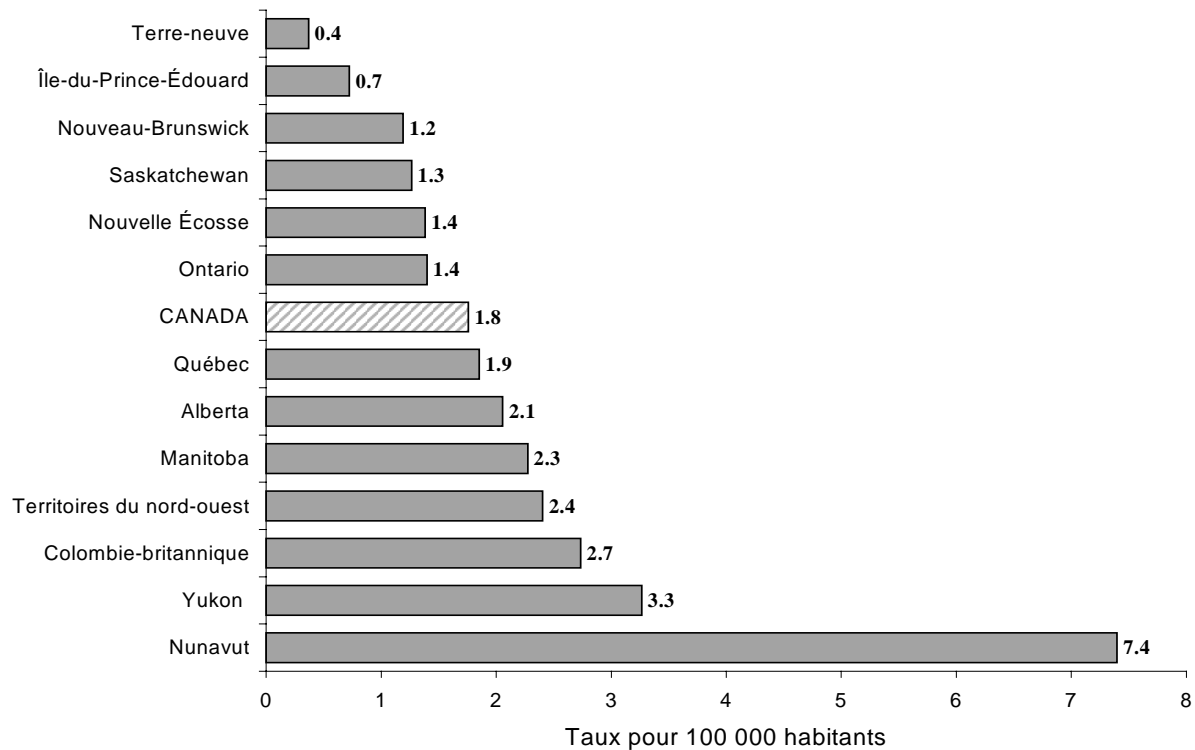
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 9, *L'homicide au Canada, 1999*

- En 1999, il y a eu 536 homicides déclarés au Canada, soit 22 de moins (-3,9 %) qu'en 1998. Le taux d'homicide est à son plus bas depuis 1977.
- L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide.
- Le nombre d'homicides est généralement en baisse depuis 1991, année où 754 ont été déclarés.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Taux d'homicides: Canada, provinces et territoires, 1999¹



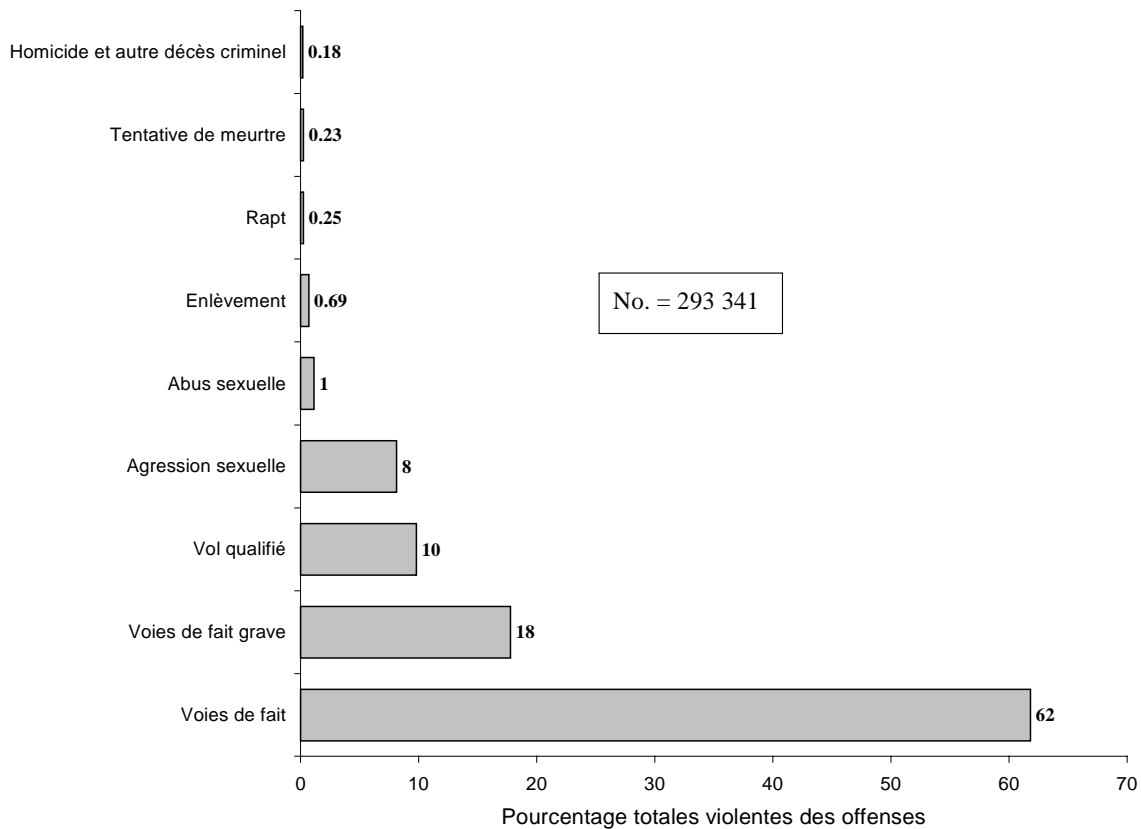
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 9, *L'homicide au Canada, 1999*

- En 1999, c'est le Nunavut, suivie du Yukon, qui a enregistré le plus haut taux d'homicides pour 100 000 de population.
- Comme par le passé, les taux d'homicides des provinces en 1999 étaient généralement plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est.
- C'est Terre-Neuve qui a eu le taux provincial le plus bas en 1999, ensuite l'Île-du-Prince-Édouard, avec un taux légèrement plus élevé.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Catégories des crimes de violence, Canada, 1999¹



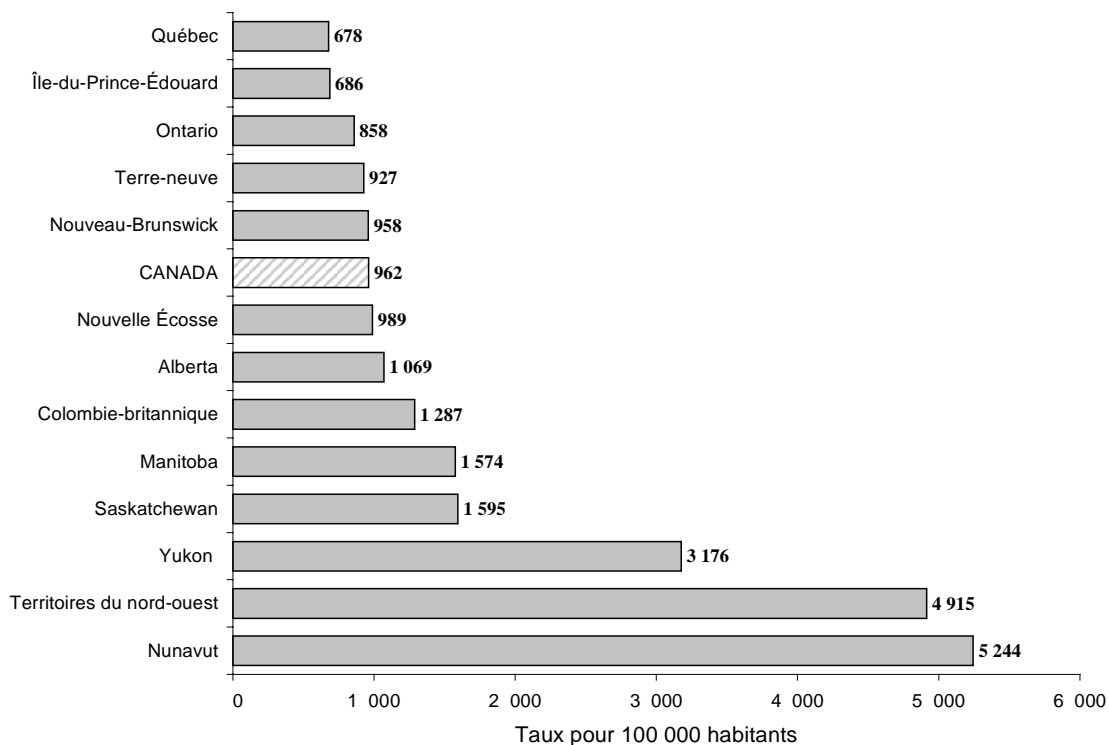
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Dans le projet de loi C-127 en 1983, les articles du Code criminel sur l'agression physique ont été redéfinis. Il y a maintenant trois niveaux d'agression : niveau 1 (voies de fait), niveau 2 (agression armée ou causant des lésions corporelles) et niveau 3 (voies de fait graves). Outre l'agression physique, le projet de loi a aussi établi trois niveaux semblables d'agression sexuelle.
- En 1999, 62 % de tous les crimes violent étaient attribués à des voies de faits simples.
- Il y a eu 293 341 incidents criminels violents déclarés en 1999.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Crimes de violence: Canada, provinces et territoires, 1999¹



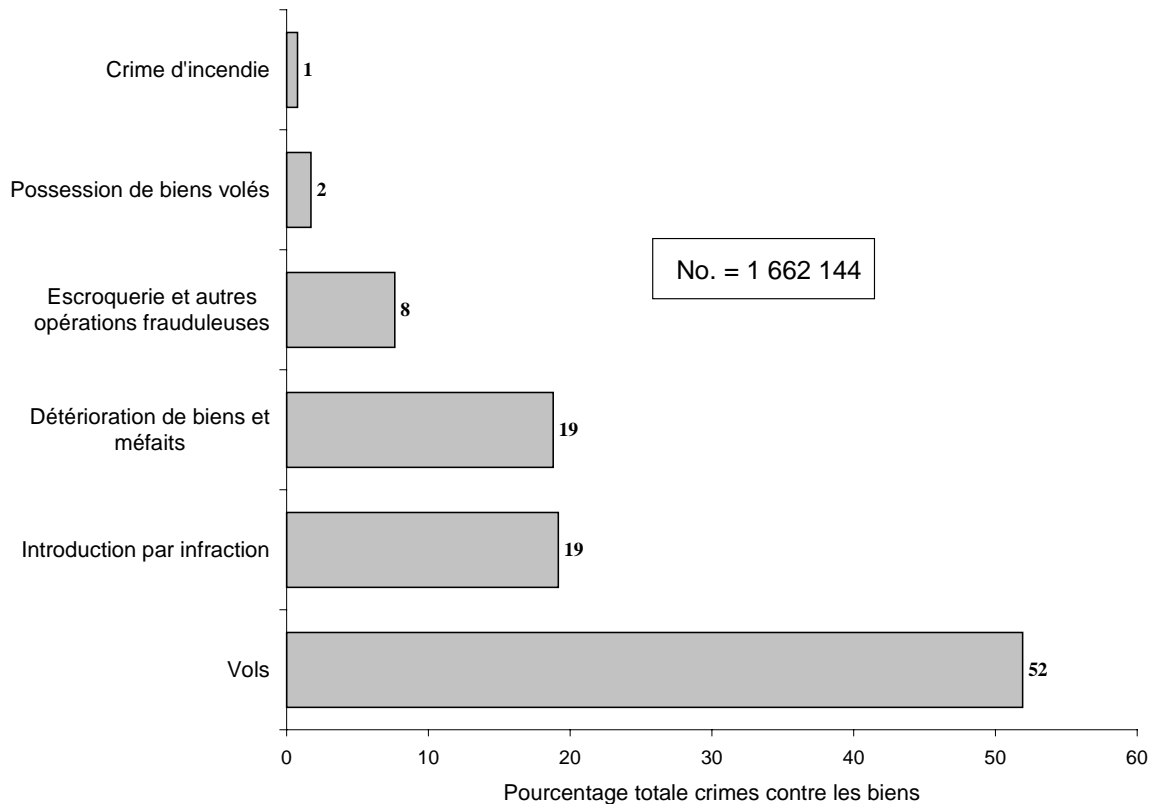
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Parmi les provinces et territoires, le taux de crimes de violence pour 100 000 habitants en 1999 a été le plus élevé au Nunavut (5 244), et le plus bas au Québec (678).
- Les taux de crimes de violence ont été beaucoup plus élevés dans l'Ouest que dans le reste du pays.
- Bien que le taux national de crimes de violence ait diminué en 1999, il y a eu des écarts entre les provinces et les territoires comparativement à 1998.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Catégories des crimes contre les biens, Canada, 1999¹



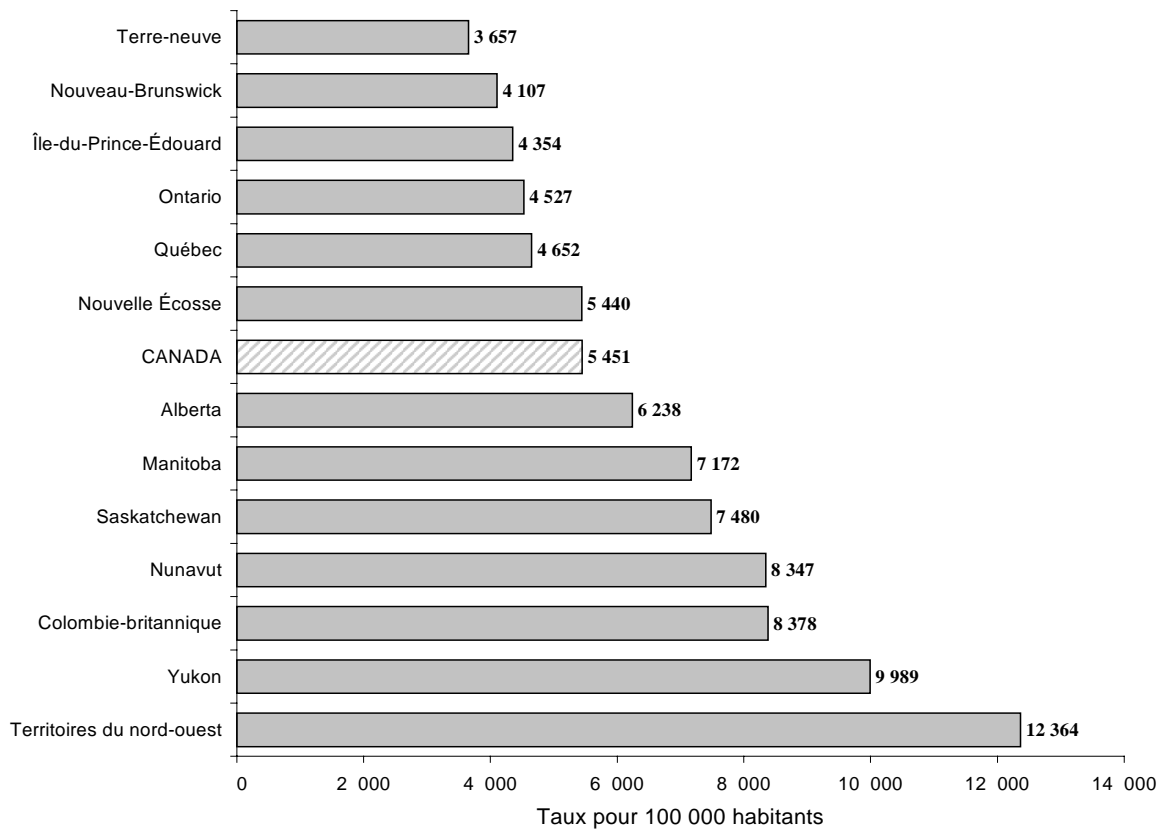
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- En 1999, un peu plus de la moitié (52 %) de tous les crimes contre les biens déclarés étaient des vols, ensuite des introductions par infraction, et enfin la détérioration de biens et les méfaits (19 % dans chaque cas). Les autres catégories ont été l'escroquerie et autres opérations frauduleuses (8 %), la possession de biens volés (2 %) et les crimes d'incendie (1 %).
- Il y a eu 1 662 144 crimes contre les biens déclarés en 1999.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Crimes contre les biens: Canada, provinces et territoires, 1999¹



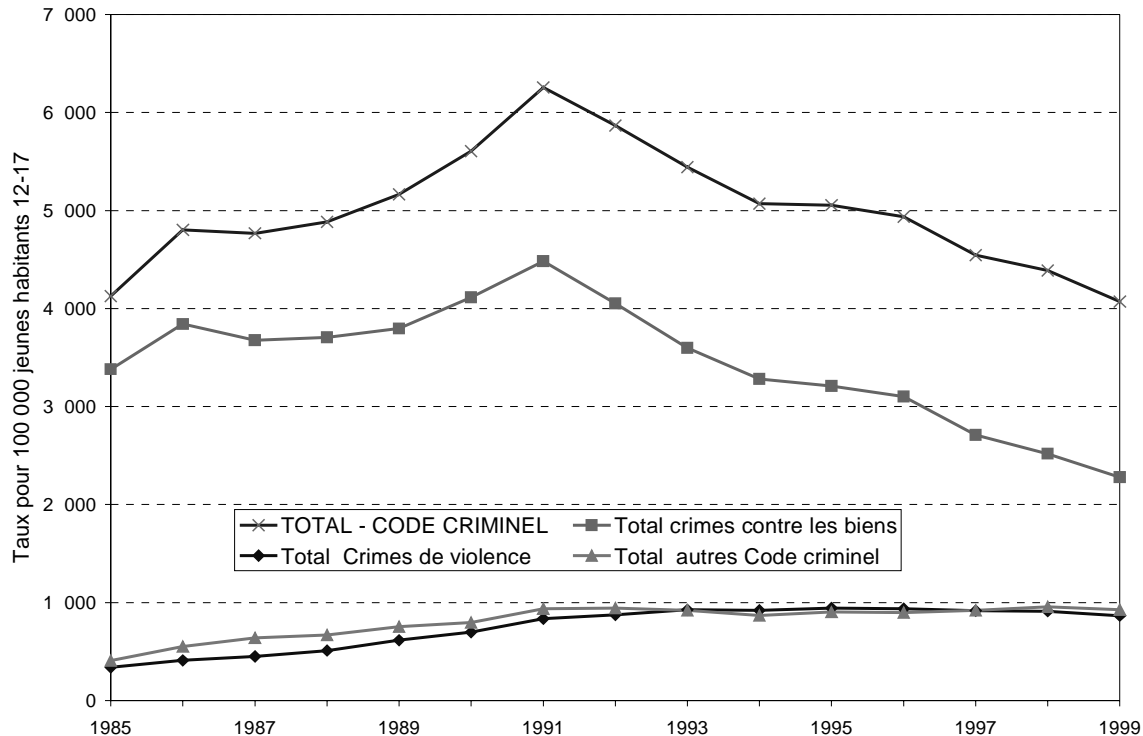
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Parmi les provinces, les Territoires du nord-ouest (12, 364) a continué d'afficher le plus haut taux de crimes contre les biens pour 100,000 habitants en 1999, pendant que Terre-Neuve (3 657) a déclaré le plus bas taux. Les provinces de l'Ouest ont enregistré un taux de crimes contre la propriété beaucoup plus haut que les provinces de l'Est.
- En 1999, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont été les seules provinces à montrer un taux de crimes contre les biens supérieur au taux national (5 451).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Taux d'adolescents accusés par groupe d'infractions sélectionnées, Canada, 1985-1999¹

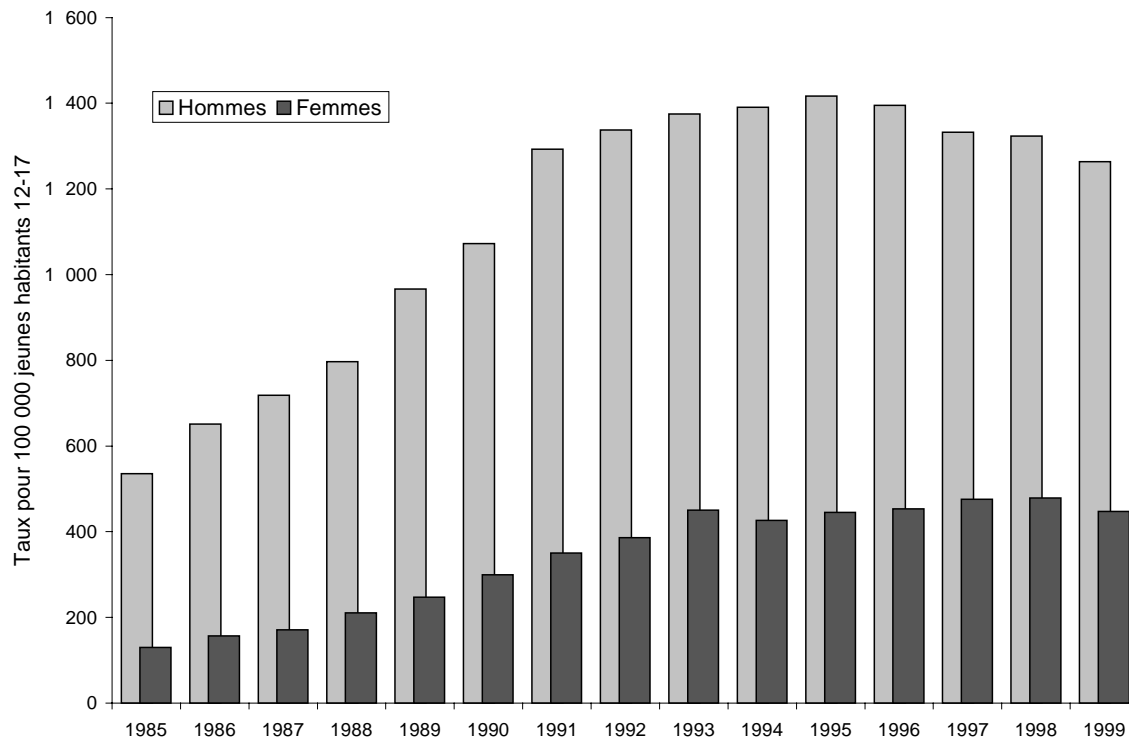


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Les dispositions uniformes sur l'âge dans la Loi sur les jeunes contrevenants ont été mises en vigueur le 1^{er} avril 1984, de sorte que c'est en 1985 que ces dispositions ont été en vigueur pour la première fois pendant une année entière.
- Le nombre de jeunes accusées a monté de façon constante entre 1985 et 1991 et a diminué de façon constante depuis 1991.
- Le taux total des infractions au Code criminel a été principalement produit par les crimes contre la propriété.
- En 1999, le taux des jeunes accusés de crimes contre les biens a baissé de 11 %, de crimes avec violence de 5 % et des autres infractions au Code criminel de 3 % comparativement à 1998.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Les jeunes accusés des crimes violent selon le sexe, Canada, 1985-1999¹

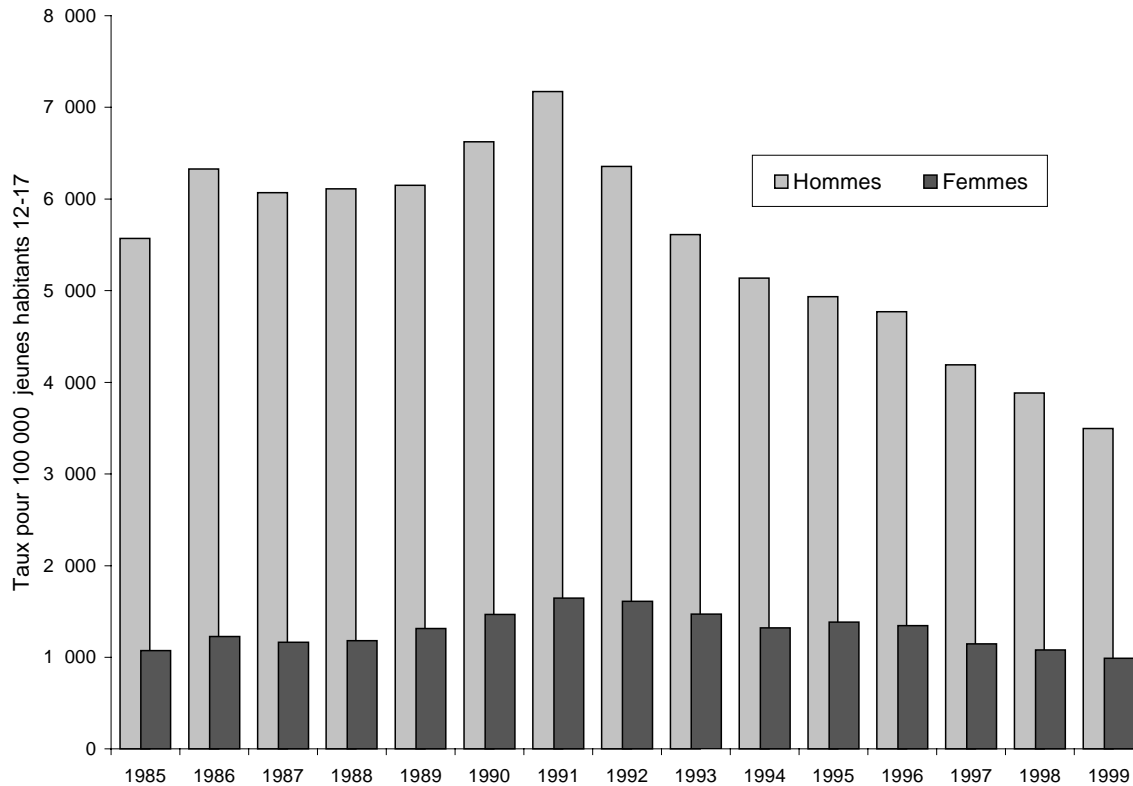


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Le taux de crimes violent pour les jeunes gens mâle a commencé à diminuer en 1996, cette tendance a continué jusqu'en 1999.
- En 1999, le taux de crimes de violence a baissé tant pour les jeunes hommes (-5 %) que pour les jeunes femmes (-6 %) comparativement à 1998.
- En 1999, les trois quarts des crimes de violence ont été commis par des hommes.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Les jeunes accusés des crimes contre les biens selon le sexe, Canada, 1985-1999¹

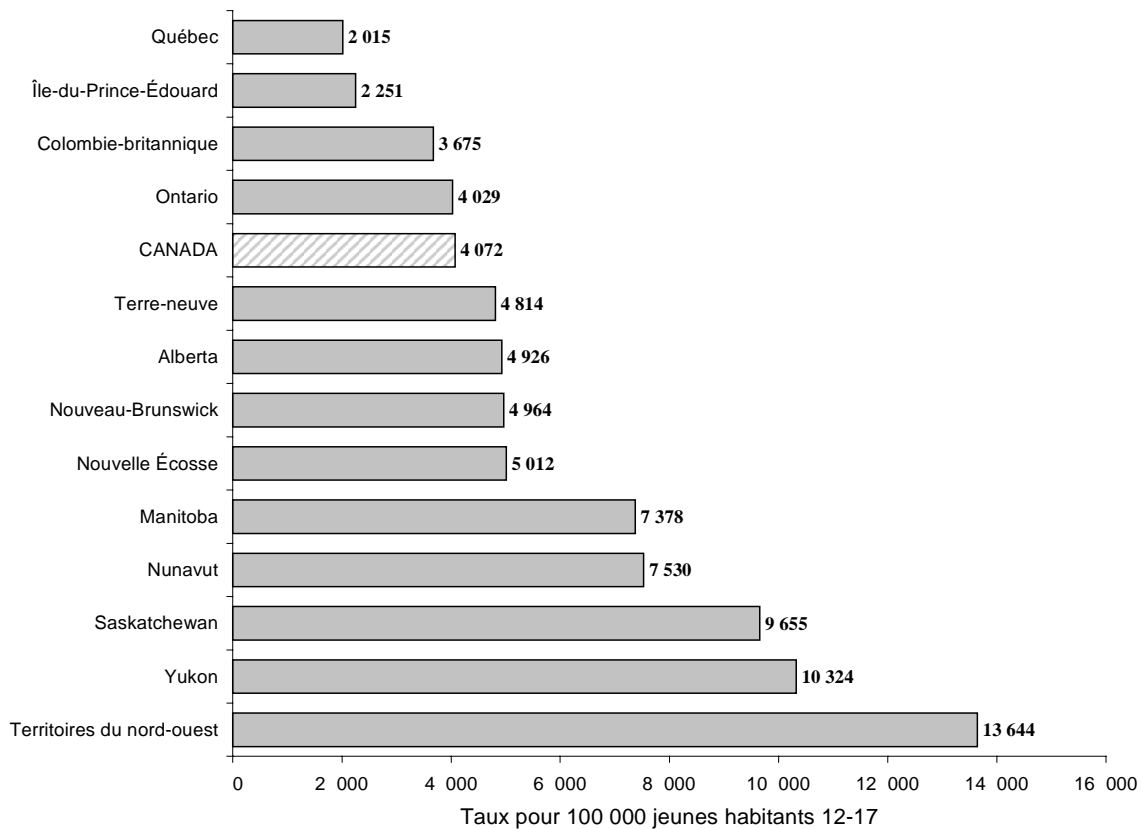


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Autant chez les hommes que chez les femmes, le taux de crimes contre la propriété a constamment diminué depuis 1992.
- Entre 1991 et 1998, le taux de crime contre la propriété a diminué de 56% pour les hommes et de 35% chez les femmes.
- En 1999, le taux de crime contre la propriété pour les jeunes filles et garçons était à son plus bas depuis 15 ans.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Jeunes accusés, Canada, provinces et territoires, 1999¹



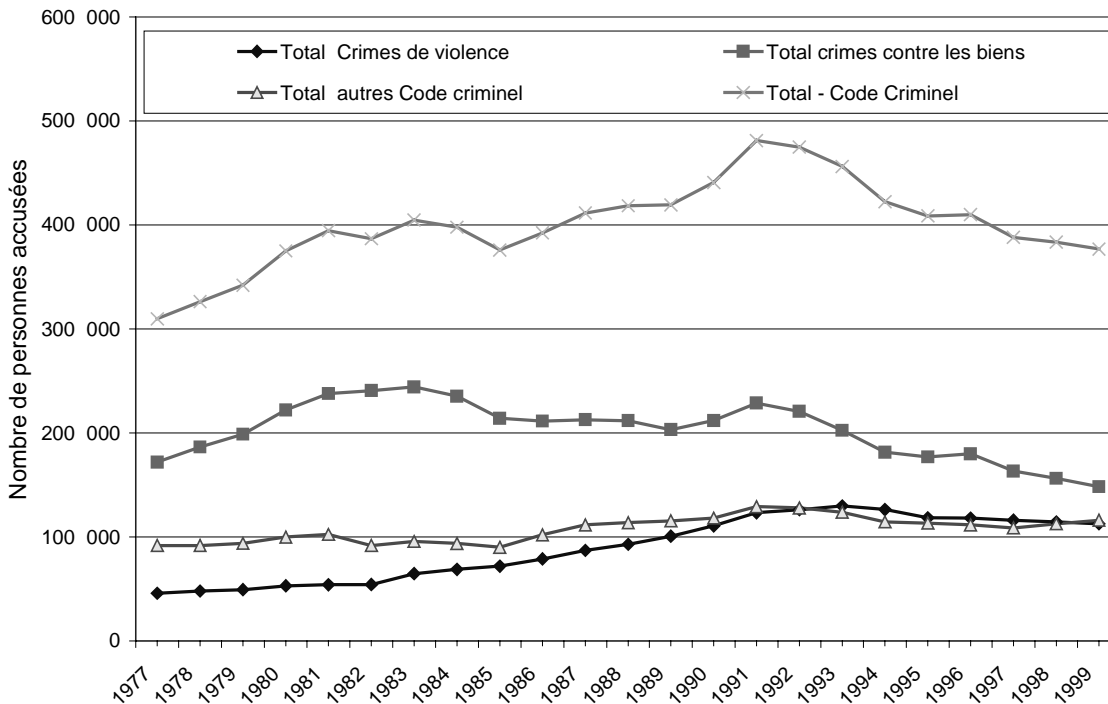
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- En 1999, le taux de crime chez les jeunes varie de provinces en provinces, allant de 2 015 au Québec à 13 644 dans le Territoire du Nord-Ouest.
- Parmi les provinces, c'est la Saskatchewan qui a enregistré le taux le plus élevé de crime chez les jeunes (9 655), suivi du Manitoba (7 378).
- La Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard étaient les seules provinces à avoir un taux de criminalité chez les jeunes plus bas que la moyenne nationale (4 072).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Personnes adultes accusées par groupe d'infractions majeures, Canada, 1977-1999¹



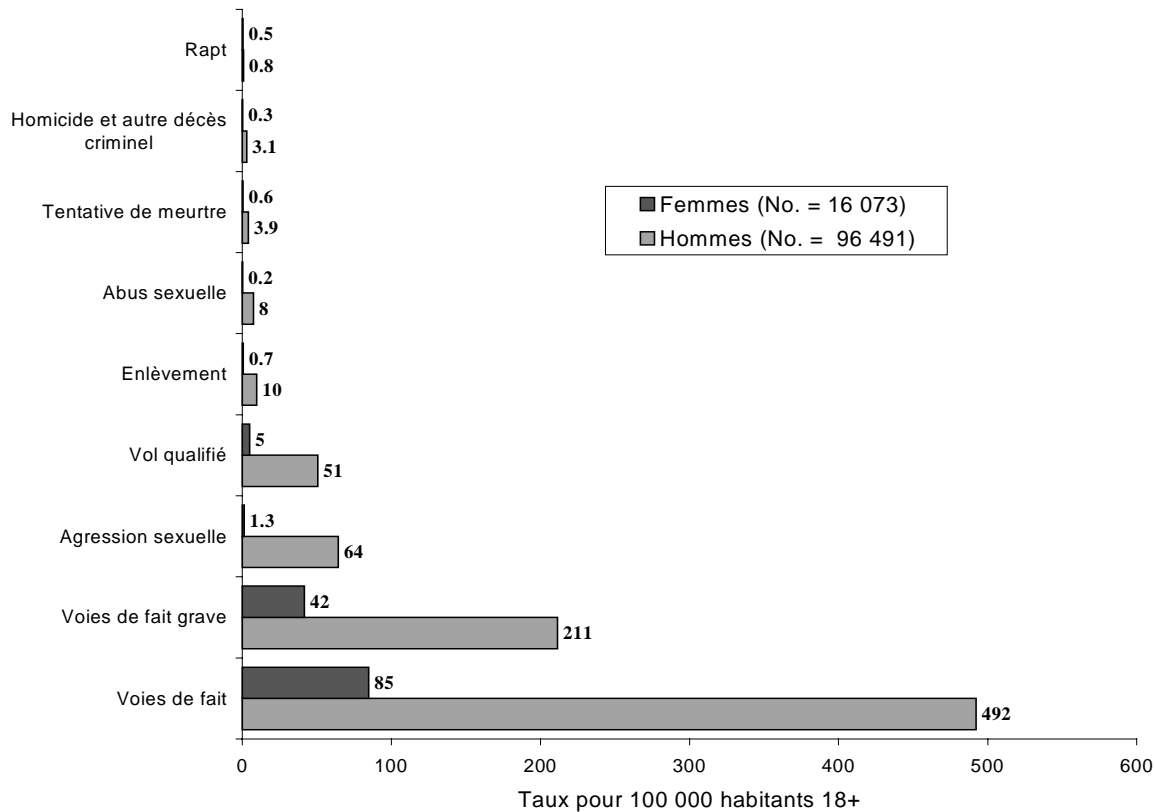
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999).

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Le nombre de personnes accusées a monté de façon constante entre 1985 et 1991 et a diminué de façon constante depuis 1991.
- En 1999/00, le nombre de personnes accusées de crimes contre la propriété a diminué de 5%, de crimes de violence de 2% et de tous les autres crimes de 3%, comparé à 1998.
- Le nombre total d'infractions au Code criminel a été causé par le grand nombre de crimes contre la propriété.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Personnes accusées d'infractions de violence selon le sexe, Canada, 1999¹



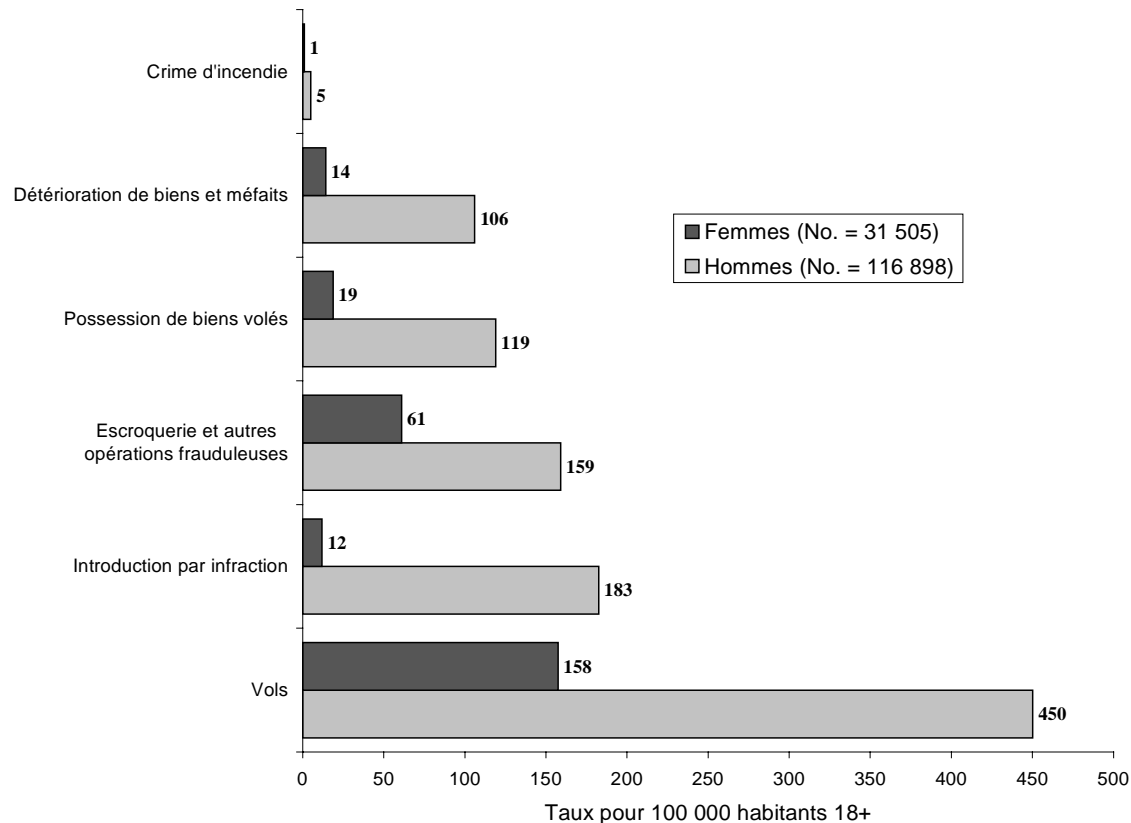
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Sur le total de tous les crimes de violence, le taux d'accusation était plus élevé chez les garçons que chez les filles.
- En 1999, il y a eu 96 491 hommes et 16 073 femmes accusés de crimes de violence.
- Parmi les adultes accusés de crimes de violence, l'infraction la plus fréquente ont été les voies de fait simples, et ensuite les voies de fait graves.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Les adultes accusés d'infractions contre les biens selon le sexe, Canada, 1999¹

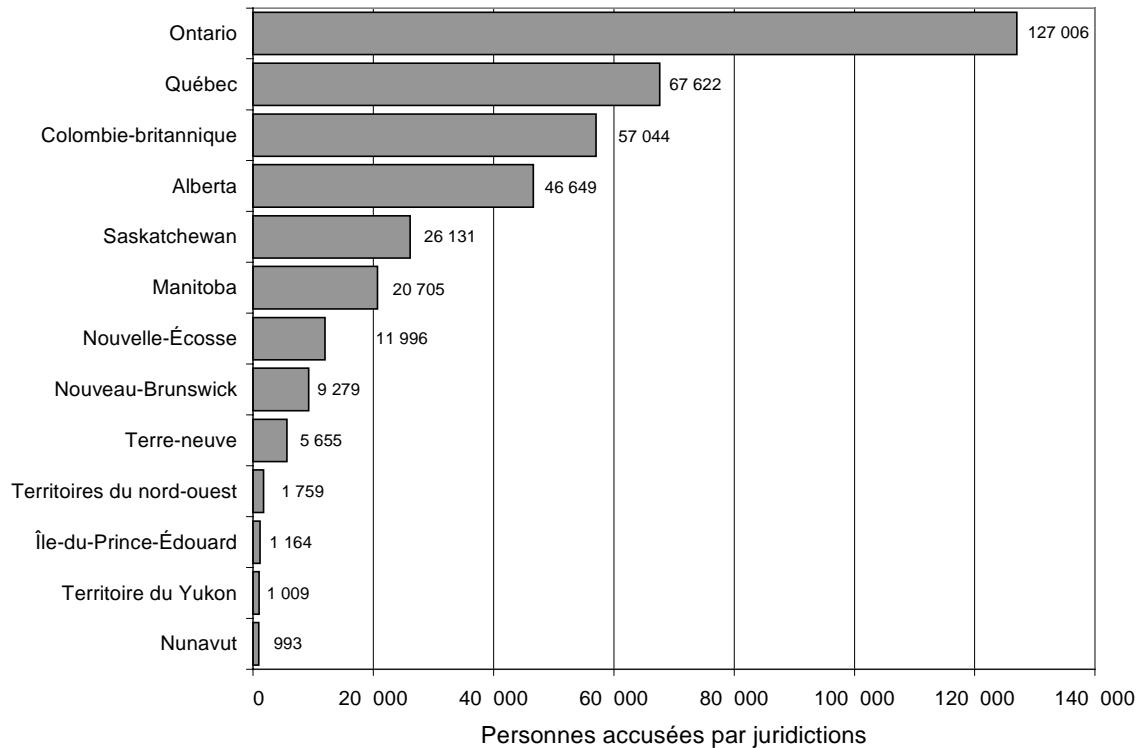


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Le taux de crime contre la propriété était plus haut chez les hommes que chez les femmes.
- En 1999, il y a eu 116 898 hommes et 31 505 femmes accusés de crimes contre la propriété.
- Parmi les adultes accusés de crimes contre la propriété, l'infraction la plus courante a été le vol simple suivi de l'entrée par infraction.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre de personnes accusées par juridiction, Canada, 1999¹

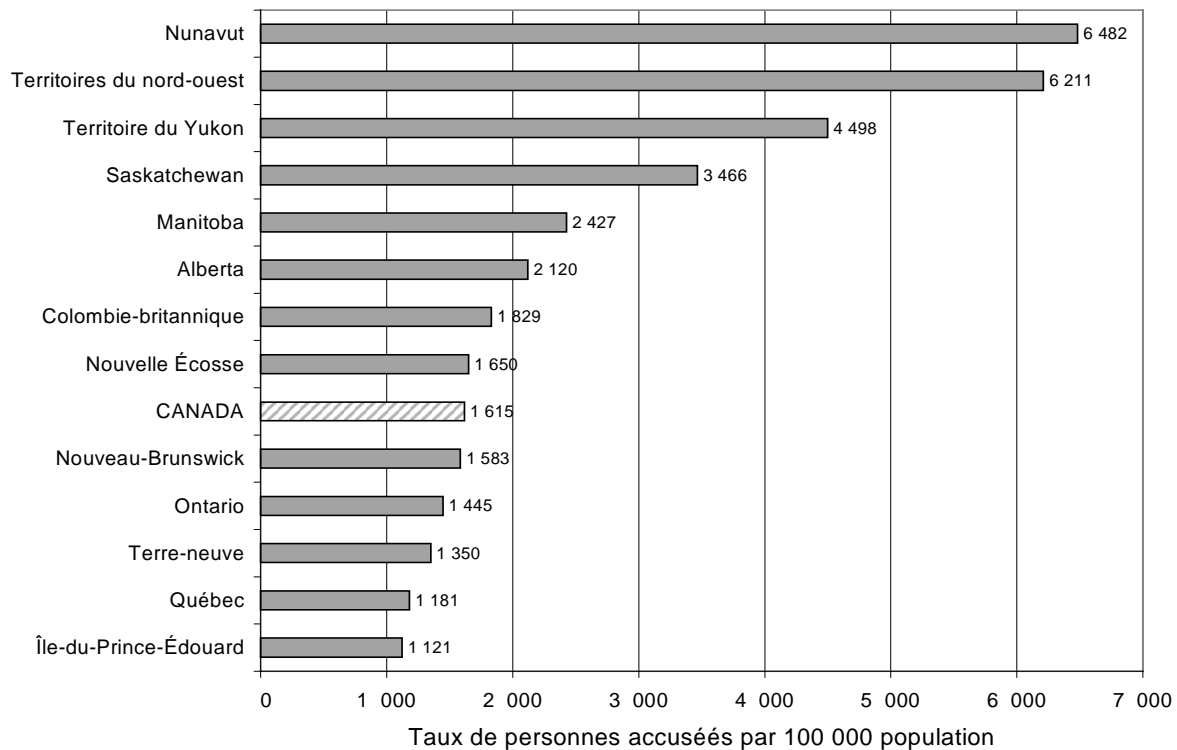
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999).

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- En 1998-1999, le nombre d'adultes accusés a varié selon les secteurs de compétence, soit de 993 au Nunavut à 127 006 en Ontario.
- Après l'Ontario, c'est le Québec qui a enregistré le nombre le plus élevé de personnes accusées (67 622), suivi de la Colombie-Britannique (57 044).
- Parmi les provinces, c'est l'Île-du-Prince-Édouard qui a enregistré le nombre le plus bas de personnes accusées (1 164).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre d'adultes accusés par provinces et les territoires, Canada, 1999¹

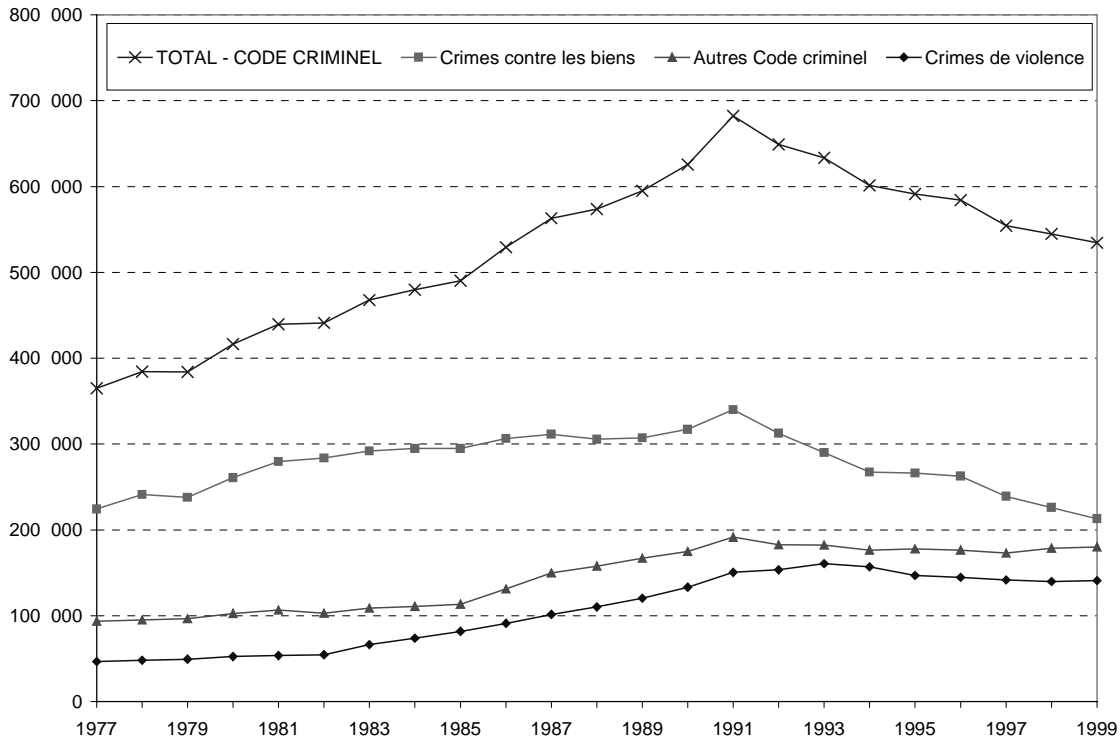


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999). Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- En 1999, le taux de crimes pour les adultes varie considérablement par provinces passant de 1 121 pour l'Île-du-Prince-Édouard à 6 482 pour Nunavut.
- Parmi les provinces, c'est la Saskatchewan qui a enregistré le taux de crimes pour adultes le plus élevé (3 466), suivi du Manitoba (2 427).
- L'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve étaient les seules provinces qui ont enregistré un taux de crimes plus bas que le taux national (1 615).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre d'infractions classées par mise en accusation, Canada, 1977-1999²



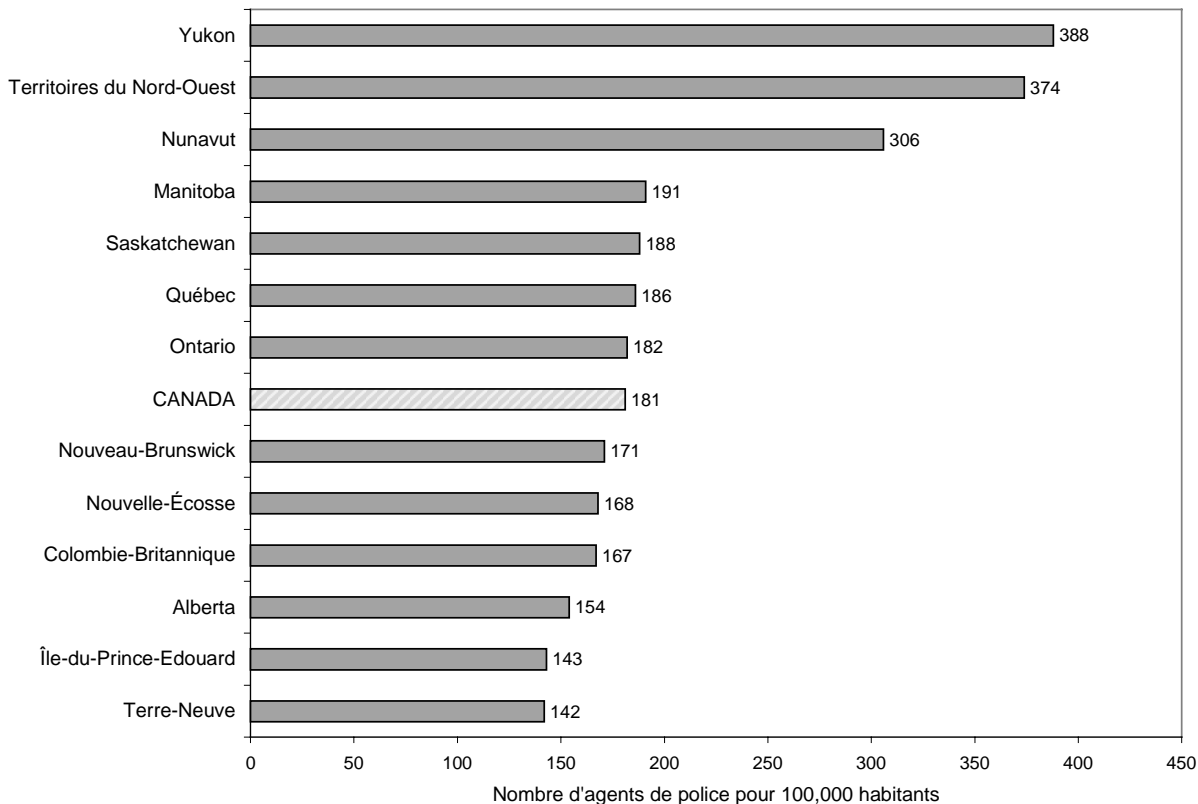
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. CrimePrv.ivt (Infractions, Canada, provinces et territoires, 1977 à 1999)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 20, n° 5, *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*

- Le nombre total d'affaires criminelles classées par mise en accusation a diminué constamment depuis 1991, concurremment avec la baisse du taux de criminalité.

² Principaux indicateurs de rendement

Enquête sur l'administration de la police²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. PolAdmin.ivt (Common Offences Canada, Provinces and Territories, 1977-1999).

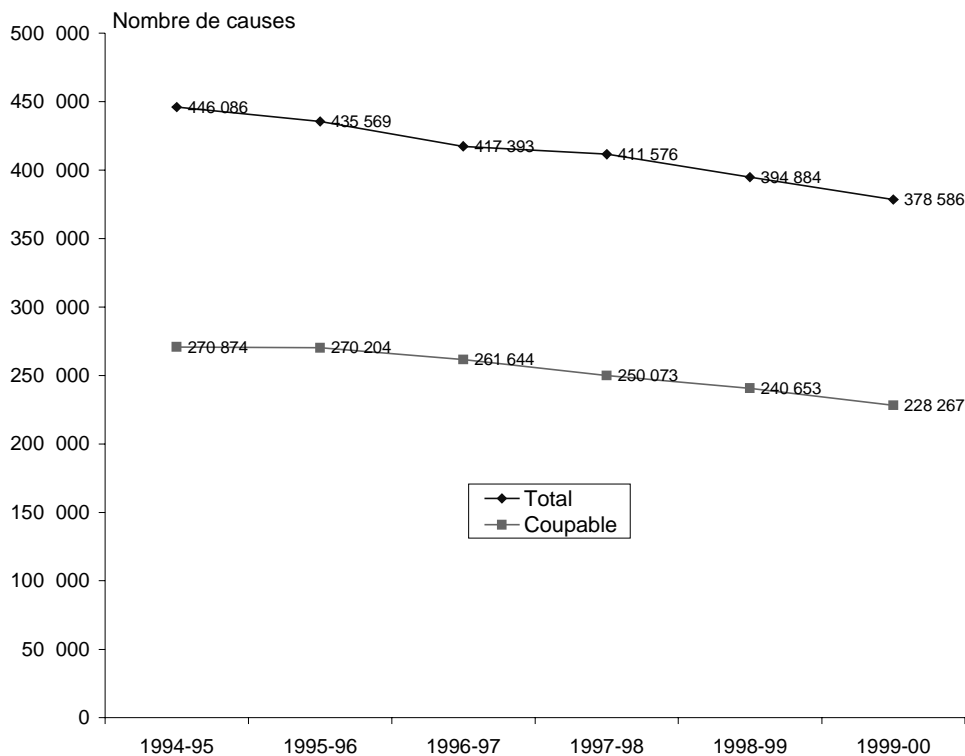
- En 1998, c'est au Yukon (374) et dans les Territoires du Nord-Ouest (354) qu'il y avait le plus grand nombre de policiers par 100 000 habitants. Parmi les provinces, c'est le Manitoba (195) qui en comptait le plus, tandis que Terre-Neuve (143) et l'Île-du-Prince-Édouard (149) en comptaient le moins.
- Le taux par habitant a toujours été plus élevé dans les territoires que dans les provinces en raison de la dispersion de la population sur de grandes étendues. Jusqu'en 1995, c'est le Québec et l'Ontario qui comptaient généralement le plus grand nombre de policiers par habitant parmi les provinces. Depuis quelques années, le nombre a beaucoup diminué dans ces provinces, tandis qu'il a légèrement augmenté en Saskatchewan et au Manitoba.

² Principaux indicateurs de rendement



Activités des tribunaux provinciaux/territoriaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada

Nombre de causes entendues devant les tribunaux provinciaux pour adultes, Canada, 1994-1995 à 1999-2000¹



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00).

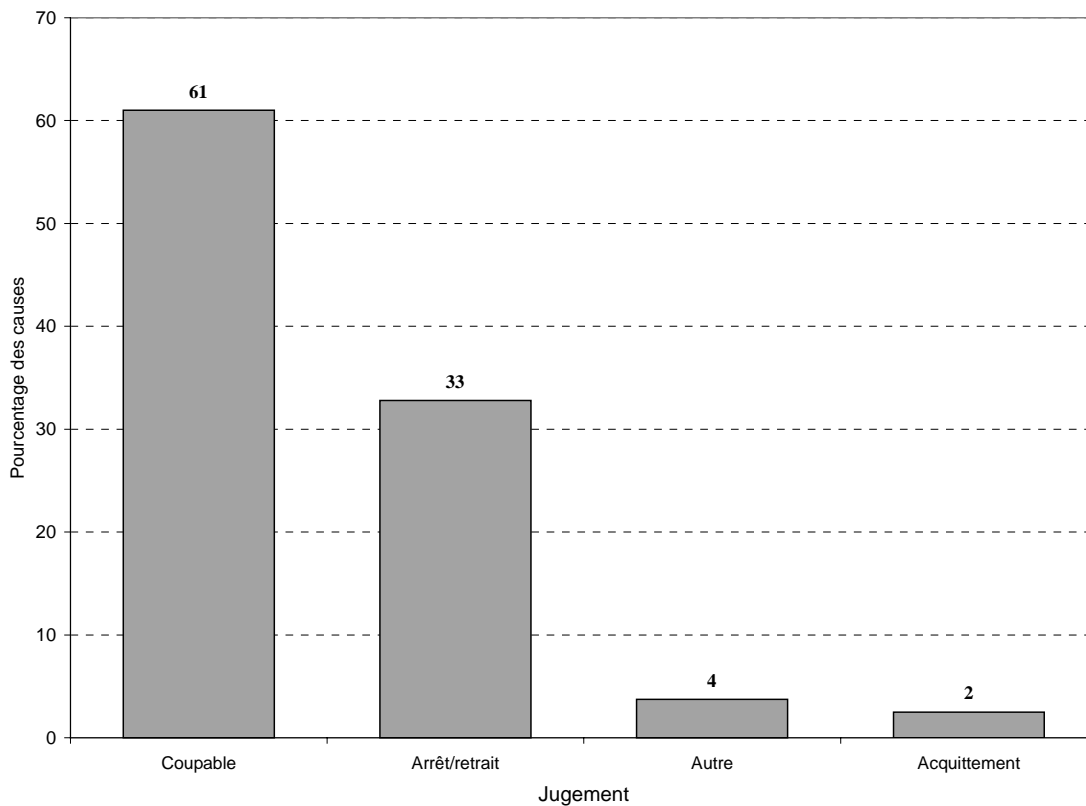
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Au cours de l'exercice 1999-2000, les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans 9 provinces et territoires (à l'exclusion du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et du Nunavut) ont traité 378 586 causes, un nombre en baisse de 4% par rapport à l'année précédente. Depuis 1994-1995, le nombre total de causes a reculé de 15% dans ces neuf secteurs compétence.
- La proportion de cas avec un verdict de culpabilité est resté constant durant ces années.
- Au cours de la période allant de 1994 à 1999, le nombre de mises en accusation par la police dans les mêmes provinces et territoires qui déclarent des données à l'ETJCA a chuté de 12%.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, par le genre de décision, certaines juridictions, 1999-2000¹



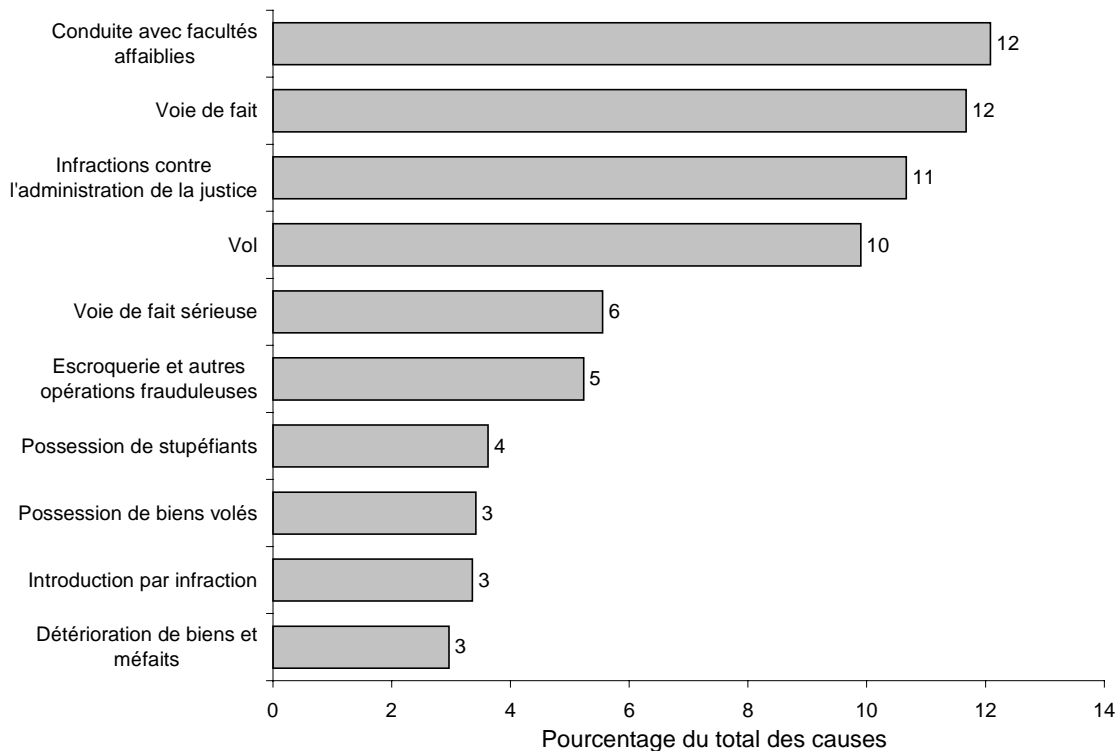
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSdisp. Tribunaux jurid. crim. adultes selon la décision, 1994-95 à 1999-00). Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays. Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, le taux de condamnation² dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes était de 61%. Ce taux est demeuré relativement inchangé depuis 1994-1995.
- Pour les autres cas entendus en 1998-1999, une décision d'acquiescement a été prononcée dans 2 % des cas, arrêt / retrait dans 33 % des cas et autres jugements dans 4 % des cas.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

² Le calcul des taux de condamnation exclut les causes où la dernière décision inscrite est un renvoi à un autre palier de tribunal (c.-à-d. renvoi à procès devant un tribunal supérieur et ré-option devant un tribunal provincial). Les décisions de ce genre indiquent que la procédure judiciaire est incomplète, c'est-à-dire que la culpabilité ou l'innocence de l'accusé n'a pas été établie.

Les dix infractions les plus fréquentes entendues devant les tribunaux provinciaux pour adultes, Canada, 1999-2000¹



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss. Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

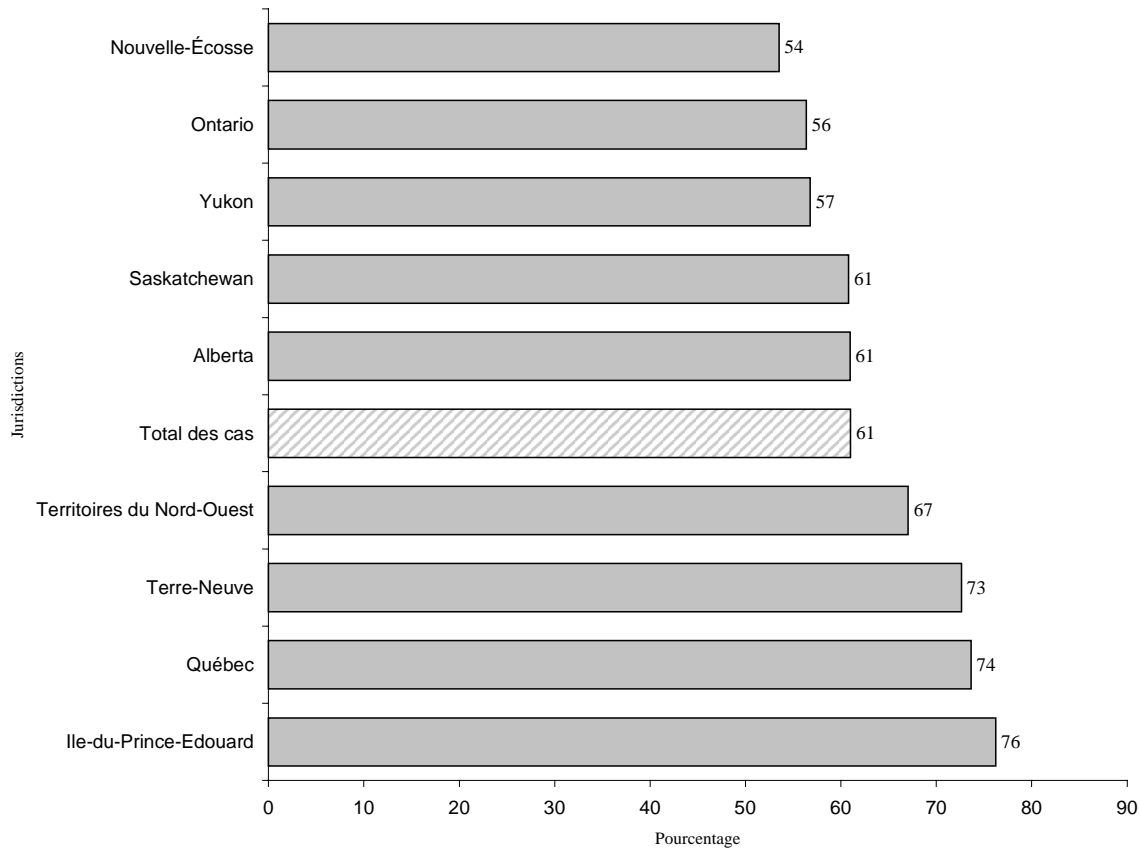
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, les types d'infractions les plus courants étaient la conduite avec facultés affaiblies et les voies de fait simples, ces deux infractions constituaient chacune 12% du nombre de causes.
- Les infractions contre l'administration de la justice représentaient 11% de toutes les causes, les vols en représentaient 10% alors que les voies de fait graves en constituaient un peu moins de 6%.
- Les voies de fait simples (niveau 1) ont été le crime de violence le plus courant, soit 12 % de toutes les accusations selon les lois fédérales jugées par un tribunal provincial. Le vol a été le crime contre les biens le plus courant, soit 10 % de toutes les accusations selon les lois fédérales.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Pourcentage de cas trouvés coupables par juridiction, 1999-2000¹



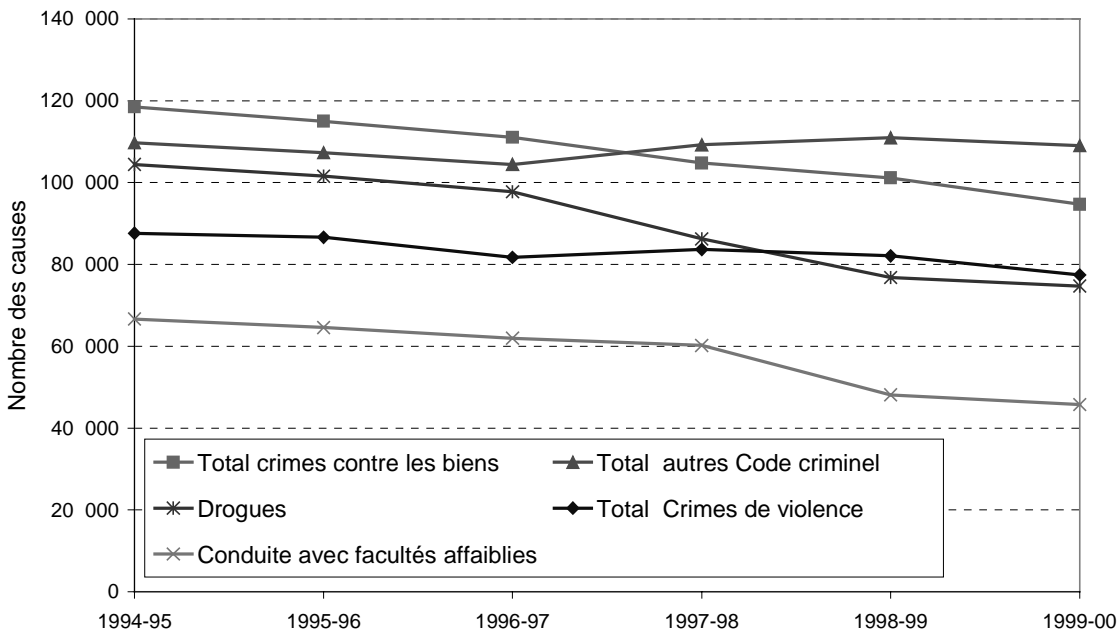
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes selon la décision, 1994-95 à 1999-00). Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays. Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Dans 61% des 378 586 causes on a enregistré une condamnation².
- En 1999-2000, le taux de condamnation était le plus élevé à l'Île-du-Prince-Édouard (76%), Québec (74%) et à Terre-Neuve (73%). Il était beaucoup moins élevé en Nouvelle-Écosse (54%), en Ontario (56%) et au Yukon (57%).
- L'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Yukon ont été les seuls secteurs de compétence où les taux de culpabilité ont été inférieurs au taux global (61 %).

¹ Indicateurs de volume et de charges de travail.

² Le calcul des taux de condamnation exclut les causes où la dernière décision inscrite est un renvoi à un autre palier de tribunal (c.-à-d. renvoi à procès devant un tribunal supérieur et ré-option devant un tribunal provincial). Les décisions de ce genre indiquent que la procédure judiciaire est incomplète, c'est-à-dire que la culpabilité ou l'innocence de l'accusé n'a pas été établie.

Nombre de cas entendus par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle par le genre d'infractions, pour certaines juridictions, 1994-1995 à 1999-2000¹



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

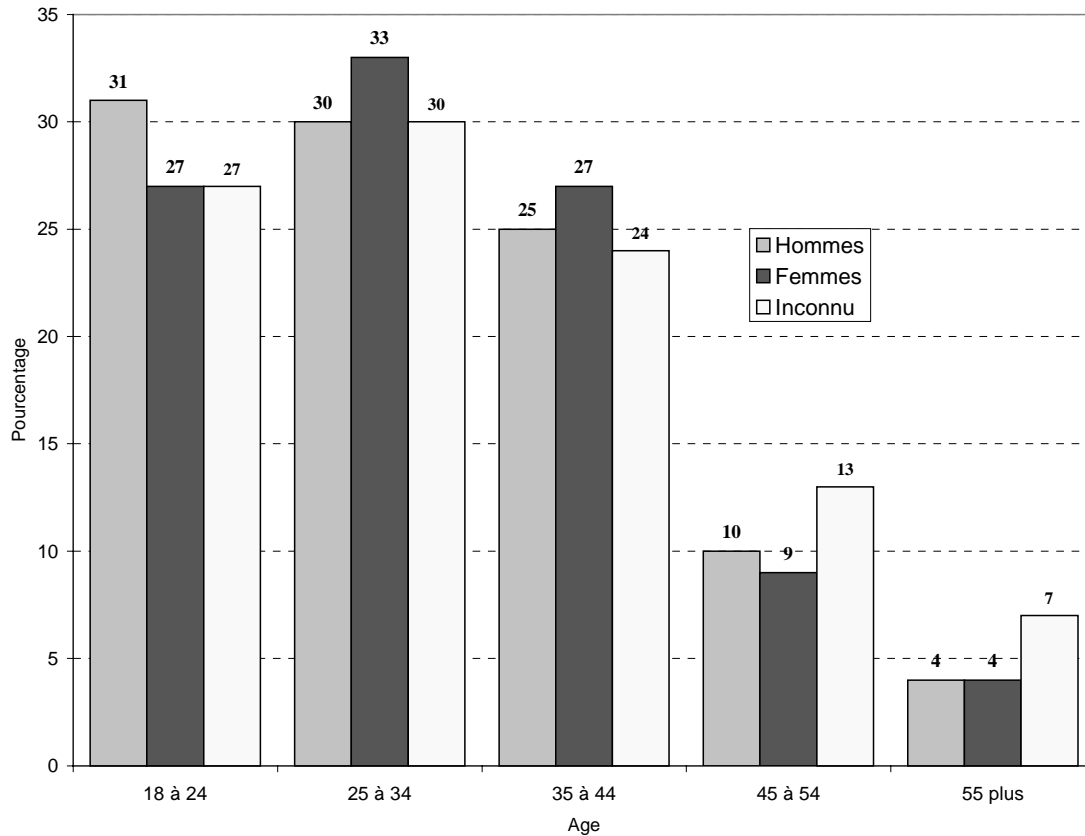
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, le nombre de causes impliquant des crimes contre la propriétés (6 %), de drogues (3 %), de violence (6 %) et de facultés affaiblies (5 %) ont tous diminués.
- En 1999-2000, le nombre d'affaires portant sur d'autres infractions au Code criminel a diminué, soit de 1,7 %.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre de cas entendus par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle par l'âge et le sexe, pour certaines juridictions, 1999-2000¹



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

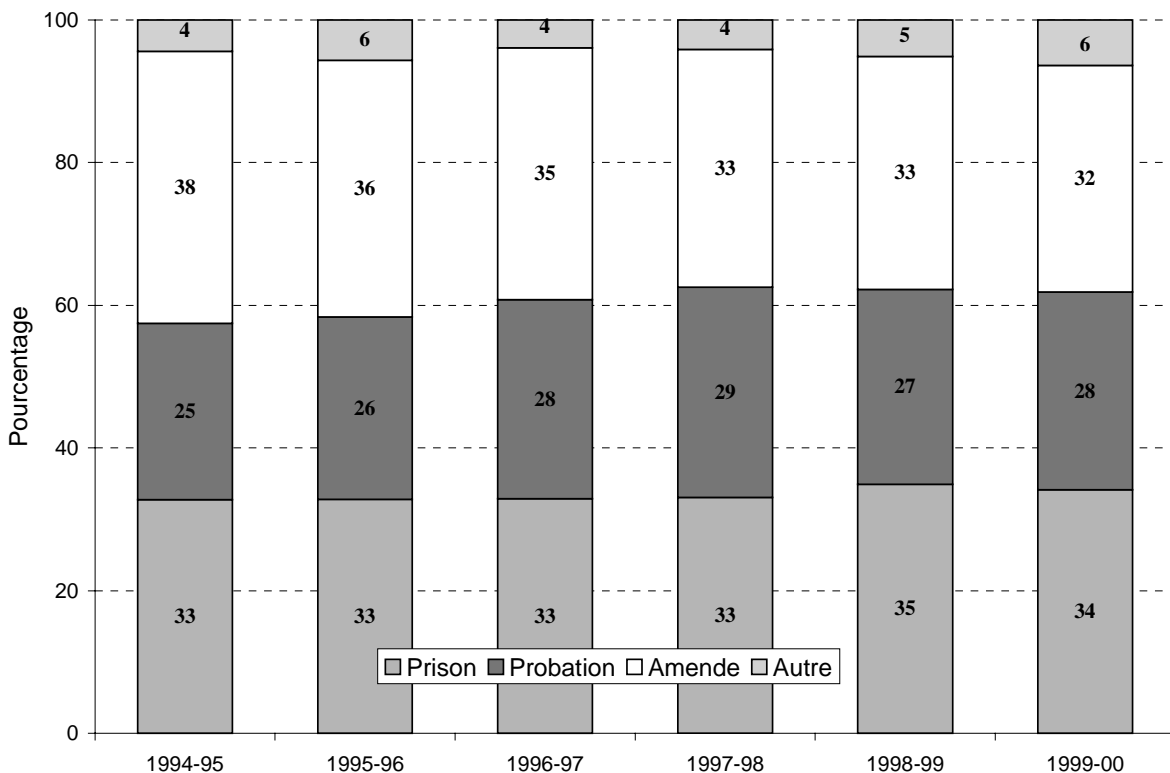
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Lorsqu'on compare la répartition de la population adulte selon l'âge à celle de la population des contrevenants selon l'âge, on se rend compte que les contrevenants plus jeunes sont surreprésentés devant les tribunaux. En 1999-2000, les personnes de 18 à 24 ans représentaient 12% de la population adulte, mais étaient responsables de 30% de toutes les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.
- Les contrevenants de moins de 45 ans étaient responsables de 86% de toutes les causes entendues devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, alors qu'ils ne représentaient que 54% de la population adulte.
- Par contraste, les personnes de 55 ans et plus représentaient 28% de la population adulte, mais moins de 5% des causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Sentences la plus sérieuse imposées par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, pour certaines juridictions, 1994-1995 à 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

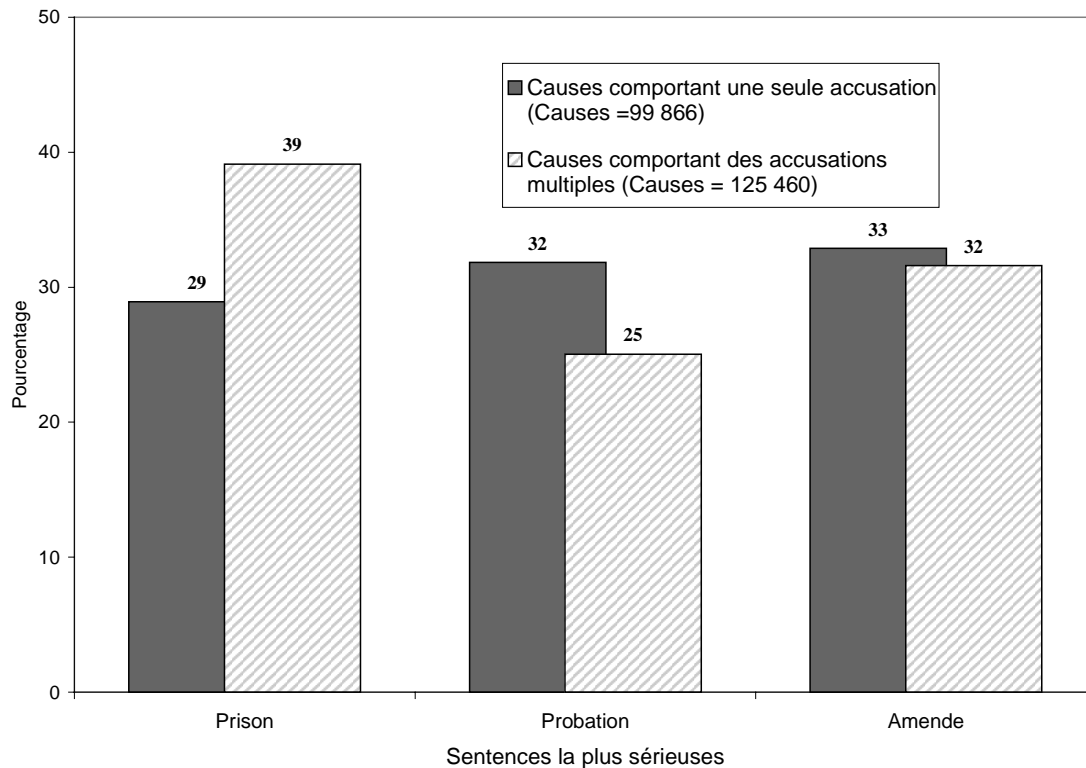
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- La peine la plus sévère imposée dans les affaires relevant du Code criminel se répartit relativement également entre l'amende, la détention et la probation. La restitution et d'autres peines sont rarement la peine la plus sévère imposée.
- Le recours aux diverses peines est resté relativement constant au fil du temps. La proportion des causes associées à une peine d'emprisonnement est demeurée pratiquement la même – soit 33% en 1994-1995 et 34% en 1999-2000.
- En 1999-2000, la détention était la peine la plus sévère imposée dans 34 % des cas de condamnation, ensuite la probation (28 %), l'amende (32 %) et d'autres dispositions (6 %).

² Principaux indicateurs de rendement

Peine la plus sévère selon le nombre d'accusations, pour les déclarations de culpabilité devant les tribunaux provinciaux pour adultes, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSpris.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

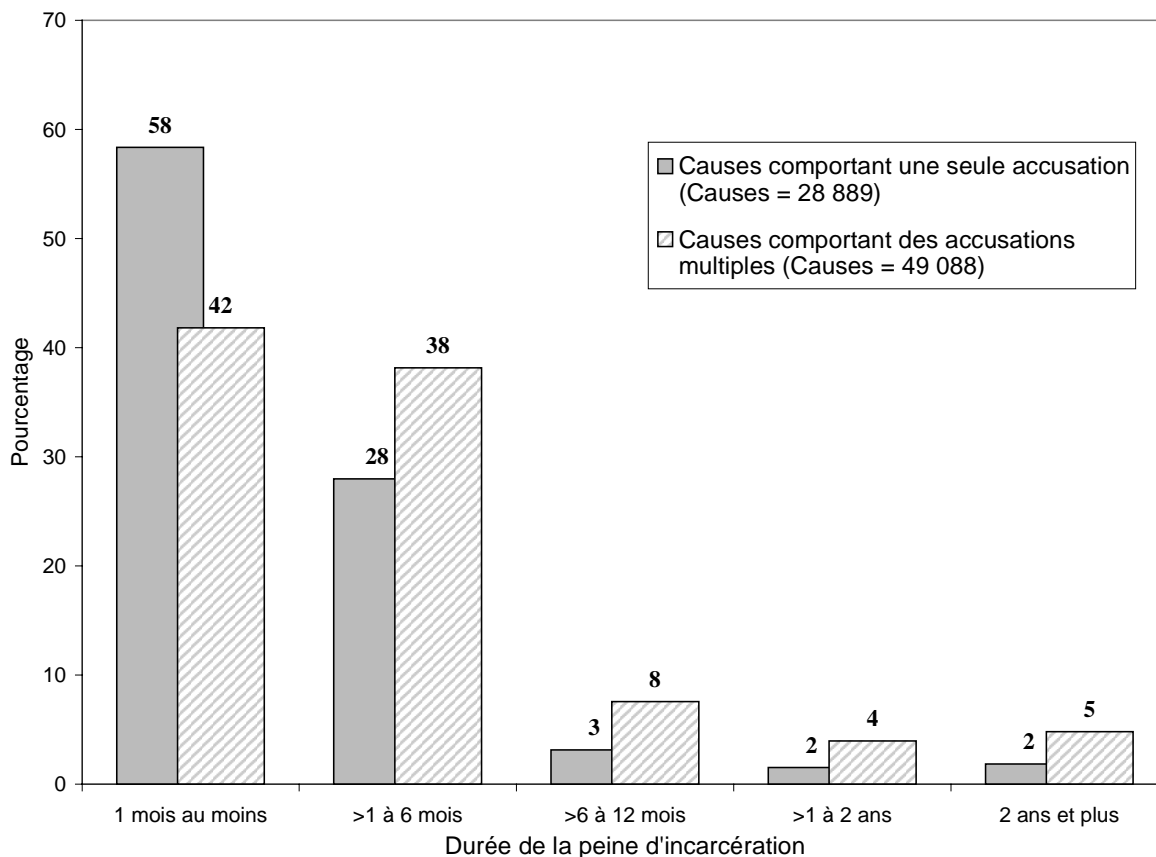
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Les personnes déclarées coupables d'une seule accusation sont moins susceptibles d'être condamnées à une peine de détention que celles qui sont déclarées coupables de multiples accusations.
- Les personnes déclarées coupables d'une seule infraction sont plus susceptibles d'être condamnées à une peine de probation ou à une amende que les personnes déclarées coupables de multiples infractions.
- En 1999-2000, 29 % des personnes déclarées coupables d'une seule accusation ont été condamnées à la détention, tandis que 39 % de toutes les personnes déclarées coupables de plusieurs infractions ont été condamnées à une peine de détention.
- Parmi les autres personnes déclarées coupables d'une seule infraction, la peine la plus sévère a été la probation dans 32 % des cas, et l'amende dans 33 % des cas. Pour les personnes déclarées coupables de multiples infractions, 25 % ont été condamnées à une peine de probation, et 32 % à une amende.

² Principaux indicateurs de rendement

Nombre de cas sentences par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle par la longueur de la sentence, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSpris.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Durée incarcération 1994-95 à 1999-00)

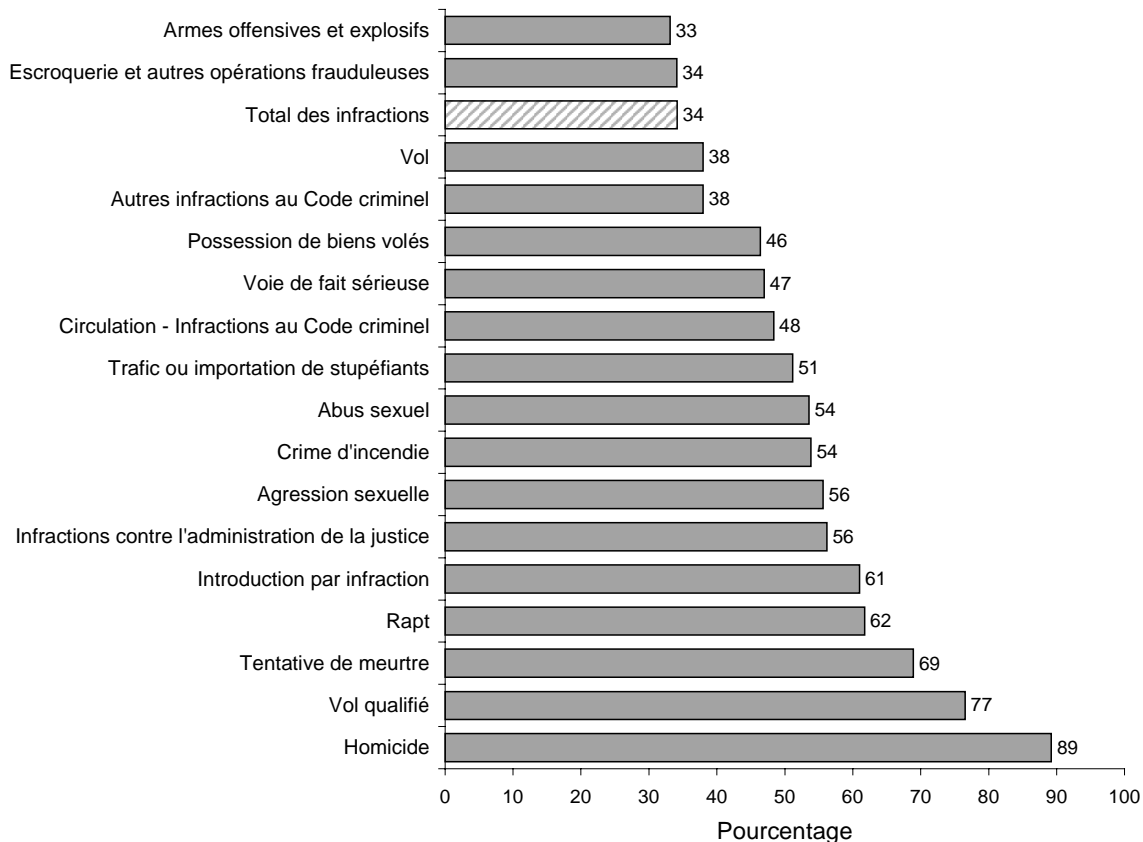
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Près de la moitié (48%) de toutes les peines d'emprisonnement imposées en 1999-2000 étaient d'une durée d'un mois ou moins et 33-34% étaient associées à des durées d'un à six mois.
- La majorité des délinquants (58 %) déclarés coupables d'une seule accusation ont été condamnés à une peine de détention d'au plus un mois. La majorité des délinquants déclarés coupables de multiples accusations ont été condamnés à une peine de détention de plus d'un mois.
- La majorité de toutes les peines de détention ont été de moins de six mois (86 % pour une seule accusation, 80 % pour de multiples accusations).
- Seulement quelque 4 % de toutes les peines de détention ont été pour une durée de deux ans ou plus en 1999-2000.

² Principaux indicateurs de rendement

Genre d'infractions pour lesquelles une peine de prison a été le plus souvent imposée, certaines juridictions, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

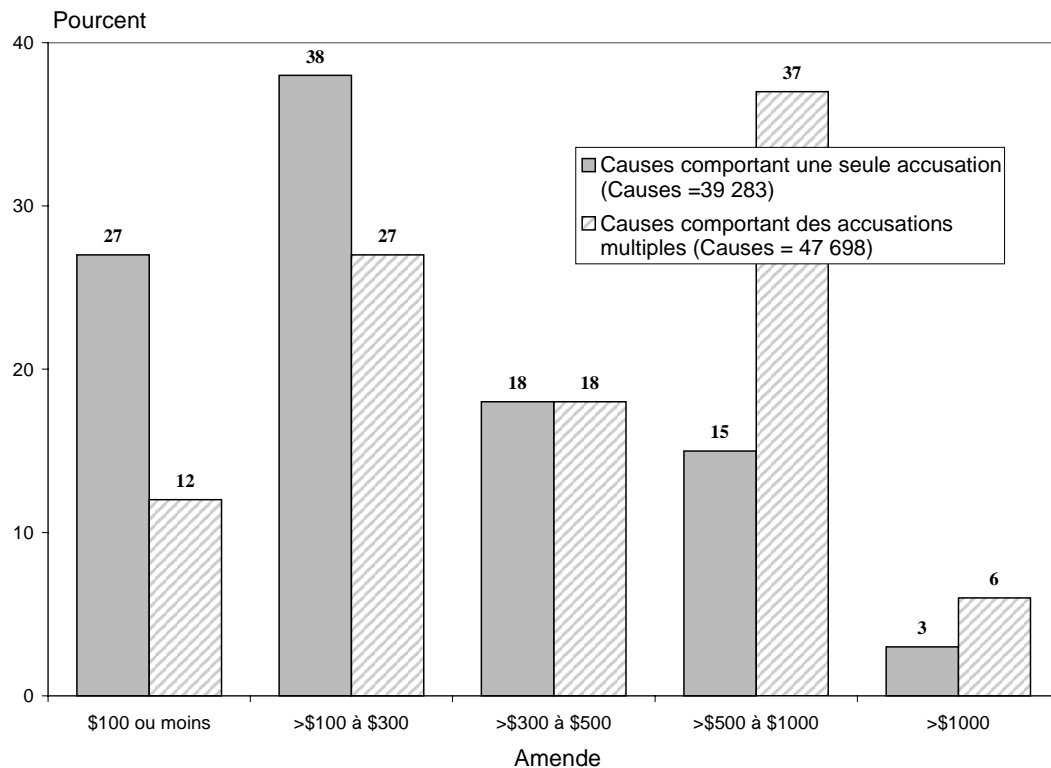
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y a eu 10 genre d'infractions pour lesquelles au moins 50 % des cas ont reçu une sentence de prison.
- 89 % de toutes les infractions d'homicides ont reçu une sentence de prison.
- L'introduction par infraction et le crime d'incendie ont été les seuls crimes contre les biens pour lesquels la peine de détention a été la sanction la plus courante.
- En 1999-2000, la majorité des personnes (56 %) déclarées coupables d'entrave à l'administration de la justice (p. ex., défaut de comparaître et défaut de se conformer à une ordonnance de probation) ont été condamnées à la détention.

² Principaux indicateurs de rendement

Nombre de cas où une peine d'amende a été imposée par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, certaines juridictions, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSfine.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Montant d'amende 1994-95 à 1999-00)

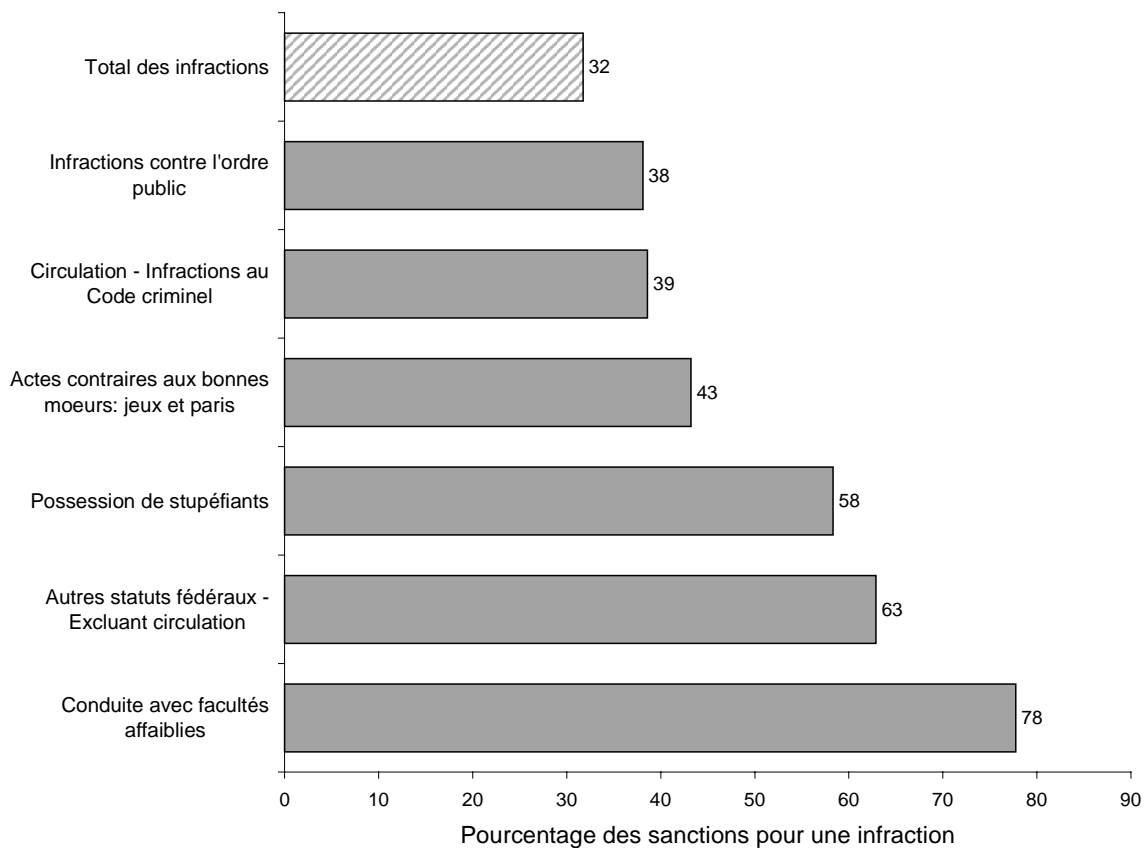
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Les personnes déclarées coupables d'une seule accusation ont payé une amende moins élevée que les personnes trouvées coupables de deux accusations et plus.
- La majorité des personnes déclarées coupables d'une seule accusation (65 %) ont payé une amende d'au plus 300 \$, tandis que la majorité des personnes déclarées coupables de plusieurs accusations (61 %) ont payé une amende de plus de 300 \$.
- En 1999-2000, 31% des amendes imposées dépassaient 500 \$, tandis qu'elle a été de plus de 1 000 \$ dans seulement 5 % des cas.

² Principaux indicateurs de rendement

Genre d'infractions pour lesquelles une peine d'amende a été imposée, certaines juridictions, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-1999)

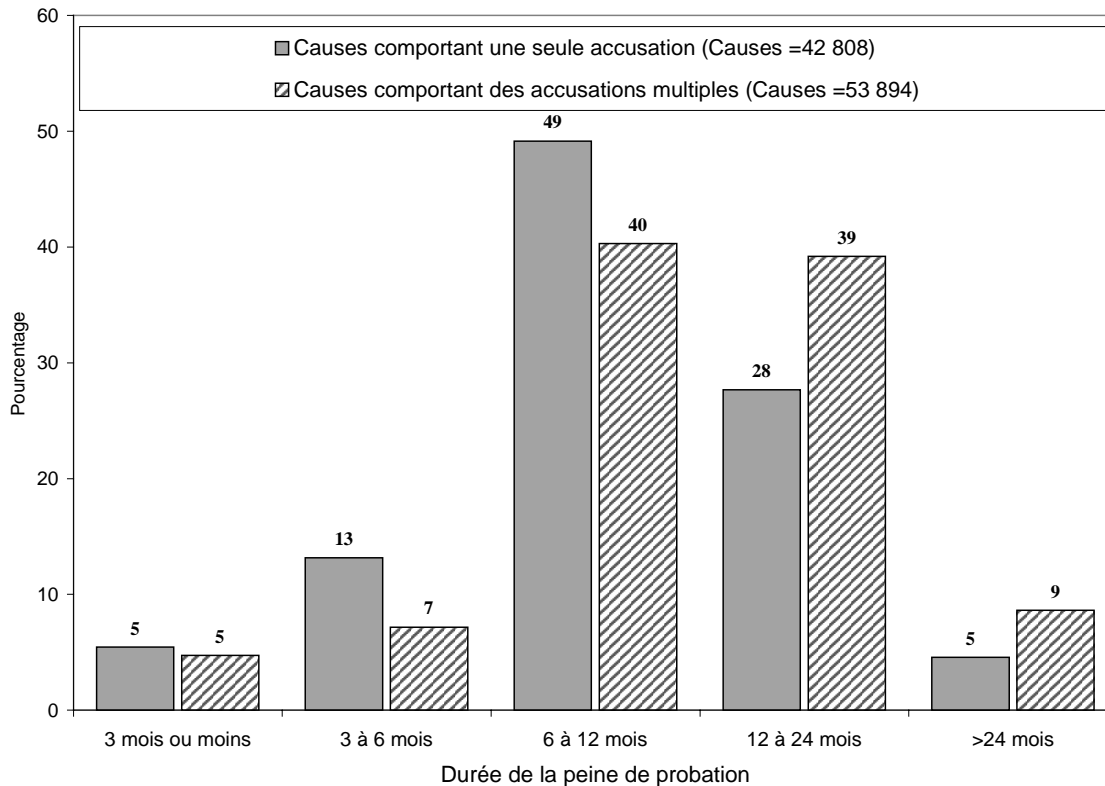
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, 32 % de toutes les sanctions ont comporté une amende.
- Il y a eu six infractions pour lesquelles une amende a été imposée dans plus de 32 % des cas, et trois de ces catégories d'infractions pour lesquelles au moins 50 % des sanctions imposées ont été des amendes.
- La conduite avec facultés affaiblies a été l'infraction comportant la plus forte proportion d'amendes (78 %), la plus faible proportion (38 %) ayant été imposée pour les infractions contre l'ordre public.

² Principaux indicateurs de rendement

Nombre de causes avec condamnations par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, par la longueur de la peine de probation, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSprob.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Durée de probation 1994-95 à 1999-00)

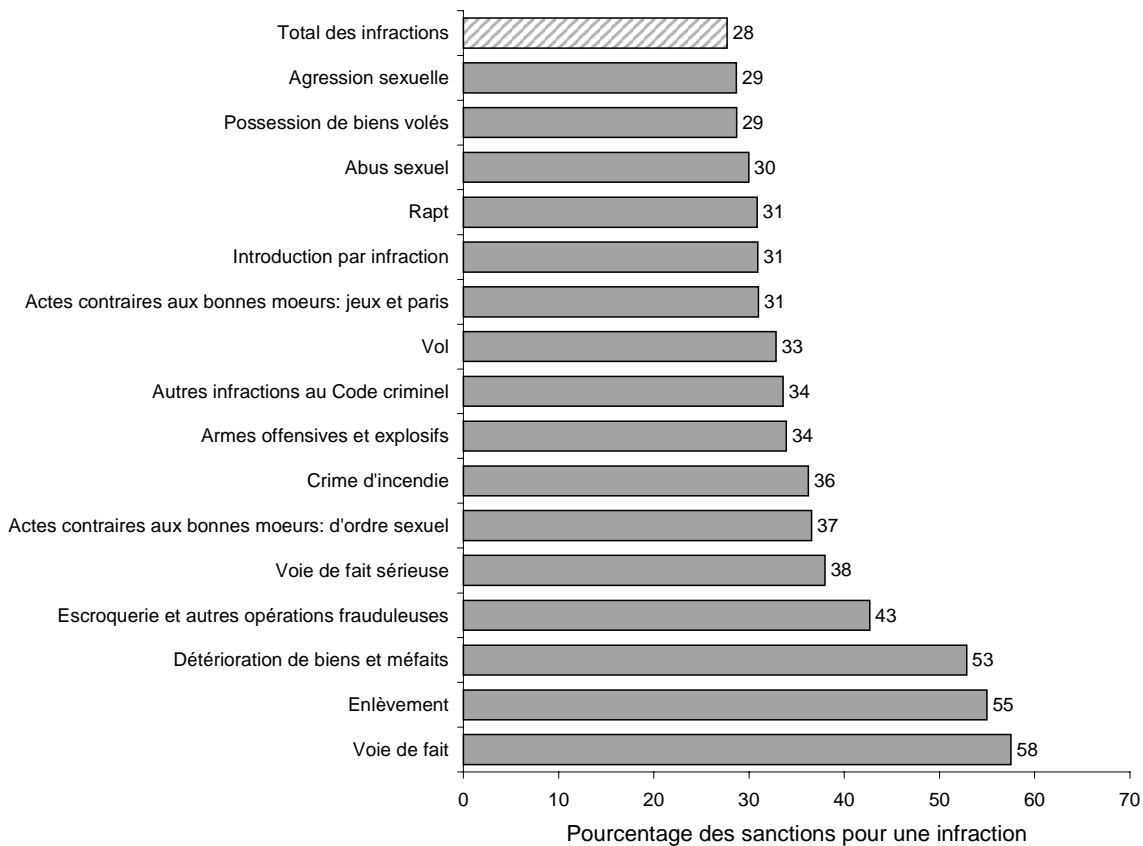
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- Les personnes déclarées coupables de seulement une accusation étaient plus susceptibles de recevoir une peine de probation d'au plus de 12 mois. Les personnes condamnées sous plusieurs chefs étaient plus susceptibles d'être tenues à une probation plus longue.
- Plus de 80 % de toutes les peines de probation étaient pour une période de plus de six mois. Les périodes de 6 à 12 mois ont été les plus courantes, avec 45 % des peines de probation dans cette catégorie.
- Les personnes déclarées coupables pour toutes les catégories d'infractions devaient purger une peine moyenne de probation d'environ un an.
- En 1999-2000, seulement 7 % de toutes les peines de probation ont été pour une durée de plus de 24 mois.

² Principaux indicateurs de rendement

Infractions pour lesquelles une peine de probation a été imposée, certaines juridictions, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCSmss.ivt (Tribunaux jurid. crim. adultes Peine la plus sévère 1994-95 à 1999-00)

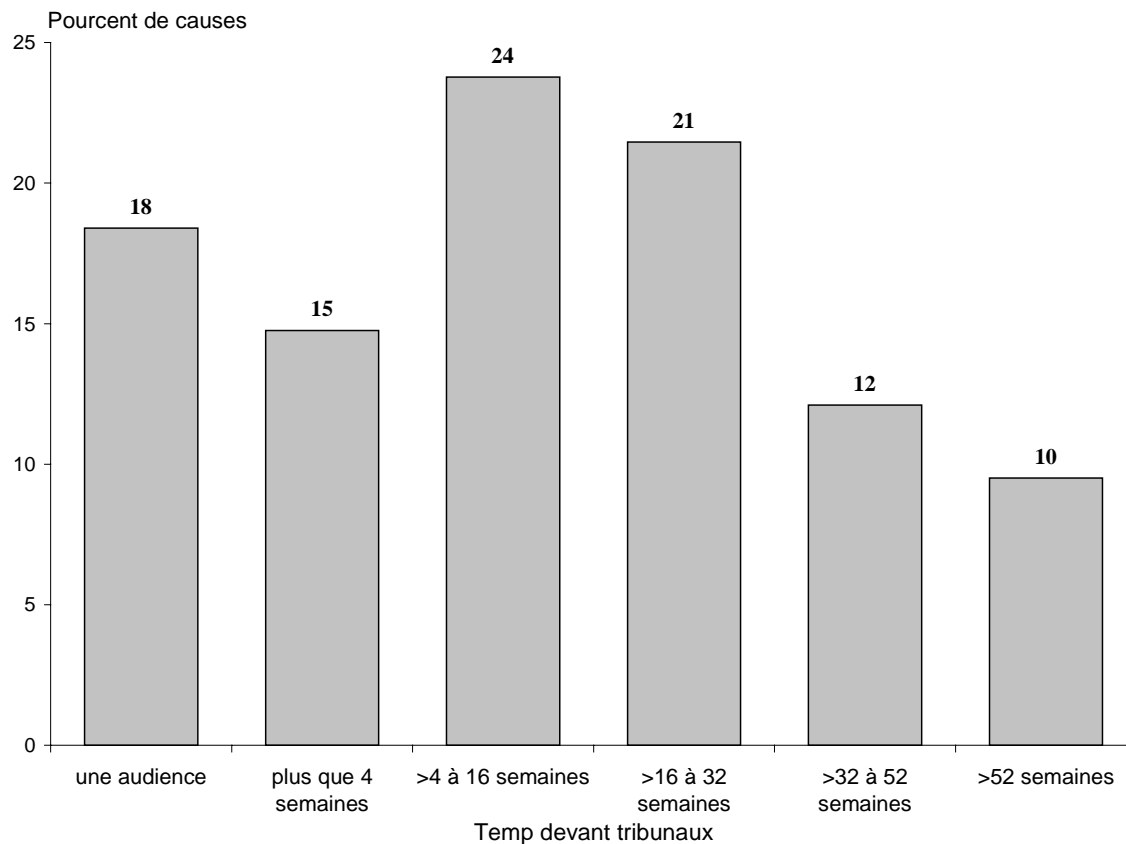
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, une sentence de probation a été la sentence la plus importante dans 28 % des cas.
- La seule infraction pour laquelle une peine de probation a été imposée le plus couramment a été l'infraction de voie de fait (58 %).
- Parmi les crimes contre les biens, c'est pour la détérioration des biens et les méfaits que le pourcentage le plus élevé des peines de probation (53 %) a été la peine la plus sévère en 1998-1999, ensuite pour l'escroquerie et autres opérations frauduleuses (43 %).

² Principaux indicateurs de rendement

Nombre de cas entendus par les tribunaux pour adultes de juridiction criminelle, par le temps requis pour conclure le cas, Canada, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACCStime.ivt (Tribunaux jurid. crim. adul. Temps devant tribunaux 1994-95 à 1999-00)

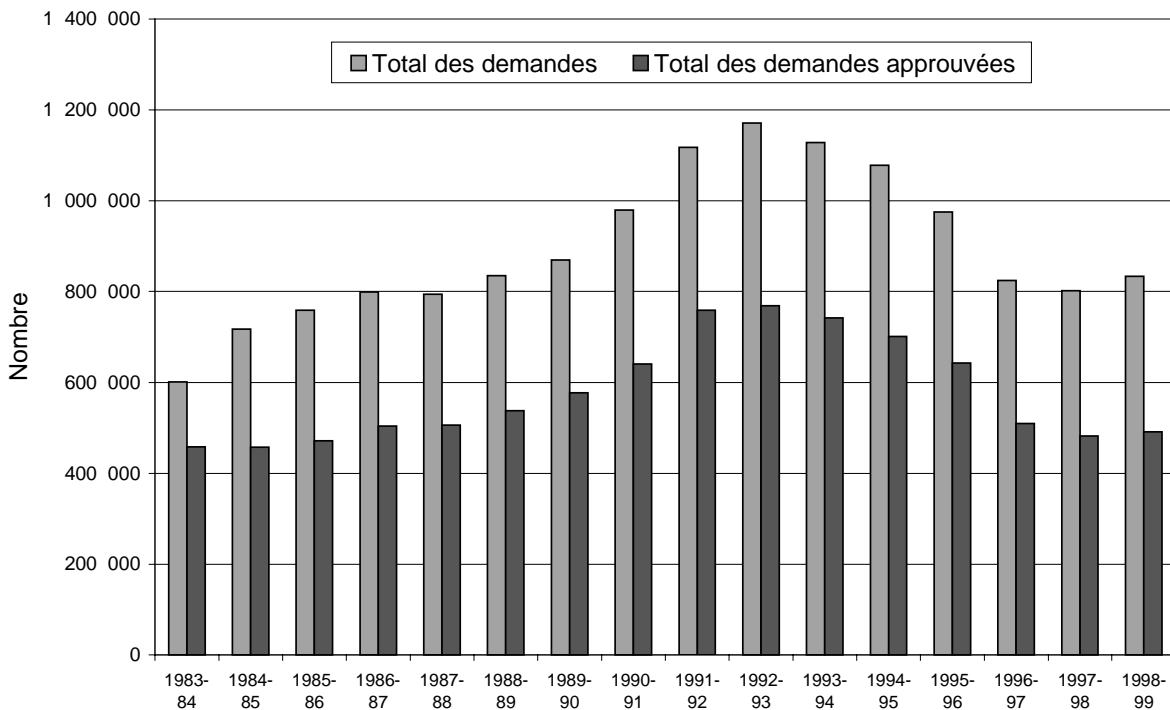
Les secteurs de compétence déclarants sont les suivants : Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En outre, l'Alberta et le Yukon déclarent des données sur les tribunaux supérieurs à l'ETJCA. Ces secteurs de compétence représentent environ 80 % du nombre de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour l'ensemble du pays.

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIF au catalogue) vol. 21, n° 2, *Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000*

- En 1999-2000, 18% des causes ont été traitées lors de la première (et la seule) audience.
- Le tiers des causes ont été réglées en un mois et un peu moins de la moitié (45%) ont pris plus de 1 mois, mais pas plus de 8 mois à régler en 1999-2000.
- Douze pourcent des causes ont pris plus de 8 mois et au plus de 12 mois à régler. Le temps écoulé était plus d'un an dans 10% des causes.

² Principaux indicateurs de rendement

Nombre d'application pour l'aide juridique, 1983-1984 à 1998-1999¹



Source : Enquête sur l'aide juridique – Demandes et dépenses, 1983-1984 à 1998-1999

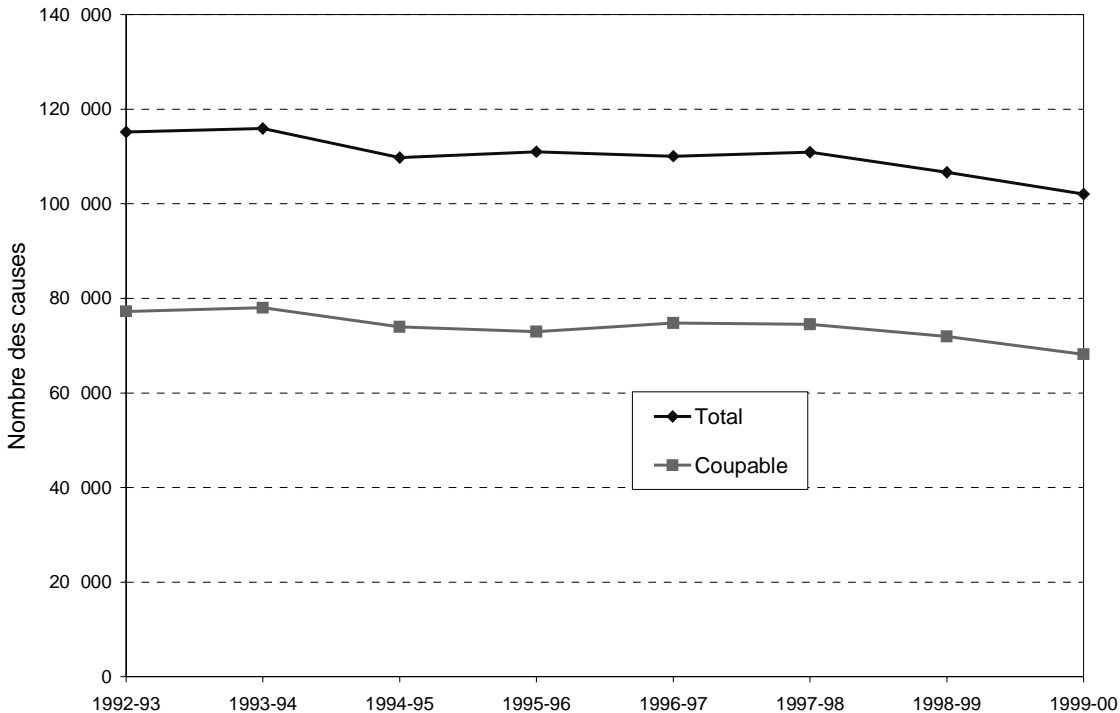
- Le nombre total de demandes d'aide juridique a atteint un sommet en 1992-1993, de même que le nombre total de demandes approuvées.
- En 1998-1999, il y a eu total 833 441 demandes d'aide juridique, dont 490 842 ont été approuvées.
- Le nombre de demandes d'aide juridique n'est jamais revenu à un niveau aussi bas que celui de 1983-1984 (601 375).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail



Activités des tribunaux de la jeunesse au Canada

Nombre de causes entendues par les tribunaux de la jeunesse qui ont donné lieu à un verdict de culpabilité, Canada, 1992-1993 à 1999-2000¹



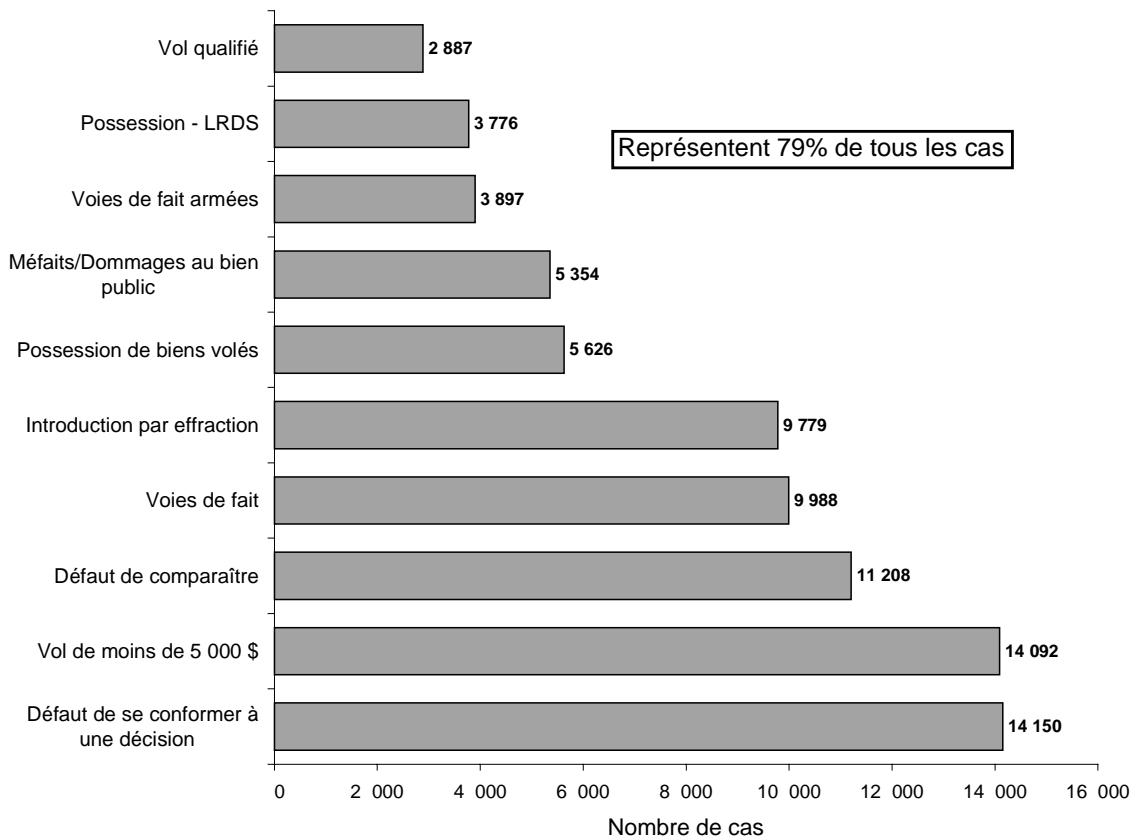
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSCase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- Au cours des huit dernières années, le nombre de causes devant les tribunaux de la jeunesse a suivi une tendance générale à la baisse. En 1999-2000, 102 061 causes ont été traitées, un nombre en baisse de 11 % par rapport au total enregistré en 1992-1993. Toutefois, du point de vue du taux pour 10 000 jeunes de causes devant les tribunaux de la jeunesse, la diminution enregistrée à l'échelle nationale pour la même période est plus marquée, soit 17 %.
- Deux tiers des causes (67 %) entendues devant les tribunaux de la jeunesse ont donné lieu à une condamnation (un verdict de culpabilité relativement à au moins une accusation dans la cause). Cette proportion est essentiellement inchangée par rapport à 1992-1993.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Les dix infractions les plus fréquentes jugées par les tribunaux de la jeunesse, Canada, 1999-2000¹



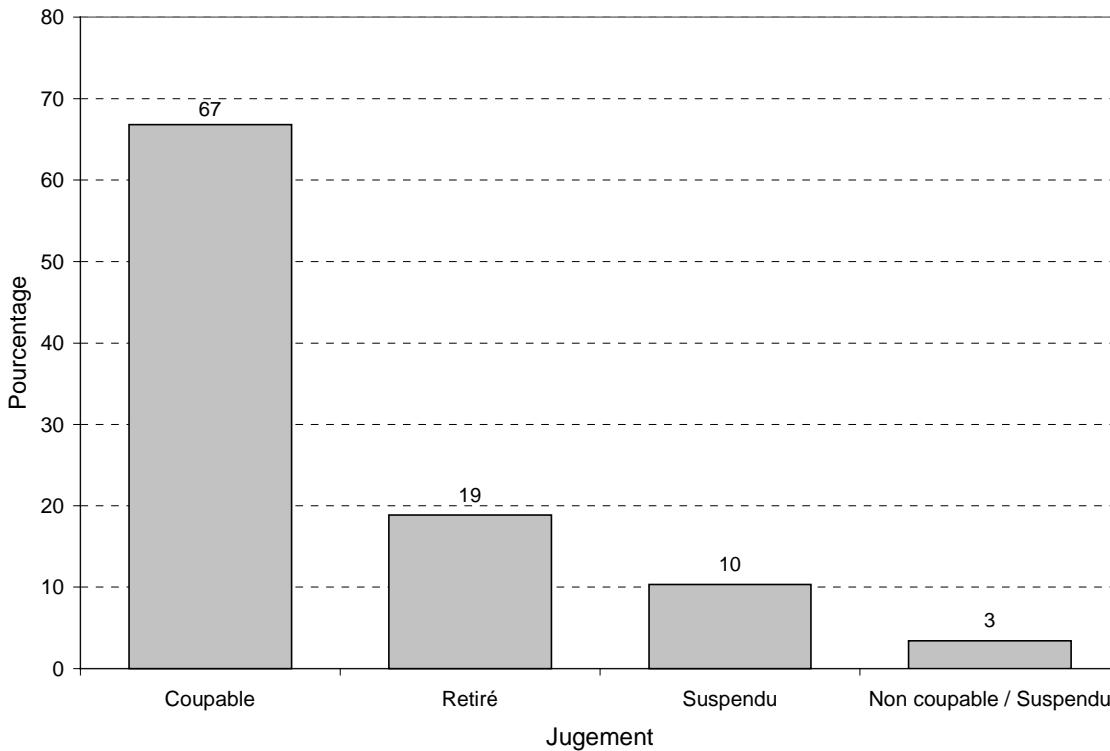
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCScase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- La majorité des affaires (79 %) entendues par les tribunaux de la jeunesse portaient sur seulement dix infractions.
- Cinq types d'infractions constituaient une forte proportion (58 %) du nombre de causes. Celles-ci étaient le défaut de se conformer à une décision en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC), le vol de 5 000 \$ et moins, le défaut de comparaître, les voies de fait mineures et l'introduction par effraction.
- Bien que les causes de crimes contre les biens aient représenté une forte proportion de la charge de travail, seulement deux des cinq infractions les plus fréquentes faisaient partie de cette catégorie : le vol de 5 000 \$ et moins constituait 14 % du nombre de causes et l'introduction par effraction, 10 %.
- Parmi les 10 infractions les plus souvent jugées par les tribunaux de la jeunesse, quatre ont été des infractions contre les biens, trois des crimes de violence, deux des infractions relatives à la Loi sur les jeunes contrevenants, et une relative aux drogues (Loi réglementant certaines drogues et autres substances).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Répartition des causes entendues par les tribunaux de la jeunesse selon la décision, Canada, 1999-2000²



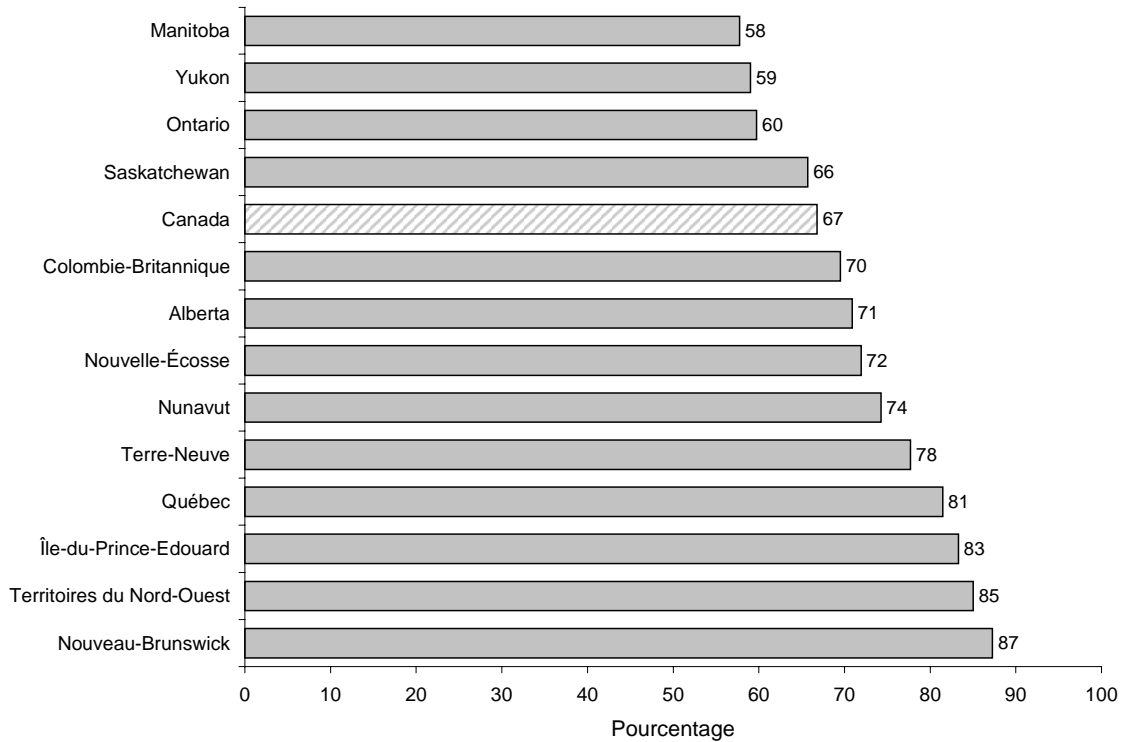
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSCase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-92 à 1999-00)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- En 1999-2000, 67 % des causes traitées par les tribunaux de la jeunesse se sont soldées par une condamnation (un verdict de culpabilité relativement à au moins une accusation dans la cause).
- Dans 19 % de tous les cas les charges ont été retirées et dans un autre 10 % les charges ont été arrêtées.
- En 1999-2000, dans seulement 3 % des affaires entendues par les tribunaux de la jeunesse, il y a eu verdict de non-culpabilité ou rejet de la poursuite.

² Principaux indicateurs de rendement

Proportion des causes entendues qui ont abouti à un verdict de culpabilité, par juridiction, 1999-2000²



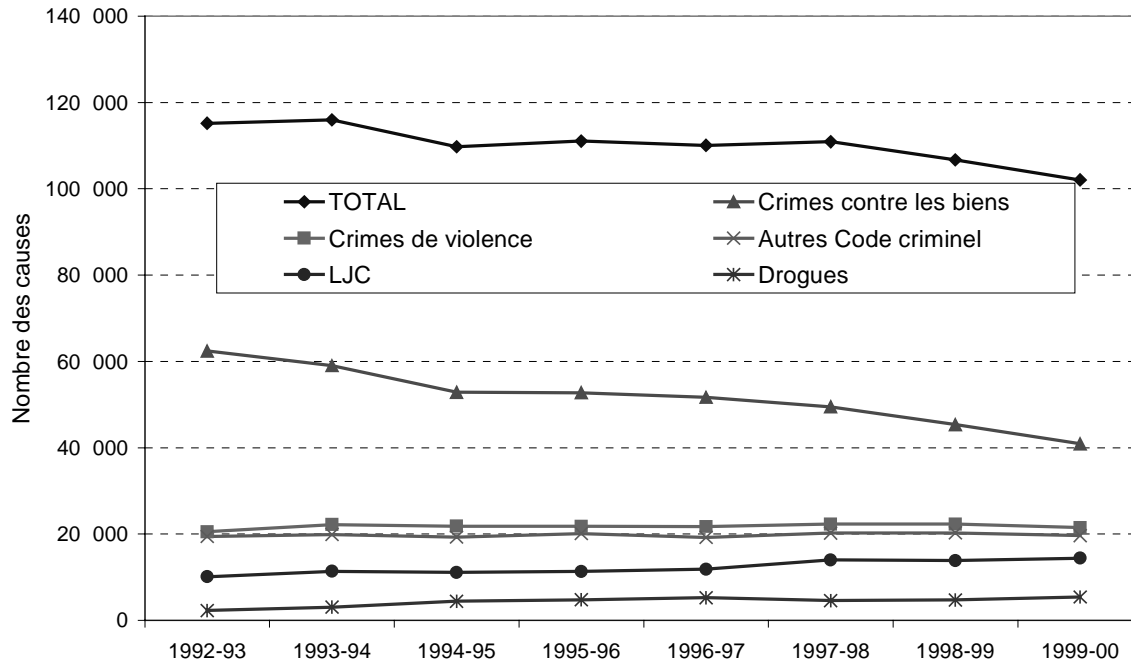
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSCase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- La proportion de causes qui se sont soldées par un verdict de culpabilité s'est échelonné entre environ 58 % au Manitoba et au moins 87 % au Nouveau-Brunswick.
- Le taux de déclaration de culpabilité (67 %) a été plus faible que la moyenne nationale en 1999-2000 au Manitoba, au Yukon, au Ontario et en Saskatchewan seulement.

² Principaux indicateurs de rendement

Causes devant les tribunaux de la jeunesse, selon le type d'infraction, Canada, 1992-1993 à 1999-2000¹



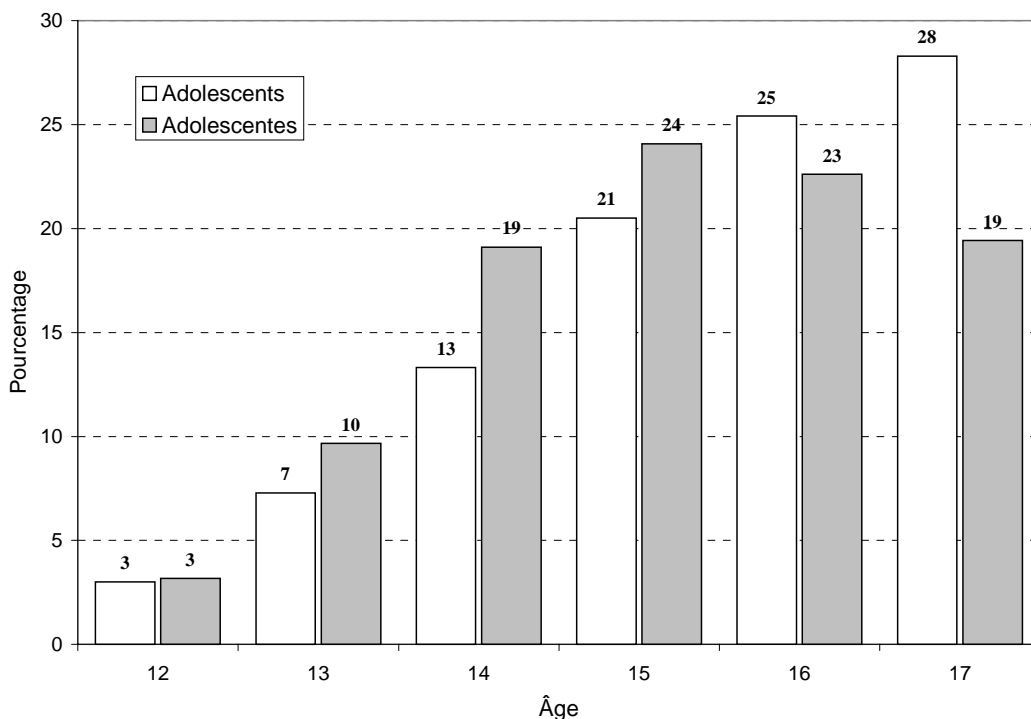
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSCase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3 *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- Au cours des huit dernières années, le nombre de causes devant les tribunaux de la jeunesse a suivi une tendance générale à la baisse. En 1999-2000, 102 061 causes ont été traitées, un nombre en baisse de 11 % par rapport au total enregistré en 1992-1993.
- Les causes traitées devant les tribunaux de la jeunesse comportaient le plus souvent des crimes contre les biens (40 %), suivis des crimes contre la personne (22 %) et des autres infractions au code criminel (18 %), qui comprennent des infractions telles que le défaut de comparaître en cour et l'évasion.
- Les causes d'infractions à la Loi sur les jeunes contrevenants (13 %) et d'infractions relatives aux drogues (5 %) étaient moins fréquentes.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

L'âge et le sexe de l'accusé, Canada, 1999-2000¹

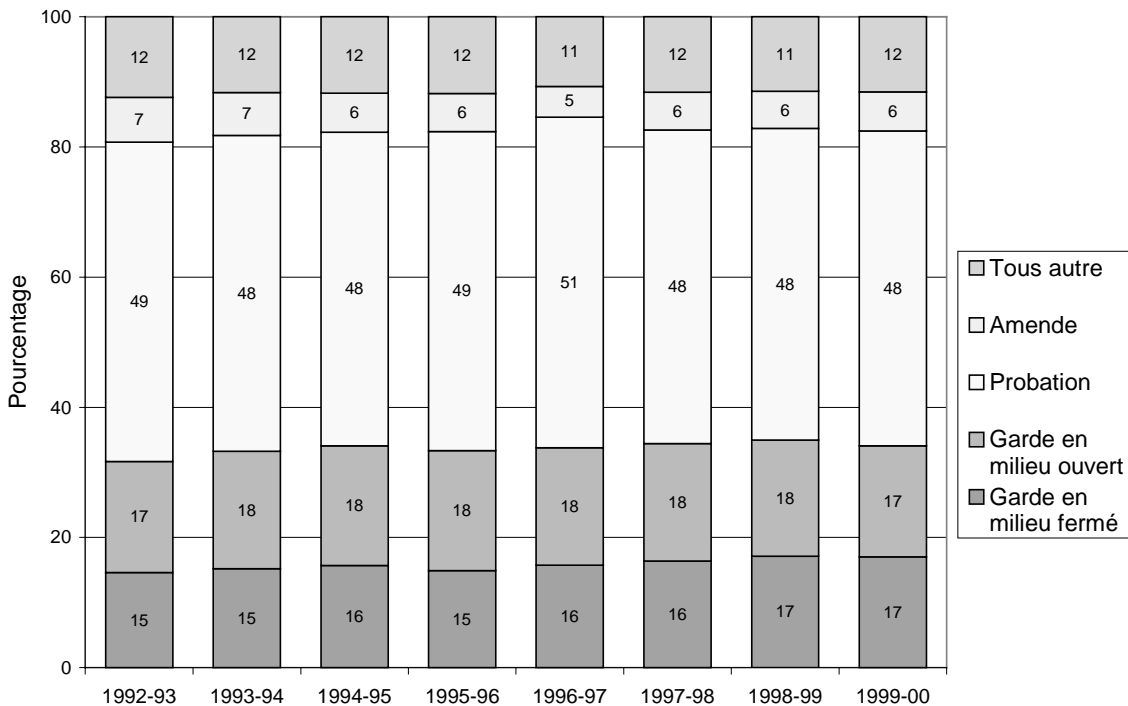


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSCase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-1992 à 1999-2000)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- Les adolescents représentaient 8 causes sur 10 devant les tribunaux de la jeunesse et ceux-ci étaient un plus grand nombre dans tous les groupes d'âge.
- La proportion des causes avait tendance à augmenter avec l'âge chez les adolescents alors que chez les adolescentes, elle atteignait un sommet à l'âge de 15 ans.
- Les adolescents plus âgés, c'est-à-dire ceux de 16 ou 17 ans, étaient responsables de la majorité des causes devant les tribunaux de la jeunesse (51 %). Les jeunes de 15 ans étaient impliqués dans 21 % des causes alors que les adolescents plus jeunes, c'est-à-dire ceux de 12 à 14 ans, représentaient les autres 25 %.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Sentence la plus sévère imposée par les tribunaux de la jeunesse, Canada, 1992-1993 à 1999-2000²



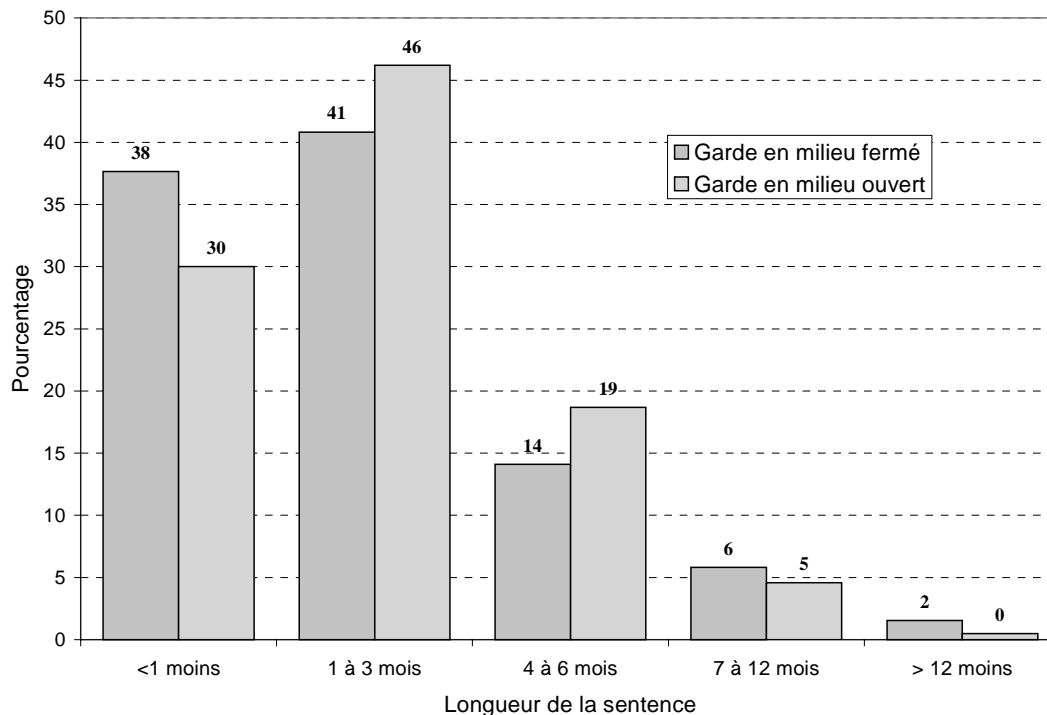
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSmsdsp.ivt (ETJ – Peine la plus importante, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- En 1999-2000, la probation était la peine la plus importante imposée par un tribunaux de la jeunesse dans près de la moitié des causes avec condamnation (48 %).
- Venait ensuite le placement sous garde (34 %), qui se compose de la garde en milieu ouvert (17 %) et de la garde en milieu fermé (17 %).
- Les proportions relatives des types de peines les plus importantes ont varié très peu depuis 1992-1993.

² Principaux indicateurs de rendement

Durée des décisions de placement sous garde imposées selon le type de garde, Canada, 1999-2000²



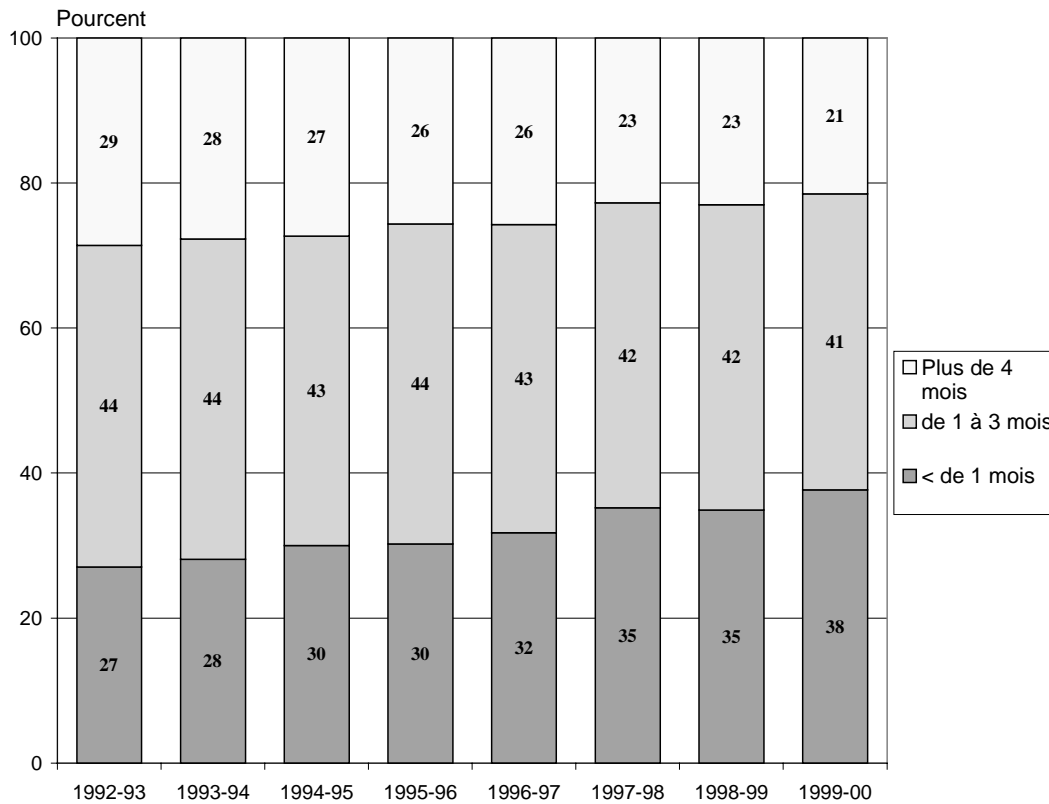
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCScust.ivt (ETJ – Garde – milieu ouvert, milieu fermé, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- Parmi les 23 215 causes à l'égard desquelles les tribunaux ont imposé une peine de garde (milieux ouvert et fermé) en 1999-2000, 33 % étaient associées à une peine de garde de moins de 1 mois, 44 %, une peine de 1 à 3 mois, 16 %, une peine de 4 à 6 mois et 6 %, une peine de plus de 6 mois.
- En 1999-2000, la durée médiane de la peine pour les causes donnant lieu à une peine de garde était d'un mois. Pour la garde en milieu fermé seulement, elle était de 1 mois, alors que dans de cas de la garde en milieu ouvert, elle était un peu plus longue, soit de 45 jours.

² Principaux indicateurs de rendement

Garde en milieu fermée par la longueur de la sentence, Canada, 1992-1993 à 1999-2000²



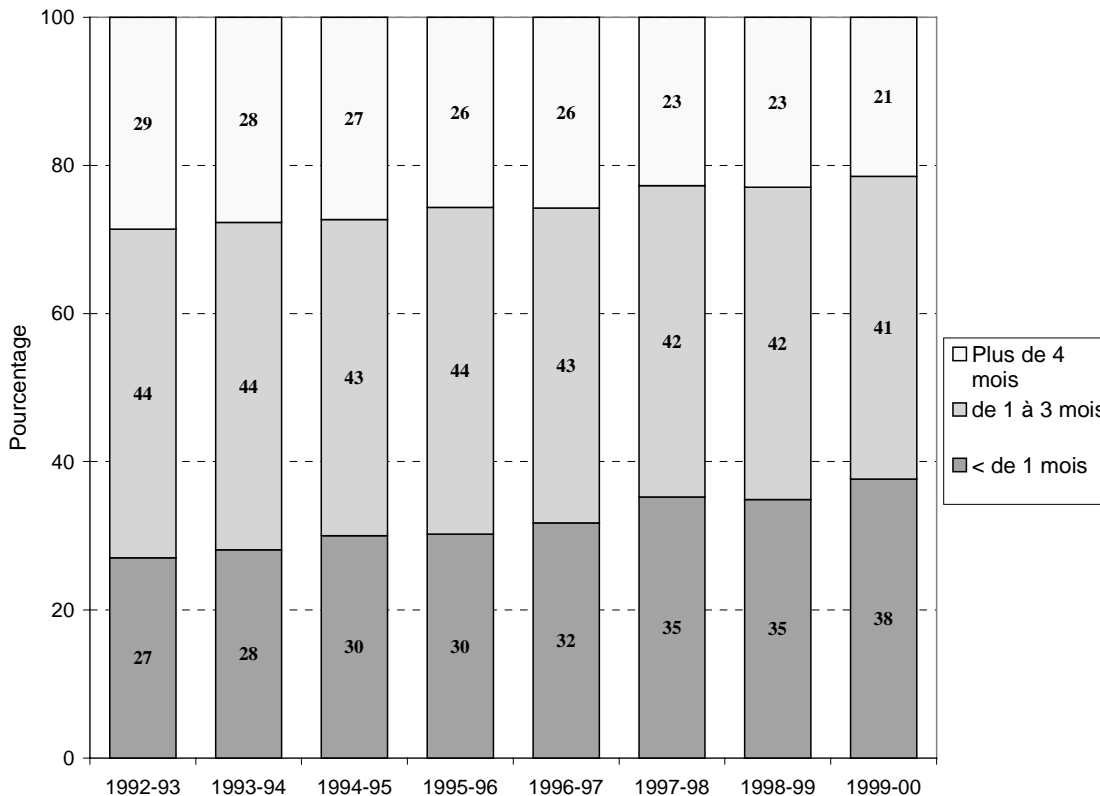
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCScust.ivt (ETJ – Garde – milieu ouvert, milieu fermé, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- La proportion de cas avec sentences légèrement plus courte a augmenté depuis 1992-1993.
- De tout les cas avec une sentence de garde ferme en 1992-1993, 27 % étaient pour des termes de moins d'un mois, comparativement à 38 % en 1999-2000.
- Pour tout les cas avec une sentence de garde en milieu fermé en 1992-1993, 29 % étaient pour des termes de plus de quatre mois, comparativement à 21 % en 1999-2000.

² Principaux indicateurs de rendement

Garde en milieu ouvert par la longueur de la sentence, Canada, 1992-1993 à 1999-2000²



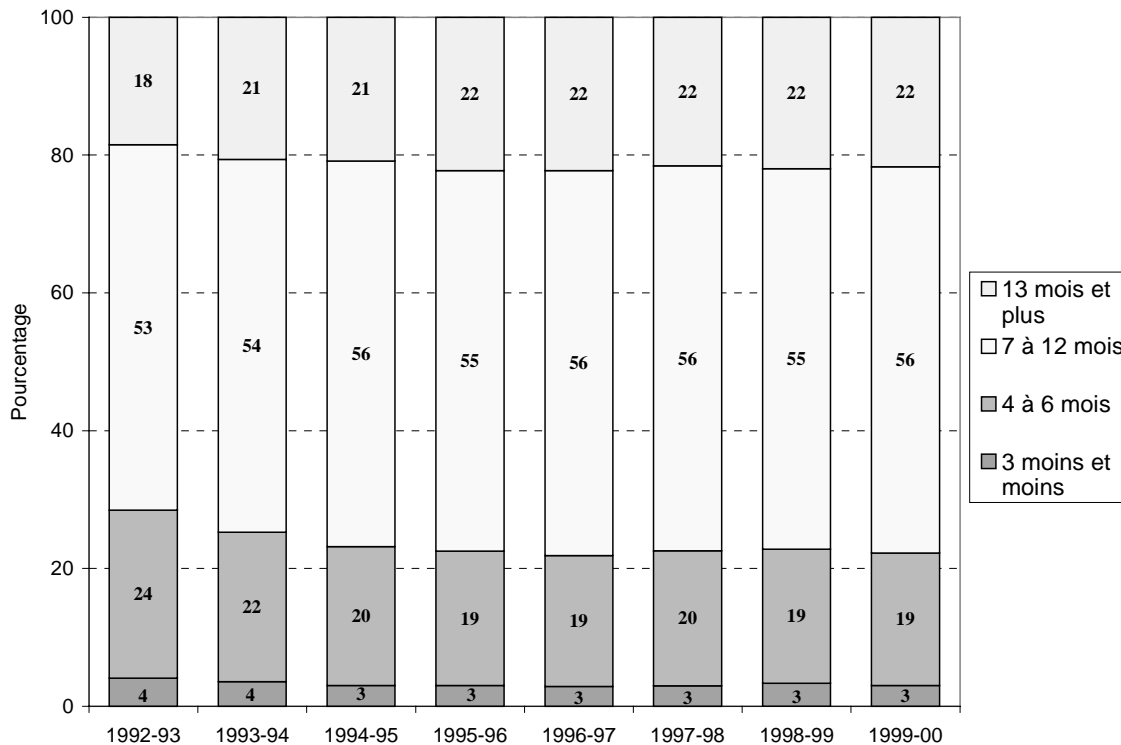
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCScust.ivt (ETJ – Garde – milieu ouvert, milieu fermé, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- La proportion de cas avec sentences légèrement plus courte a augmenté depuis 1992-1993.
- Pour toutes les peines de placement sous garde en milieu ouvert en 1992-1993, 22 % ont été pour des périodes de moins d'un mois, comparativement à 30 % en 1999-2000.
- Pour tout les cas avec une sentence de garde en milieu ouverte en 1992-1993, 29 % étaient pour des termes de plus de quatre mois, comparativement à 24 % en 1999-2000.

² Principaux indicateurs de rendement

Probation, longueur de la sentence, Canada, 1992-1993 à 1999-2000²



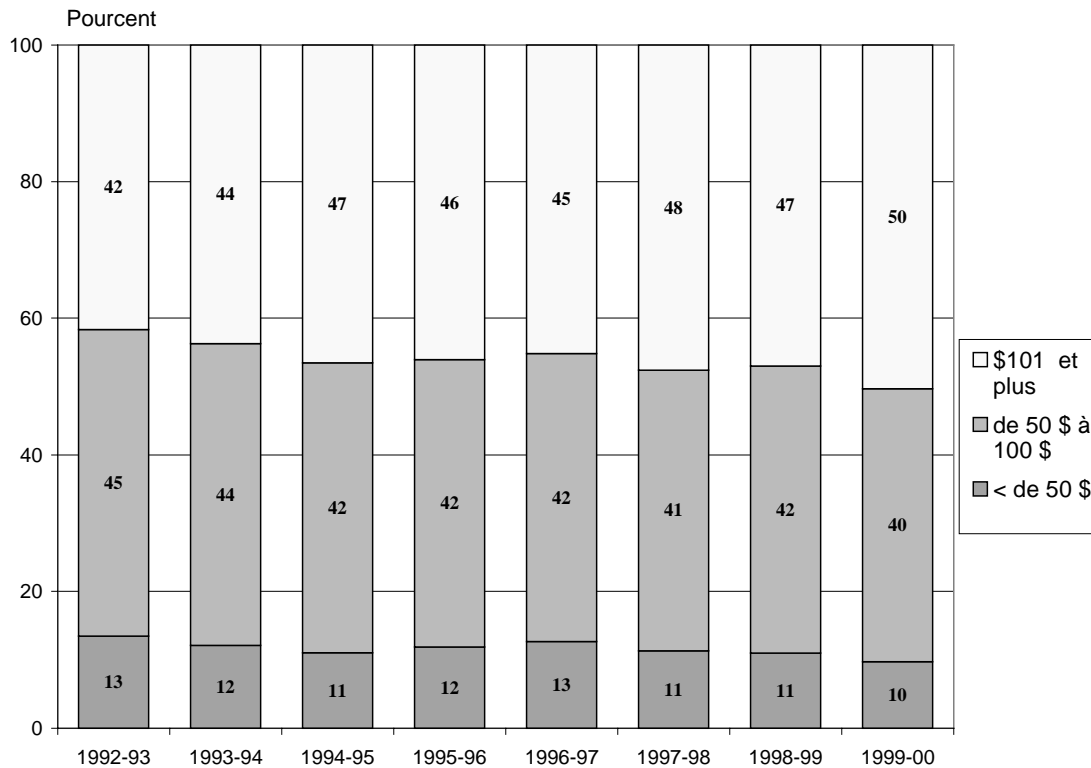
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSprob.ivt (ETJ – Durée de la probation, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- En 1999-2000, la durée médiane des peines de probation était un peu moins de 1 an.
- Pour tout les cas avec une sentence de probation en 1992-1993, 71 % étaient pour des termes de plus de six mois, comparativement à 78 % en 1999-2000.
- Parmi les 33 028 causes dont la peine la plus sévère était la probation, 22 % étaient associées à une période de 6 mois ou moins, 56 %, à une peine de 7 à 12 mois, et 22 %, à une peine de plus de 12 mois.

² Principaux indicateurs de rendement

Montant de l'amende, Canada, 1992-1993 à 1999-2000²



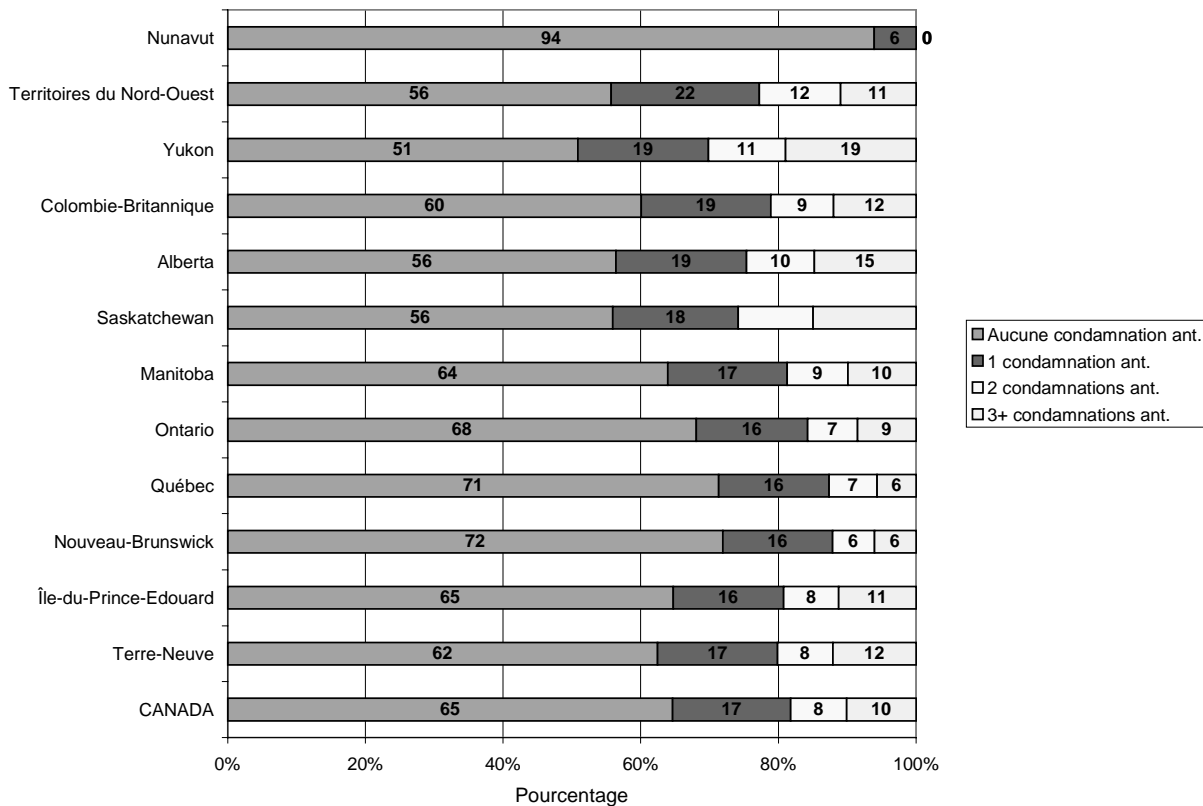
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSfines.ivt (ETJ – Montant de l' amende, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- La proportion d'affaires pour lesquelles le montant des amendes a été plus élevé dans les tribunaux pour la jeunesse a augmenté depuis 1992-1993.
- De toutes les affaires pour lesquelles des amendes ont été imposées en 1992-1993, les amendes ont été de plus de 100 \$ dans 42 % des cas, comparativement à 50 % en 1999-2000.
- De toutes les affaires pour lesquelles l'amende a été la peine la plus importante en 1999-2000, l'amende a été de moins de 50 \$ dans 10 % des cas, de 50 \$ à 100 \$ dans 40 % des cas, et de plus de 100 \$ dans 50 % des cas.

² Principaux indicateurs de rendement

Nombre de condamnations antérieures: Canada, provinces et territoires, 1999-2000²



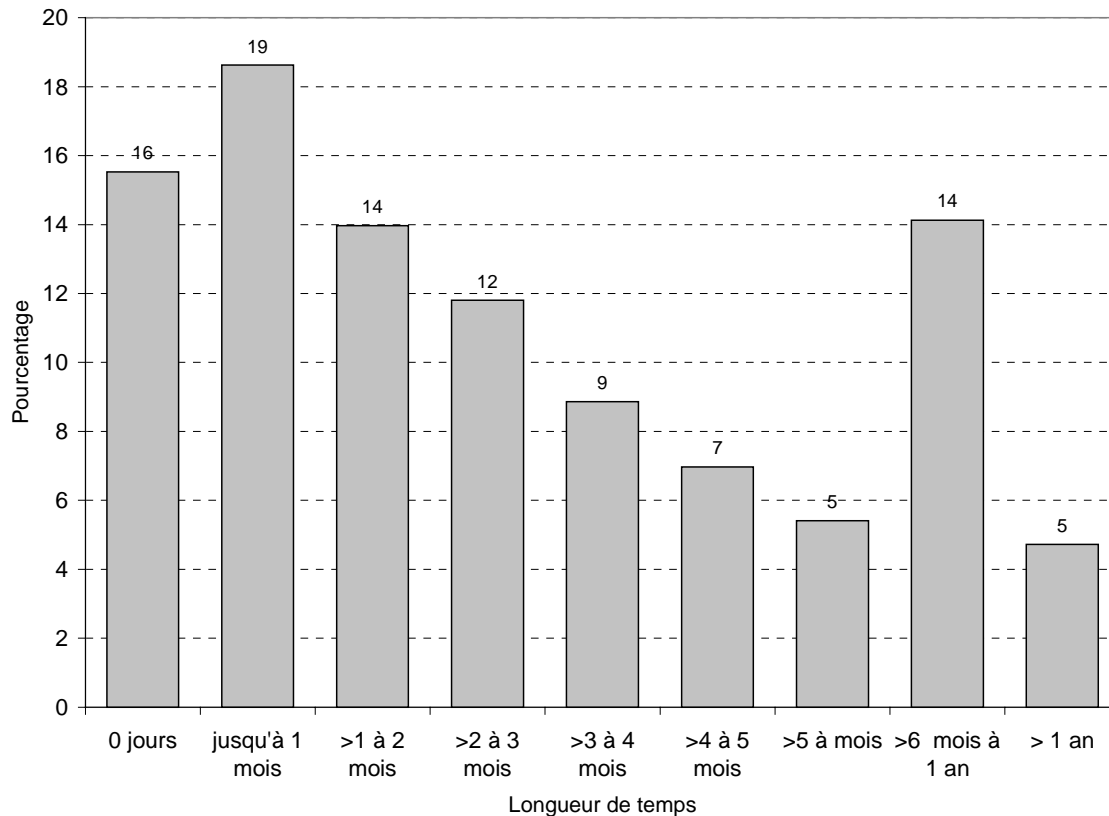
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCSrecid.ivt (ETJ – Données sur la récidive depuis 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

- En 1998-1999, environ 42 % des causes se soldant par une condamnation impliquaient des récidivistes.
- La proportion d'affaires pour lesquelles le délinquant n'avait jamais comparu devant un tribunal a varié selon les secteurs de compétence, de 67 % au Québec, soit la proportion la plus élevée, à 48 % au Yukon, soit la proportion la plus faible.
- En Alberta, 19 % des affaires ont mis en cause des délinquants ayant été condamnés au moins trois fois auparavant, comparativement à 6 % au Québec. Le taux national pour ces types d'affaires étaient de 12 %.

² Principaux indicateurs de rendement

Longueur de temps pour le traitement des cas par les tribunaux de la jeunesse, Canada, 1999-2000²



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. YCScase.ivt (ETJ – Nombre de causes et temps écoulé devant les tribunaux, 1991-1992 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XPF au catalogue) vol. 21, n° 3, *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1999-2000*

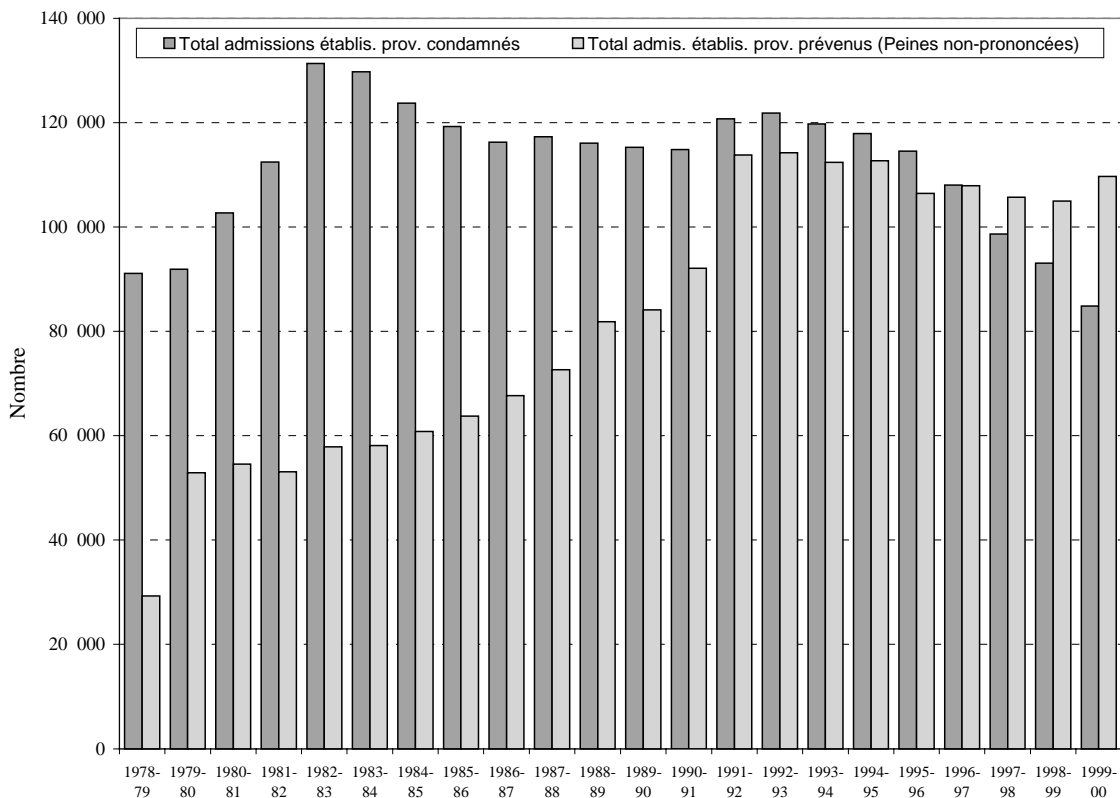
- En 1999-2000, près la moitié de toutes les causes (48 %) ont été traitées en deux mois et moins, de la première comparution du jeune à la date du jugement ou de l'imposition de la peine. Seulement 19 % des causes ont pris plus de six mois à traiter.
- De fait, 16 % des causes ont été réglées lors de la première comparution.
- En 1999-2000, le temps de traitement médian pour l'ensemble des causes était de 63 jours.

² Principaux indicateurs de rendement



Les populations correctionnelles pour adultes au Canada

Nombre d'admissions dans les institutions correctionnelles provinciales, par le genre d'admissions, Canada, 1978-1979 à 1999-2000¹



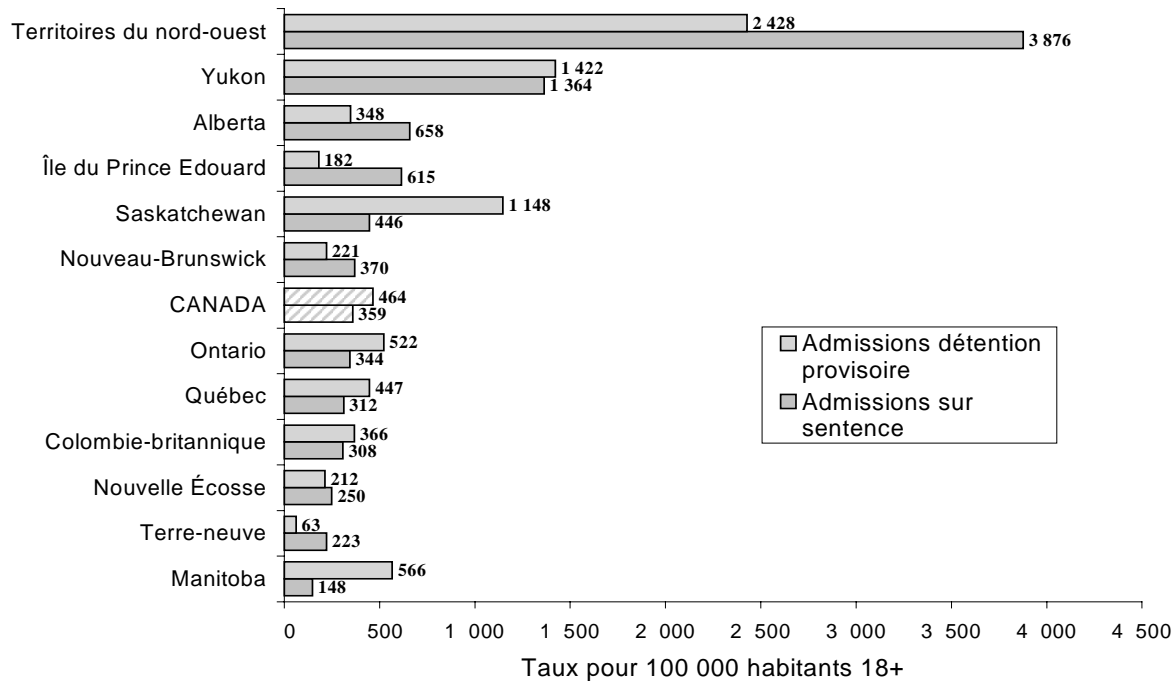
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSadm.ivt (ESCA, Données sur les admissions, 1978-1979 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- Depuis 1978-1979, le nombre d'admissions en détention provisoire a beaucoup augmenté, c'est-à-dire qu'il a triplé pour atteindre un sommet en 1992-1993.
- Le nombre de personnes coupables admises dans les établissements a atteint un sommet en 1982-1983, mais en 1999-2000, il a été presque aussi faible que celui de 1978-1979.
- En 1999-2000, le nombre d'admissions en détention provisoire (109 685) a surpassé le nombre d'admissions de personnes coupables (84 689).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre d'admissions dans des institutions correctionnelles provinciales par le genre d'admission, Canada, provinces et territoires, 1999-2000¹

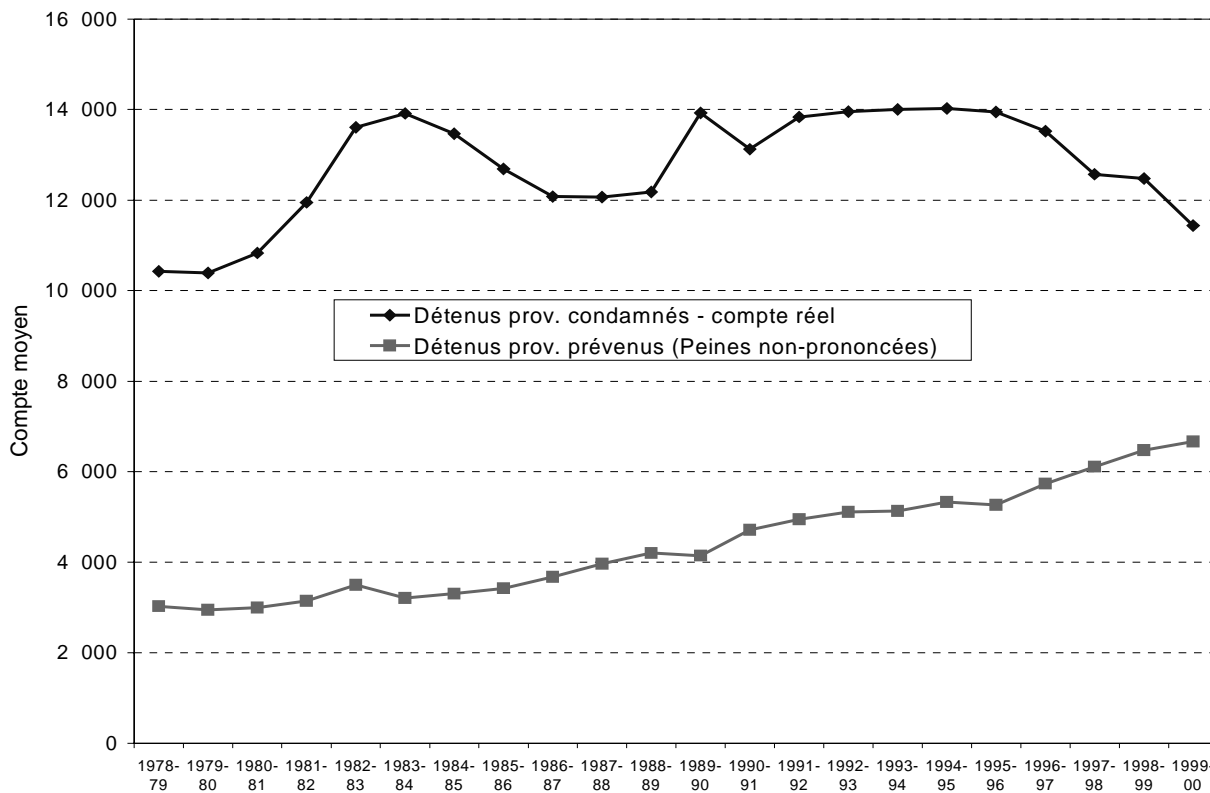


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSadm.ivt (ESCA, Données sur les admissions, 1978-1979 à 1999-2000), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 2000)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, le taux de détention provisoire et le taux des personnes coupables admises a varié entre les secteurs de compétence.
- Parmi les provinces, le taux de personnes coupables admises a varié de 148 pour 100 000 adultes de 18 ans et plus au Manitoba à 615 à l'Île-du-Prince-Edouard.
- Le taux d'admission pour détention provisoire a varié de 63 à Terre-Neuve à 1 148 en Saskatchewan.
- Il y a eu six juridictions (Manitoba, British Columbia, Ontario, Québec, Saskatchewan et the Yukon) où le taux d'admission pour détention provisoire a surpassé le taux d'admission pour sentence.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Compte moyen dans les institutions correctionnelles provinciales, Canada, 1978-1979 à 1999-2000¹

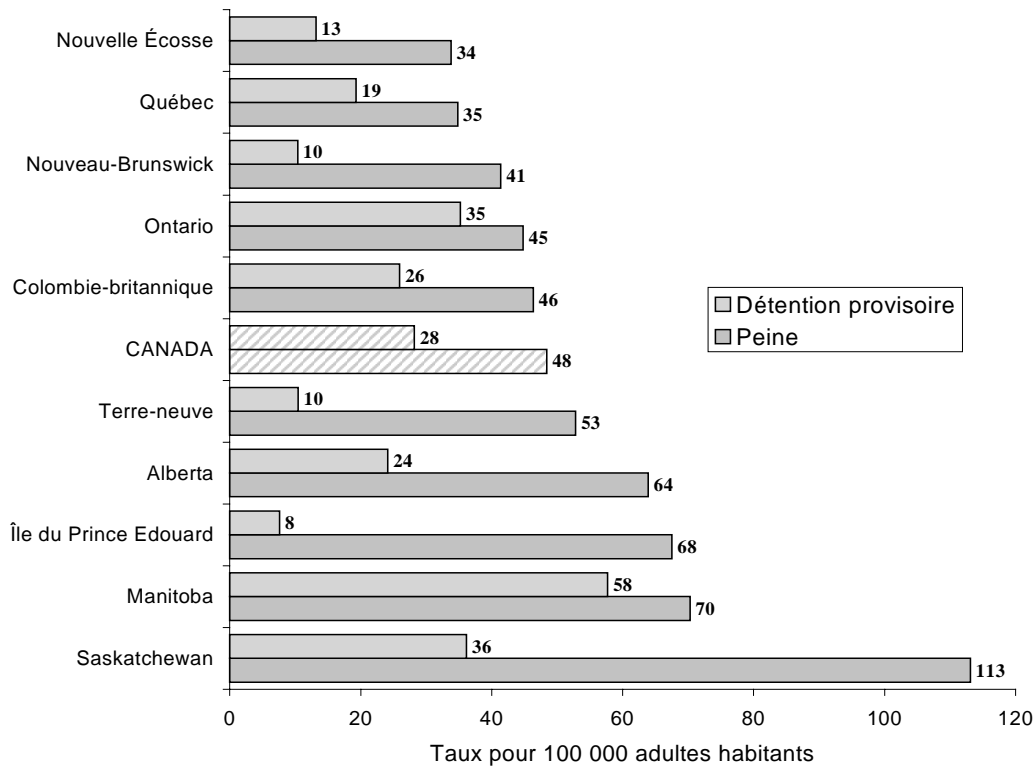


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSavg.ivt (ESCA, Comptes moyens, 1978-1979 à 1999-2000)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y avait en moyenne 18 103 personnes incarcérés dans des institutions carcérales provinciales. De ce total 11 438 étaient des détenus condamnés et 6 665 étaient des détenus pour détention provisoire.
- Entre 1978-1979 et 1999-2000, le compte de détenus pour détention provisoire a plus que doublé.
- Le nombre de détenus incarcérés sur sentence a diminué durant le temps que la Loi sur les jeunes délinquants ait été instituée, mais revient au niveau précédent par 1989-1990.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Compte moyen dans les institutions correctionnelles provinciales, Canada et les provinces, 1999-2000¹

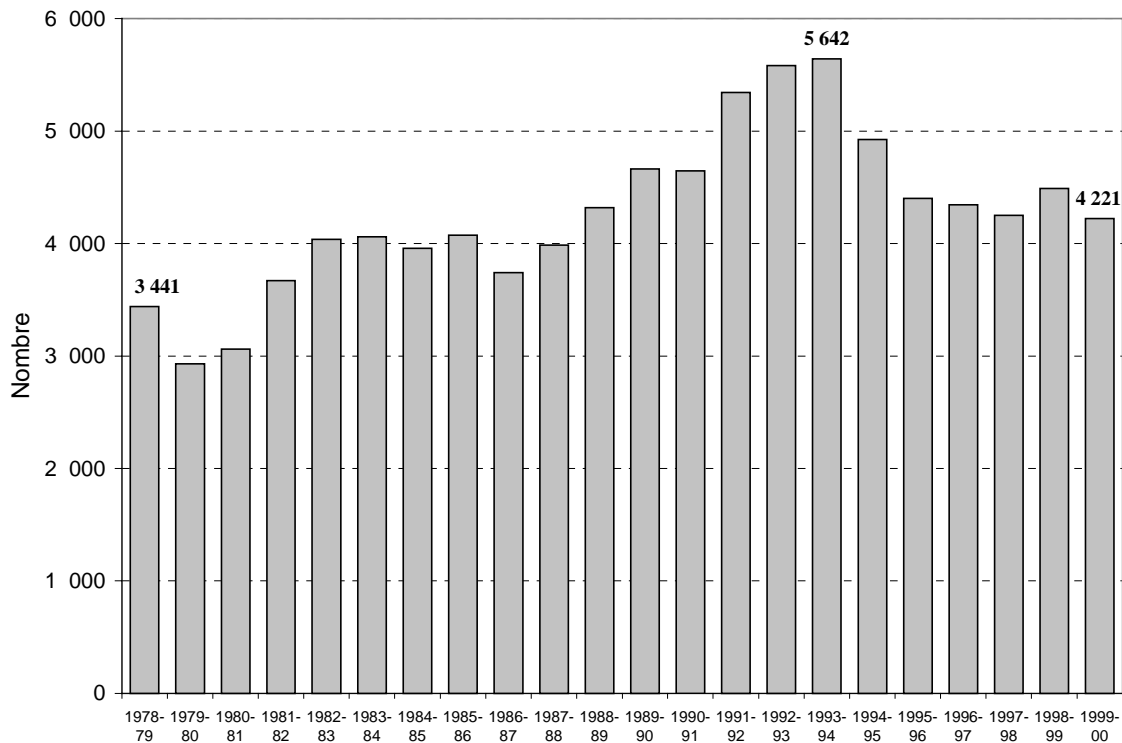


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSavg.ivt (ESCA, Comptes moyens, 1978-1979 à 1999-2000), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y a eu une variation importante du taux d'incarcération entre les secteurs de compétence.
- Le taux des délinquants condamnés à une peine a varié de 34 pour 100 000 adultes en Nouvelle-Écosse à 113 en Saskatchewan.
- Le taux de détention provisoire varie de 8 par 100 000 adultes à l'Île-du-Prince-Edouard à 58 au Manitoba.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre d'admissions sur mandat de dépôt dans des établissements correctionnels fédéraux, Canada, 1978-1979 à 1999-2000¹



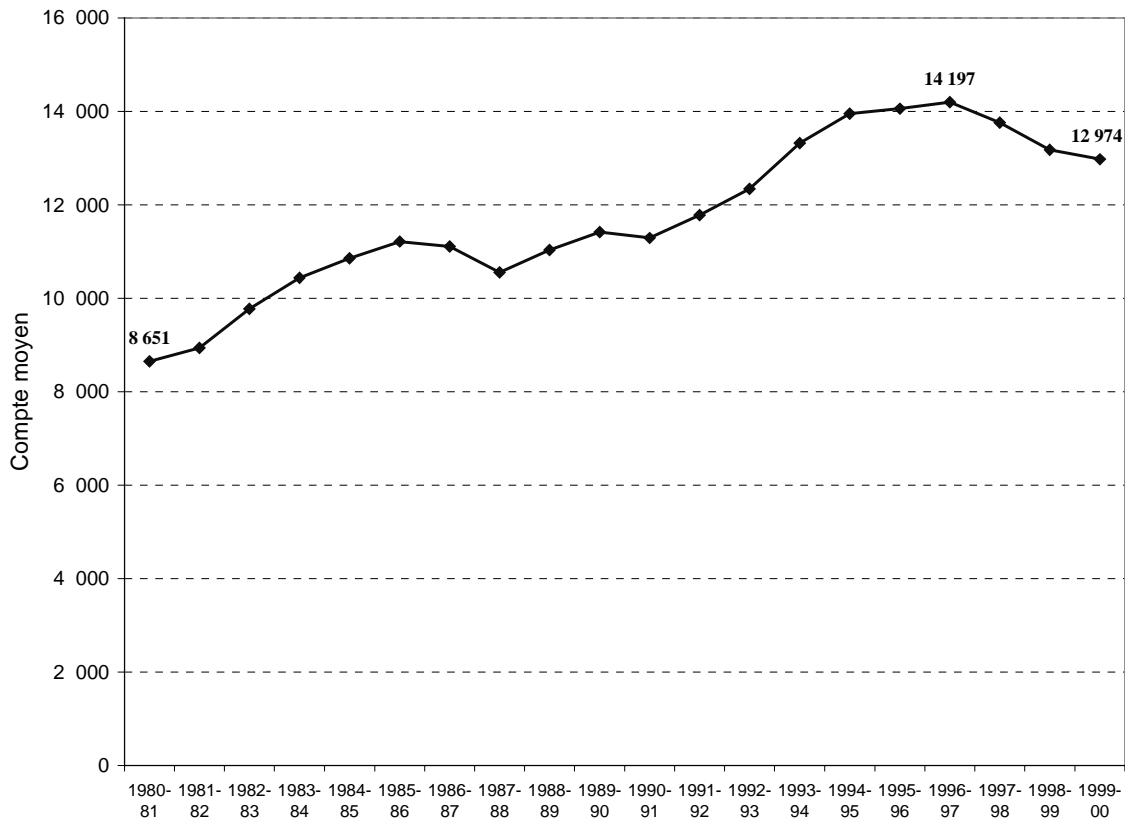
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSadm.ivt (ESCA, Données sur les admissions, 1978-1979 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y eu 4 221 admissions sur warrant of committal dans les institutions fédérales, une augmentation de 54 % depuis 1978-1979. Le nombre d'admissions en 1999-2000 admissions représentent une diminution de 6 % sur 1997-98.
- Les admissions dans les établissements fédéraux ont atteint un sommet de 5 642 en 1993-1994, soit une hausse de 64 % par rapport aux 3,441 admissions fédérales en 1978-1979. Depuis 1994-1995, le nombre annuel d'admissions dans les établissements fédéraux a diminué, pour baisser à 4 412 en 1997-1998, soit presque le nombre le plus bas d'admissions dans les établissements fédéraux à la fin de 1988-1989.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Compte moyen des personnes effectivement détenues dans les établissements fédéraux, Canada, 1980-1981 à 1999-2000¹

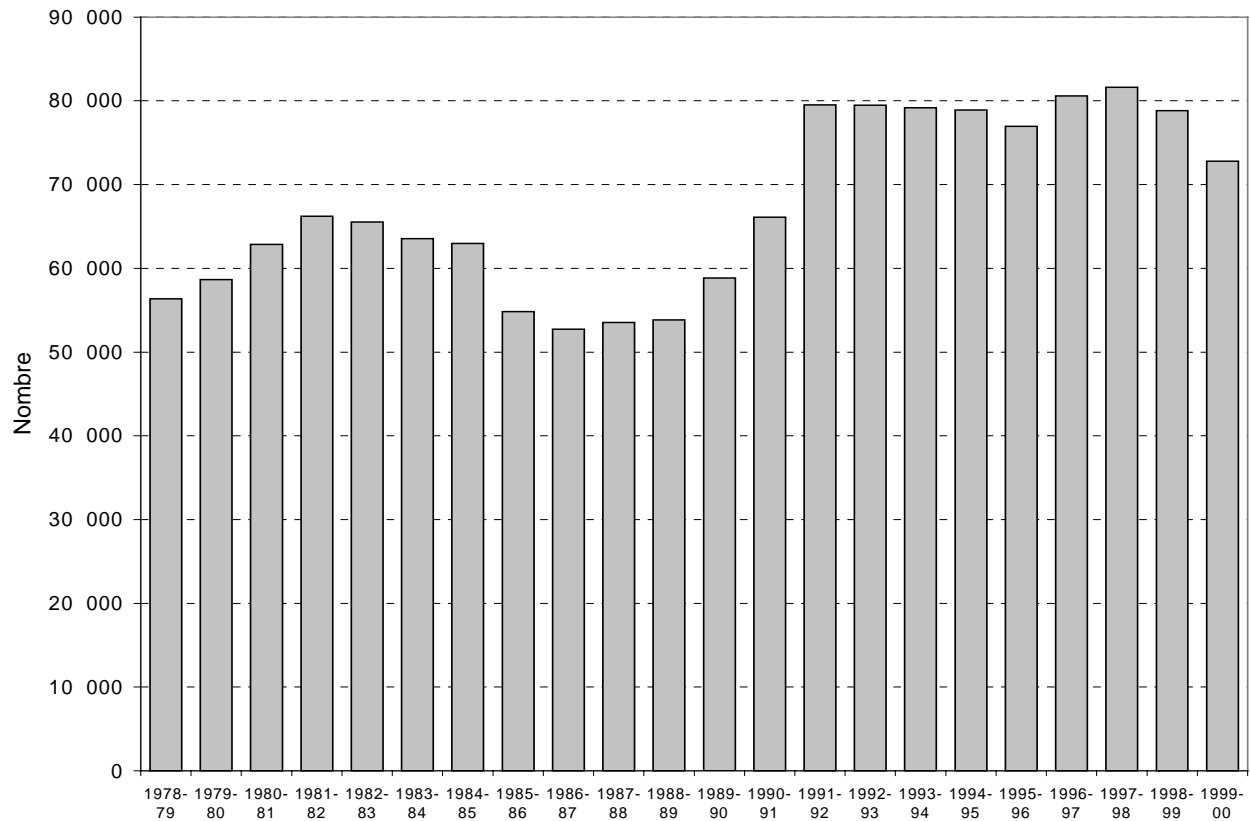


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSavg.ivt (ESCA, Comptes moyens, 1978-1979 à 1999-2000)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En moyenne en 1999-2000, il y avait 12 974 détenus « incarcérés » dans les pénitenciers fédéraux. Cela représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.
- Le compte moyen de détenus fédéraux a graduellement augmenté entre 1980-1981 et 1996-1997, avec un sommet de 14 197 détenus en 1996-1997, une augmentation de 64 % par rapport à 1980-1981. Les taux d'incarcération fédéraux ont affiché de légers reculs en 1996-1997 et 1997-1998, la moyenne du dernier de ces deux exercices étant de 60 détenus pour 100 000 adultes, ce qui est toujours de 9 % supérieur au taux le plus faible en dix ans enregistré en 1988-1989.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre total d'admissions à la probation, Canada, 1978-1979 à 1999-2000¹



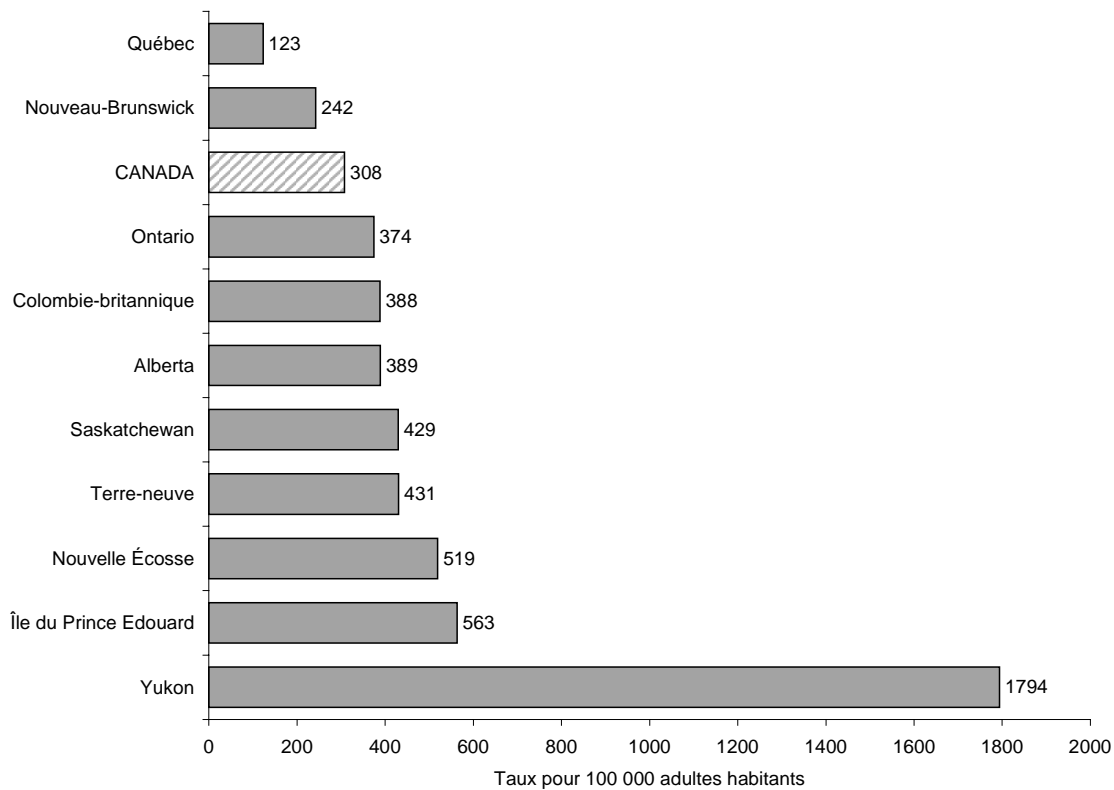
Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSadm.ivt (ESCA, Données sur les admissions, 1978-1979 à 1999-2000)

Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y a eu 72 789 admissions à la probation, soit une hausse de 8 % par rapport à 1997-98.
- La hausse la plus importante des admissions à la probation s'est produite en 1991-1992 (augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente).
- Depuis 1991-1992, le nombre d'admissions à la probation a fluctué légèrement d'une année à l'autre.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Nombre de détenus sous ordonnance de probation: Canada, provinces et territoires, 1999-2000¹

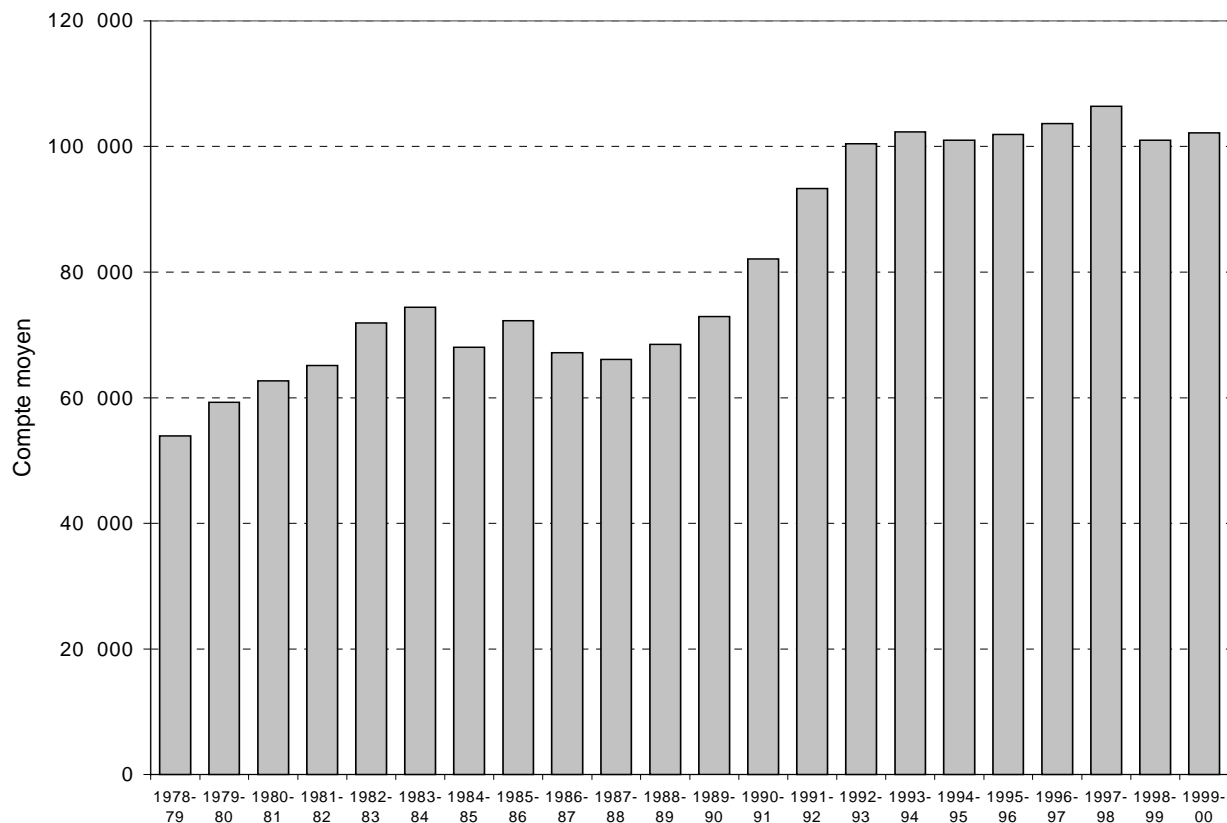


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSadm.ivt (ESCA, Données sur les admissions, 1978-1979 à 1999-2000), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y a une variation considérable entre les provinces dans le recours à la probation. Le taux de détenus inscrits à la probation a varié de 123 pour 100 000 adultes au Québec à 563 à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le Nouveau-Brunswick et le Québec ont été les seules provinces dont le taux de détenus inscrits à la probation était plus faible que le taux canadien (308) en 1999-2000.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Comptes des personnes en probation, Canada, 1978-1979 à 1999-2000¹

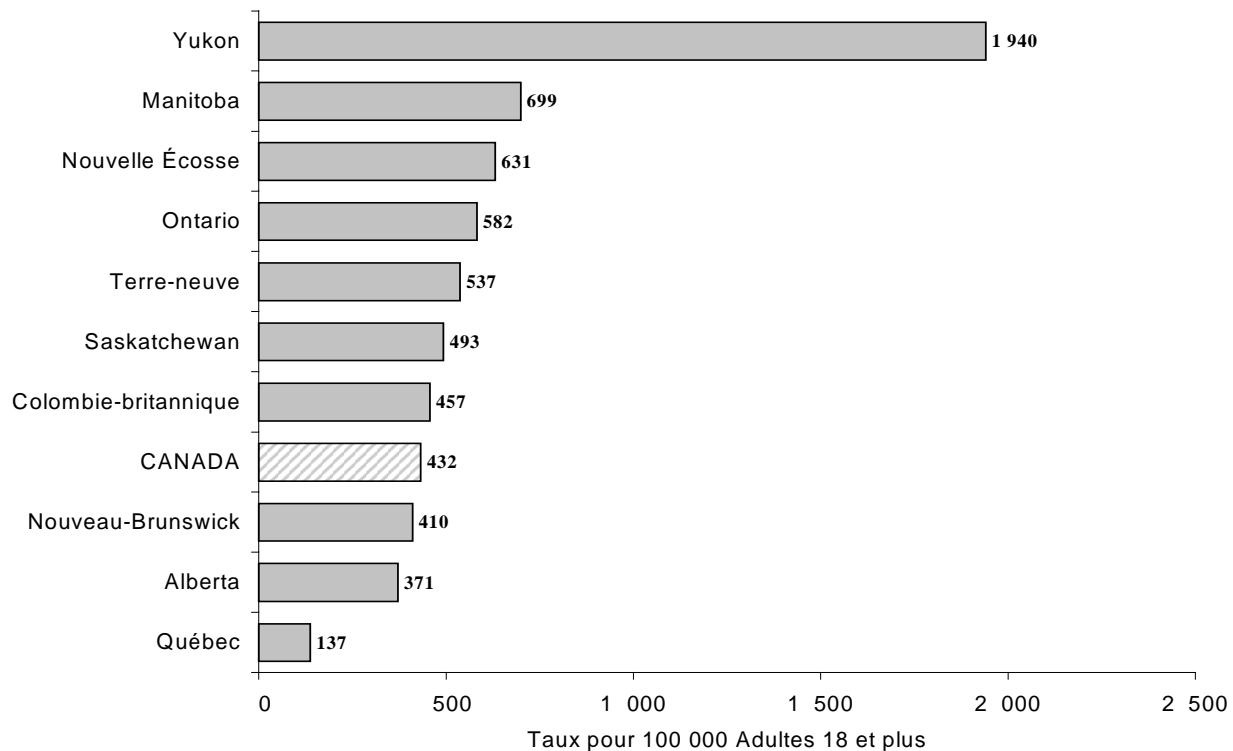


Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSavg.ivt (ESCA, Comptes moyens, 1978-1979 à 1999-2000)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y avait en moyenne 102 147 personnes inscrites à la probation sous la supervision des services provinciaux de probation, soit une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. (Le compte moyen des personnes inscrites à la probation représente la moyenne mensuelle de délinquants sous surveillance dans la collectivité.)
- Le nombre de personnes inscrites à la probation semble avoir atteint un sommet en 1997-1998, soit 106 405 personnes. De 1978-1979 à 1999-2000, le nombre de personnes inscrites à la probation a augmenté de 89%. De 1989-1990 à 1992-1993, ce nombre a augmenté constamment, mais le nombre moyen a été relativement stable depuis 1993-1994.

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

Comptes moyen des personnes en probation: Canada, provinces et territoires, 1999-2000¹



Source: Base de données des indicateurs de justice pénale, 2000. ACSavg.ivt (ESCA, Comptes moyens, 1978-1979 à 1999-2000), PopYouth (Population des jeunes (12 à 17 ans, 18+), par provinces, 1977 à 1999)
 Pour plus de renseignements, voir Juristat (publication n° 85-002-XIE au catalogue) vol. 21, no 5, *Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*

- En 1999-2000, il y avait, en moyenne 432 probationnaires pour 100 000 adultes au Canada (à l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et l'Île-du-Prince-Édouard, où les données sur la probation étaient indisponibles).
- Parmi les provinces, Manitoba a affiché la moyenne de probationnaires la plus élevée, soit 699 pour 100 000 adultes, suivie de la Nouvelle-Écosse où le taux était de 631 probationnaires pour 100 000 adultes.
- Le Québec a déclaré le taux de probation le plus bas (137 probationnaires pour 100 000 adultes), soit près de la moitié de celui de l'Alberta, dont le taux était le deuxième plus faible (371 pour 100 000 adultes).

¹ Principaux indicateurs de volume et de charge de travail

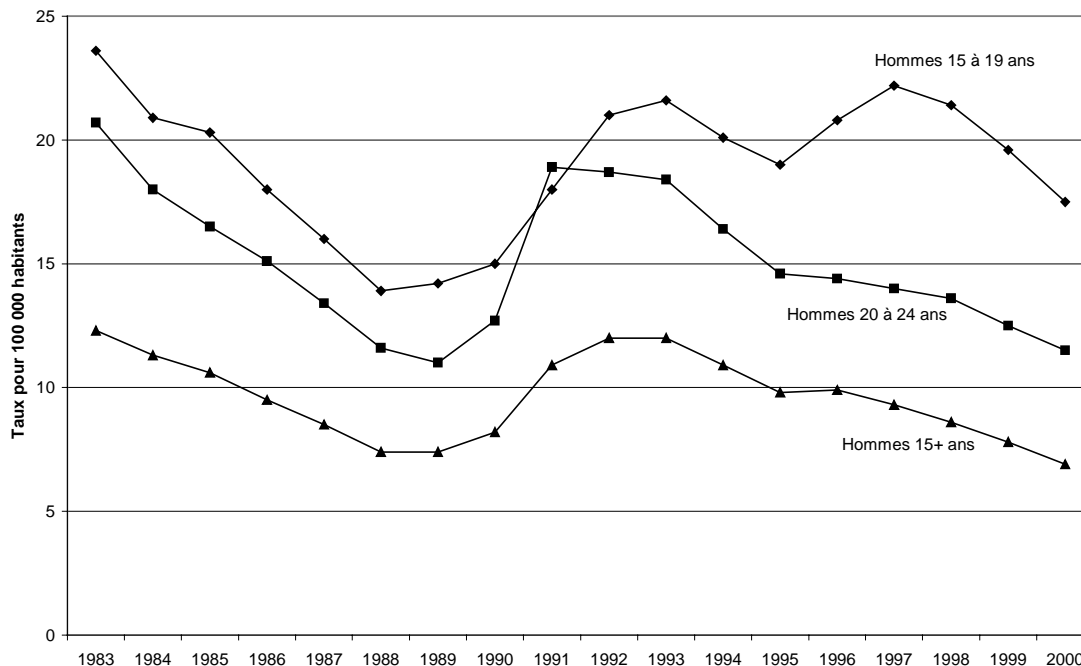
PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca





Indicateurs environnementaux

Taux de chômage chez les hommes, Canada, 1983 - 2000³



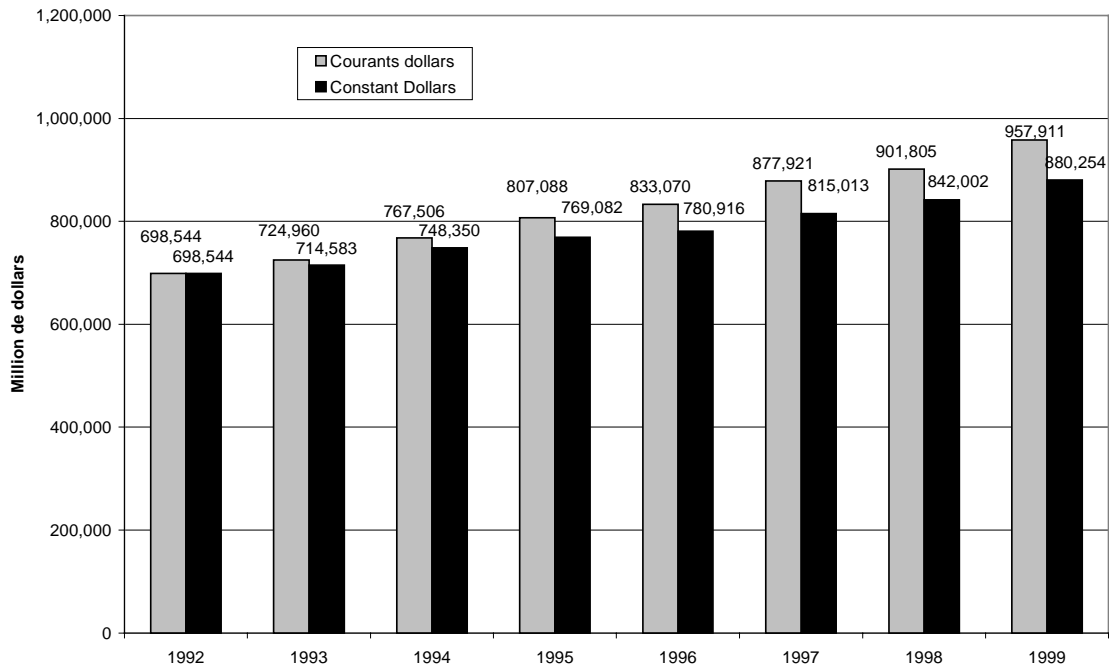
Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada. UnemProv.ivt (EPA – Taux de chômage (hommes), par provinces, 1983 – 2000)

* Moyennes annuelles de personnes âgées de 15 ans et plus. Le taux de chômage est une estimation du pourcentage de la population active non occupée et à la recherche de travail. La mesure ne comprend pas les personnes qui déclarent qu'elles aimeraient travailler, mais qui ont cessé de chercher du travail parce qu'elles pensent qu'il n'y en a pas.

- Le chômage est un facteur qui est lié à beaucoup d'autres, comme la faible scolarité, la faible alphabétisation et le faible revenu. Pour les jeunes, il a aussi comme conséquence l'oisiveté et la vie en marge de la société. Ces facteurs sont tous liés au risque d'activité criminelle.
- La récession qui a commencé en 1990 a eu un effet important sur le taux de chômage au Canada. Ce taux a atteint en 1992 un sommet de 11,3 %, soit le plus élevé en neuf ans (le même qu'en 1984). Après avoir augmenté légèrement de 1995 à 1996, le taux a baissé de 0,5 % en 1997. Dans l'ensemble, le taux de chômage pour les hommes et pour les femmes a été le même (9,2 %) en 1997.
- Les jeunes Canadiens, surtout ceux dont la scolarité est limitée, ont surtout été touchés par la récession. Le taux de chômage pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans a augmenté de 11,2 % en 1989 à 17,8 % en 1992. En 1995, le taux pour cette catégorie d'âge était tombé à 15,6 %, soit le taux le plus bas en cinq ans, pour ensuite remonter à 16,1 % en 1996 et à 16,7 % en 1997. En 1997, le taux de chômage pour les 15 à 24 ans était plus élevé parmi les hommes (17,5 %) que parmi les femmes (15,7 %).

³ Principaux indicateurs environnementaux

Produit intérieur brut, Canada, 1992 - 1999³

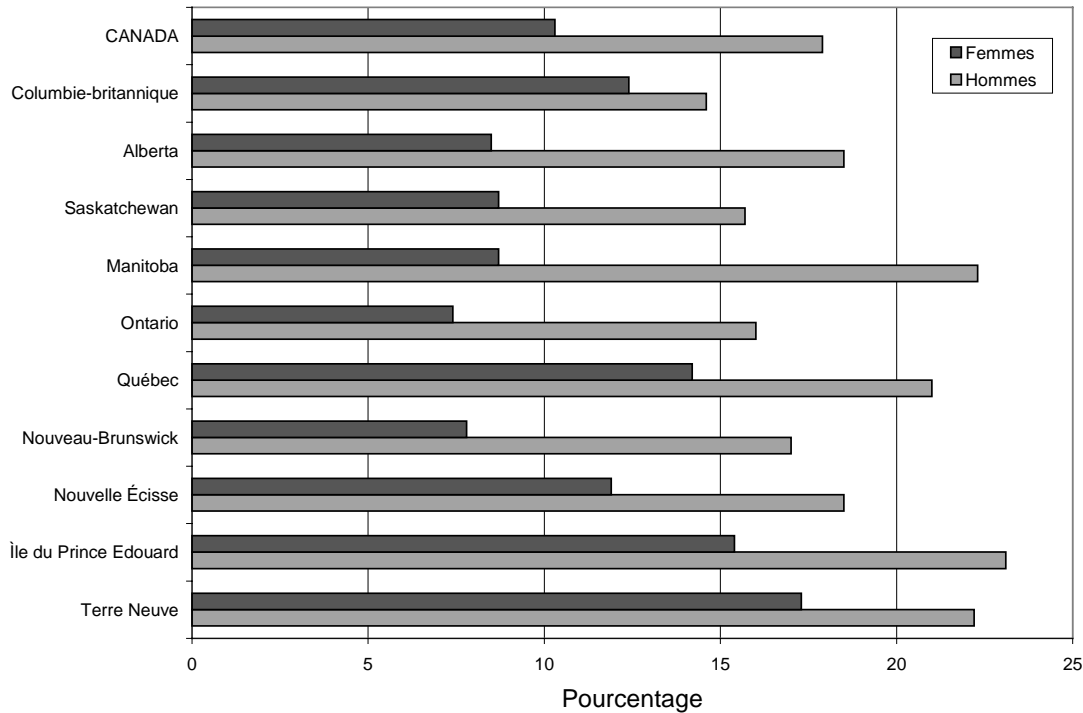


Source : Comptes économiques et financiers nationaux, Statistique Canada. GDP.ivt (PIB – En termes de dépenses, par provinces, 1992 – 1997)

- Le graphique du produit intérieur brut indique les phases d'expansion et de récession économique, qui peuvent l'une et l'autre avoir un effet sur divers types d'infractions.
- Le produit intérieur brut en dollars constants augmente constamment depuis sept ans.
- De 1998 à 1999, le PIB a augmenté de 6,2 % en dollars courants, tandis que, pour la même période, il n'a augmenté que de 4,5 % en dollar constants.

³ Principaux indicateurs environnementaux

Taux de décrochage dans les écoles secondaires, Canada, 1995³

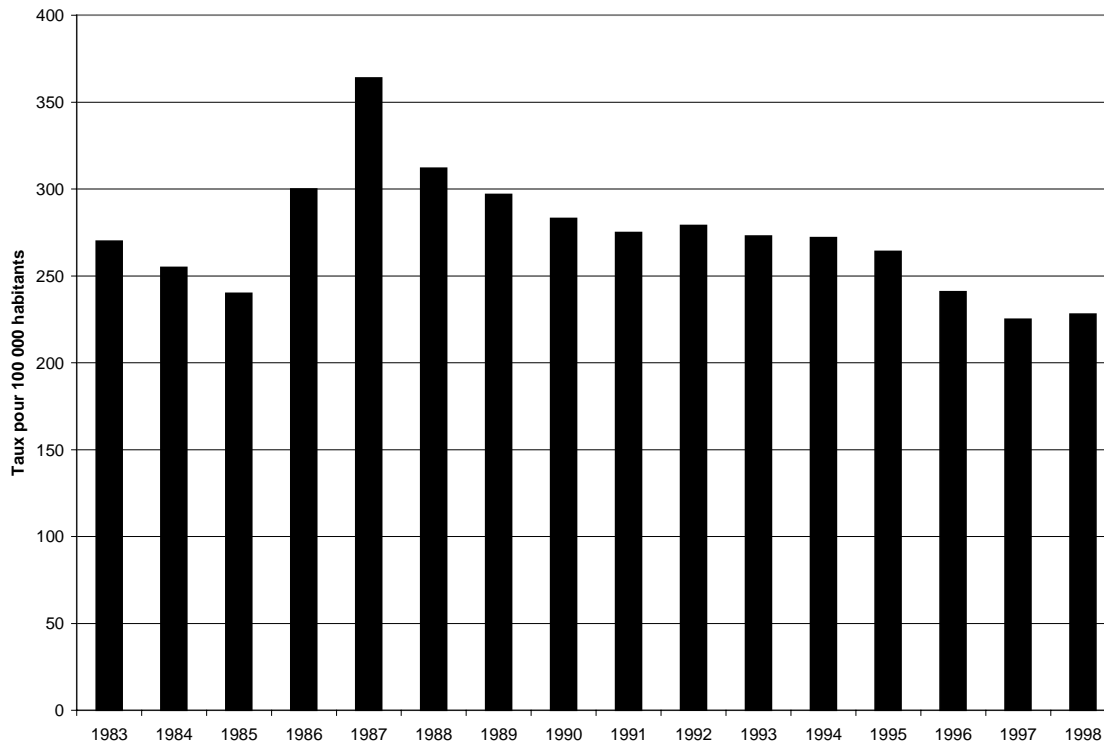


Source : Enquête de suivi auprès des sortants, 1995, Culture, Tourisme, et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

- Les mauvais résultats à l'école et les études non terminées sont des prédicteurs de chômage, de faible intégration au milieu, de fréquentation des semblables délinquants, de faible situation économique, autant de prédicteurs d'activité criminelle.
- La proportion de décrocheurs masculins parmi les 22-24 ans en 1995 a été de 18 % au Canada.
- Pour les hommes, six provinces ont dépassé le pourcentage national : Terre-Neuve (22 %), Île-du-Prince-Édouard (23 %), Nouvelle-Écosse (19 %), Québec (21 %), Manitoba (22 %) et Alberta (19 %).
- Le taux de décrochage chez les femmes au Canada a été beaucoup plus bas, soit 10 %. Le taux chez les femmes est plus bas que le taux chez les hommes dans toutes les provinces.

³ Principaux indicateurs environnementaux

Taux de divorce, Canada, 1983 - 1998³



Source : Division de la statistique de la santé, Statistique Canada. Les données proviennent du Bureau d'enregistrement des actions en divorce du ministère fédéral de la Justice.

- Plus de la moitié des familles monoparentales élevaient des enfants avec un revenu en deçà du seuil de faible revenu. Les facteurs de stress associés au divorce peuvent avoir un effet négatif sur la capacité du parent seul de bien s'occuper de ses enfants.
- Le taux brut de divortialité s'entend du nombre de divorces pour 100 000 habitants, c.-à-d. que le taux brut n'est pas rajusté en fonction du sexe et de l'âge. De tous les taux, c'est le plus facile à comprendre. Le taux brut de divortialité a atteint un sommet en 1987 de 362, ce qui correspond à 96 200 divorces cette année-là.
- Le nombre de divorces (69 088) a augmenté de 2,5 % en 1998, comparativement à 1997.

³ Principaux indicateurs environnementaux

Taux d'adolescentes qui ont donné naissance à des enfants, Canada, 1986-1987 à 1996-1997³

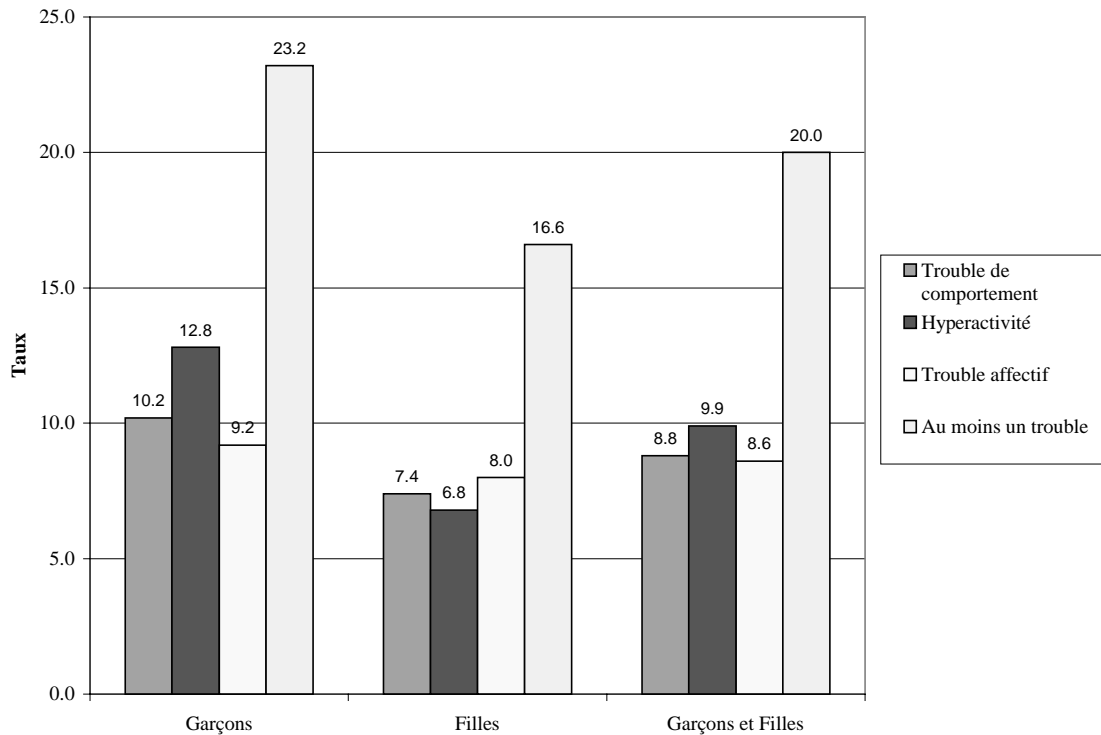


Source : Registres de l'état civil, Division de la statistique de la santé, Statistique Canada

- Les enfants d'adolescentes courent le risque d'être maltraités par leur mère trop jeune, et par l'ami masculin de la mère, et ils courent le risque d'être élevés dans un ménage à faible revenu.
- En 1996-1997, le taux des adolescentes qui ont donné naissance à des enfants a baissé de 7,7 % par rapport à 1995-1996.
- Depuis 1991-1992, le taux des adolescentes qui ont donné naissance à des enfants diminue constamment, puisqu'il est passé de 26 % en 1991-1992 à 22 % en 1996-1997.
- Le taux des adolescentes qui ont donné des naissances à des enfants en 1996-1997, soit 22,3 %, a été le plus bas pour la période visée, c'est-à-dire depuis 1986-1987.

³ Principaux indicateurs environnementaux

Troubles affectifs et de comportement chez les enfants âgés de 4 à 11 ans, Canada, 1996³

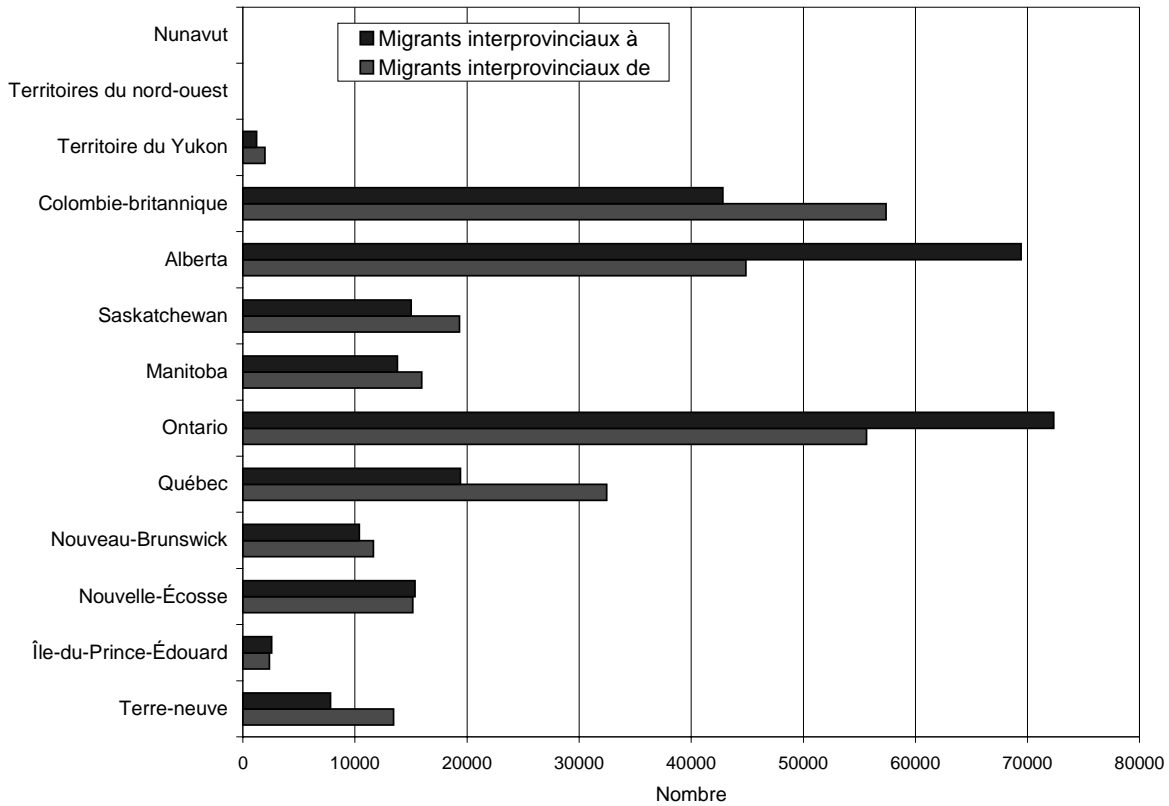


Source : Enquête nationale longitudinale sur les enfants et les jeunes, Statistique Canada. BEHV.ivt (ENLEJ – Problèmes affectifs et de comportement, cycle 2, 1996)

- Les troubles affectifs et de comportement chez les enfants peuvent avoir un effet sur les relations de l'enfant avec ses parents, ses enseignants et ses pairs, et ils peuvent être liés au décrochage, à la difficulté de se trouver de l'emploi et à la délinquance.
- Une proportion de 20 % des garçons et des filles âgés de 4 à 11 ans souffrent d'un ou de plusieurs troubles affectifs ou de comportement.
- Les taux sont plus élevés dans l'ensemble chez les garçons (23 %) que chez les filles (17 %).
- Le pourcentage est le plus élevé chez les garçons pour les cas d'hyperactivité (13 %).
- Pour les filles, le pourcentage est le plus élevé (8 %) pour les troubles affectifs.
- À signaler que les seuils de définition de ces troubles n'ont pas été cliniquement validés, c.-à-d. que la définition de chaque trouble constituait un groupement statistique commode (les 10 % supérieurs de la distribution) qui s'est révélé ne pas correspondre à un taux réel de dysfonctionnement chez les enfants.

³ Principaux indicateurs environnementaux

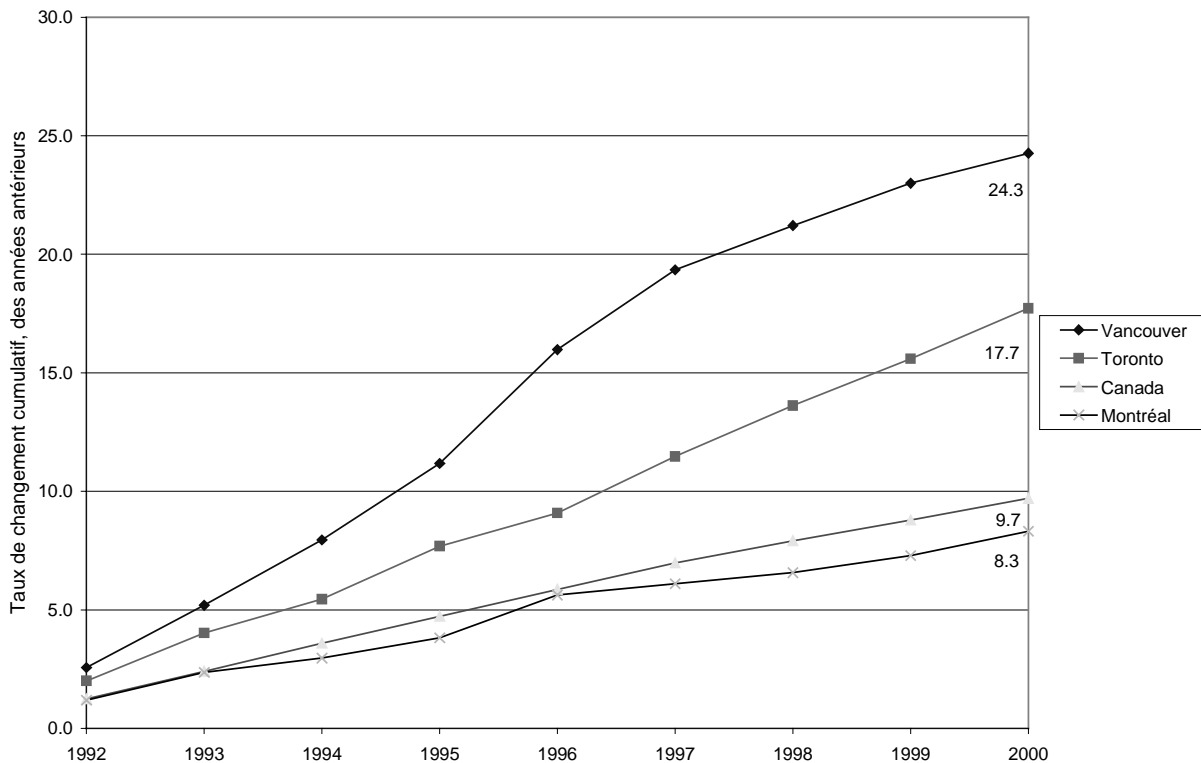
Migrants interprovinciaux, selon la province ou territoire d'origine et de la destination, annuelle (Personnes), 1999



Source: Statistiques démographiques annuelle, 1999

- 27% des personnes qui ont émigrées hors d'une province l'ont fait de l'Ontario.
- Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-britannique ont chacune reçues 21% des émigrés inter-provinciaux.
- Seulement 1% de la population ont émigrée à l'Île-du-Prince-Edouard alors que 1% ont émigrés hors de la province.

Changement dans la population pour certains centres urbain, 1992 à 2000³



Source : Recensement de la population, Statistique Canada.

- Dans les zones urbaines fortement peuplées, surtout celles dont la population croît rapidement, l'amitié et les liens familiaux, ainsi que d'autres formes de contrôle social informel, peuvent être affaiblis.
- Depuis le Recensement de 1991, la population de Toronto et de Vancouver a augmenté plus rapidement que la population du Canada dans l'ensemble. Le taux de croissance à Montréal a été inférieur à celui du Canada.
- La population des trois grandes régions métropolitaines de recensement, soit Vancouver (24.3 %), Toronto (17.7 %) et Montréal (8.3 %), a augmenté depuis le Recensement de 1991.

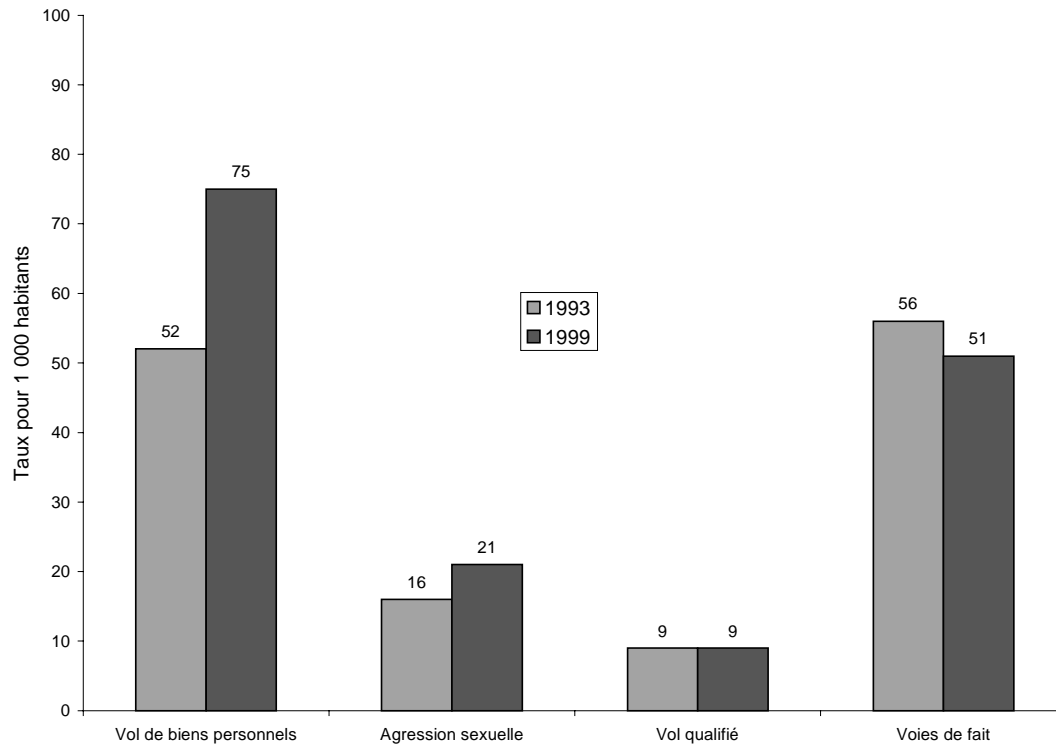
³ Principaux indicateurs environnementaux



Questions d'actualité

La victimisation criminelle au Canada

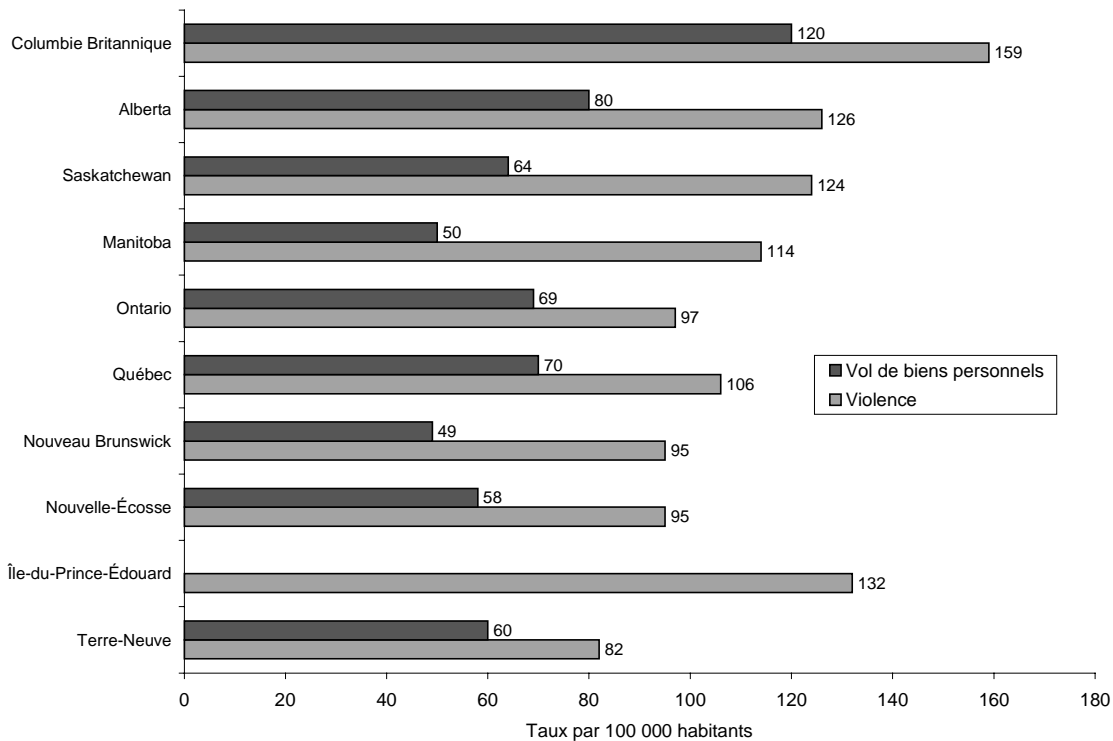
Le taux de crimes violent reste stable en 1999



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993, 1999.

- Au total, 8.3 millions d'incidents de victimisation ont été signalés en 1999. Environ la moitié de ces incidents impliquaient un crime contre la personne. Alors que 35% des incidents impliquaient un crime contre le ménage, 15% des incidents ne pouvaient être classés dans crime contre la personne ou dans crime contre le ménage.
- Le taux de victimisation des personnes a augmenté en 1999. Ce taux qui était de 157 incidents pour 1 000 habitants, a connu une hausse de 17% par rapport à la proportion comparable observée en 1993.
- Cette augmentation était en grande partie attribuable à une hausse de 44% du taux de vol de biens personnels, qui est passé de 52 incidents pour 1 000 habitants en 1993 à 75 incidents pour 1 000 habitants en 1999.

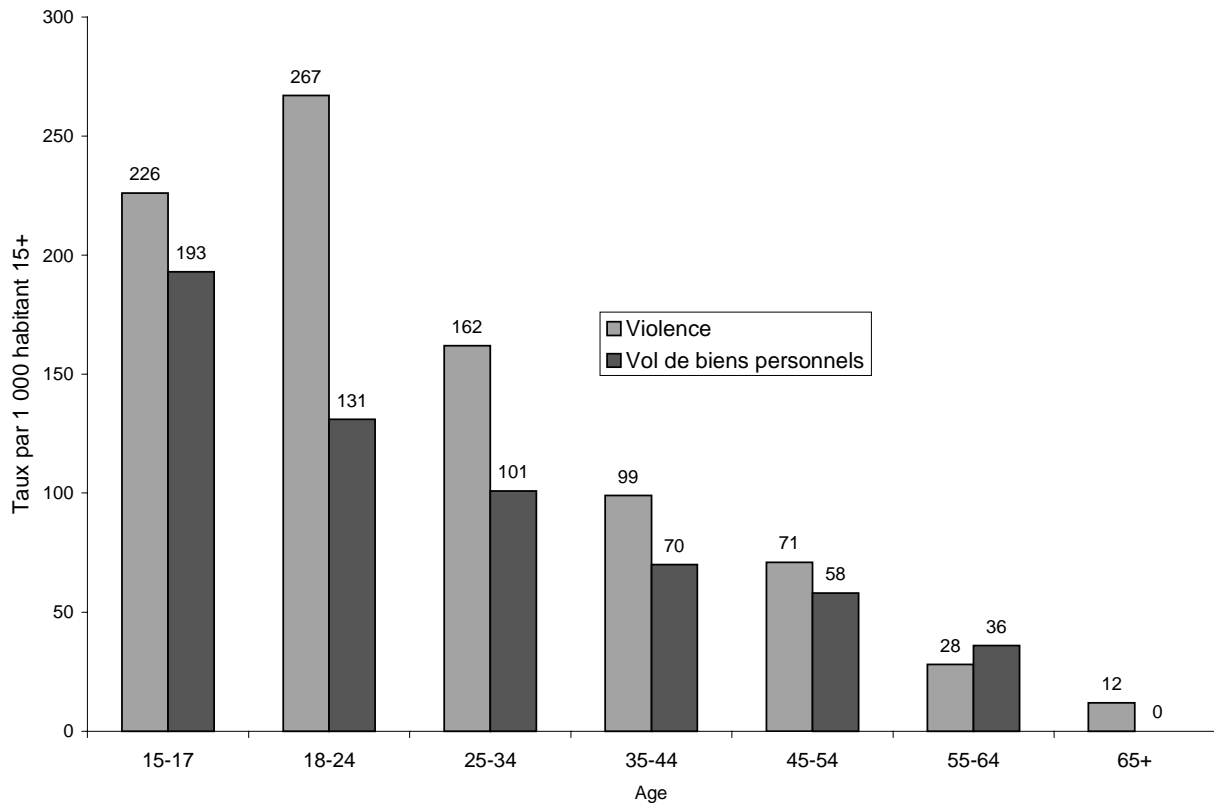
Le taux de victimisation personnelle était plus élevé en Colombie-Britannique, 1999



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- La Colombie-Britannique avait le plus haut taux de victimisation personnelle, probablement attribuable au haut taux de vols de biens personnels dans cette province.
- Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont enregistré le taux de victimisation personnel le plus bas.

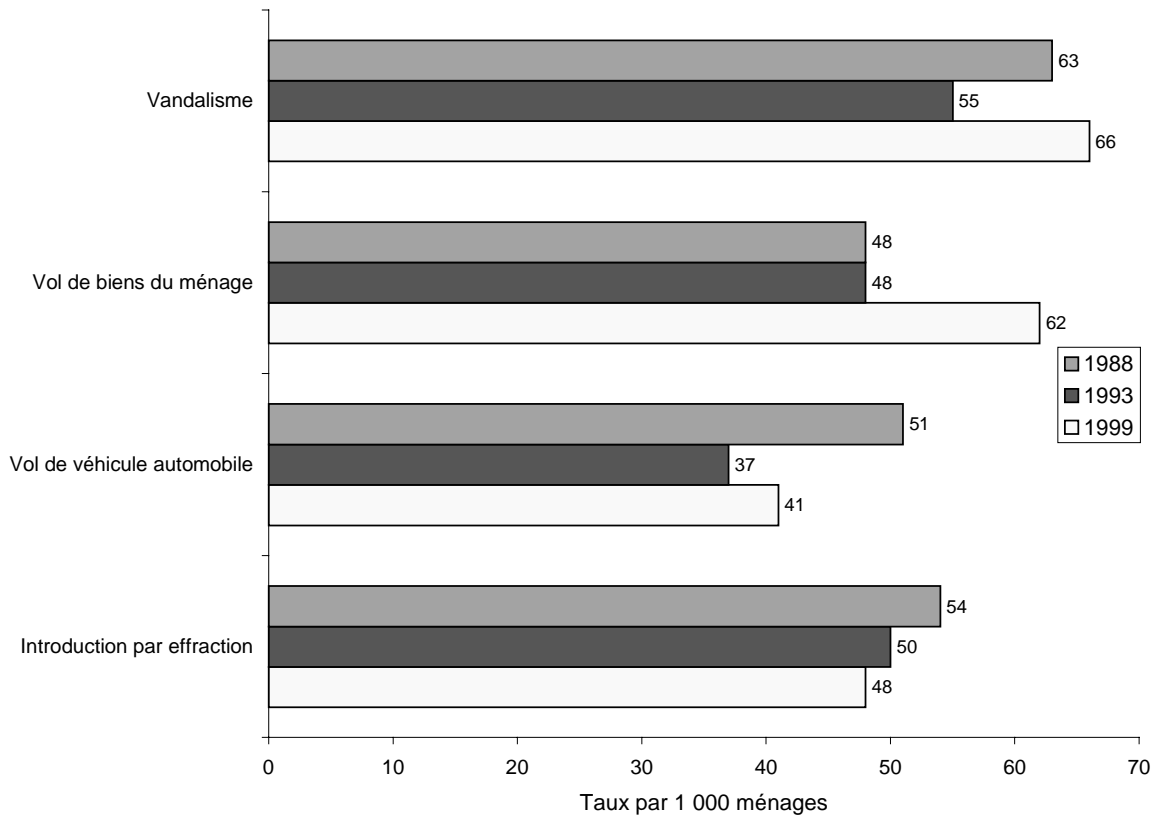
Les personnes jeunes étaient plus susceptibles d'être victimes d'un crime avec violence, 1999



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Le risque de victimisation des personnes diminue avec l'âge.
- Les personnes de 15 à 24 ans étaient 21 fois plus susceptibles d'être victimes d'un crime avec violence et neuf fois plus susceptibles d'être victimes d'un vol de biens personnels que les personnes dans le groupe des 65 ans et plus.

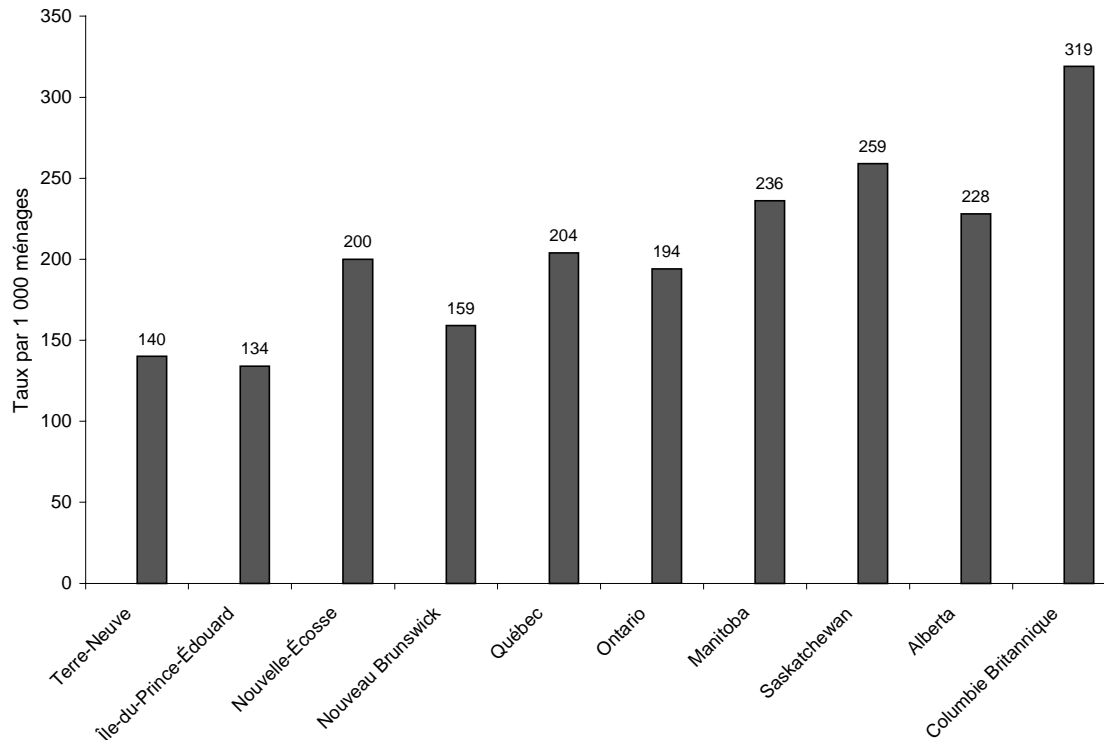
Le taux d'introduction par effraction est demeuré relativement stable par les années, 1999



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1988, 1993 et 1999

- Les taux pour les introductions par effraction, les vols de véhicule à moteur et le vandalisme sont demeurés relativement stables de 1993 à 1999.
- Des augmentations ont été enregistrées par rapport au vol de biens personnels. Ceci était largement attribuable à une augmentation des incidents dont la valeur des biens volés était de moins de \$500.

Les taux de victimisation des ménages augmentent de l'Est à l'Ouest, 1999

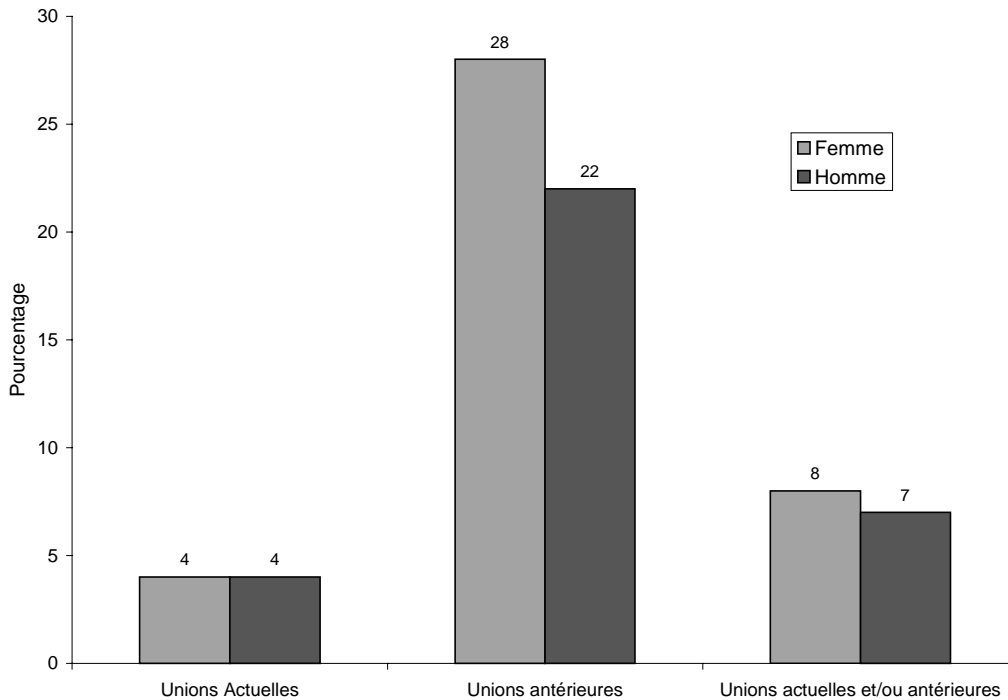


Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- La Colombie-Britannique a enregistré le taux de victimisation des ménages le plus élevé (319 incidents par ménage). Ceci est en partie attribuable au haut taux de vols de biens du ménage.
- Le plus faible taux de victimisation des ménages appartenait à l'Île-du-Prince-Édouard, soit 134 incidents pour 1 000 ménages.

Violence familiale, 1999

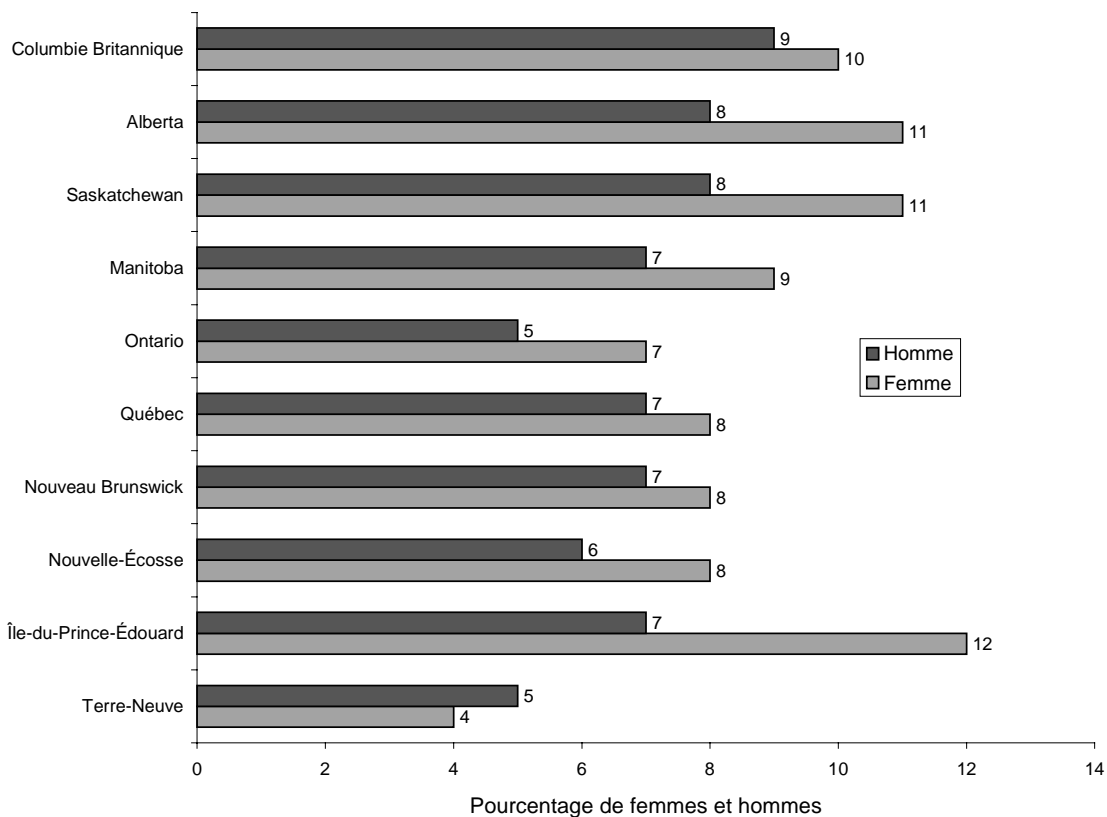
Les taux de violence conjugale étaient semblables pour les hommes et les femmes, derniers 5 ans



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Selon l'Enquête sociale générale de 1999, on estime que 7% des personnes mariées ou vivant en union libre ont subi, au cours des cinq dernières années, une forme quelconque de violence de la part de leur partenaire.
- Le taux quinquennal de violence était semblable pour les femmes (8%) et les hommes (7%). Dans l'ensemble, cela correspond à environ 690 000 femmes et 549 000 hommes qui avaient un partenaire actuel ou un ex-partenaire et qui ont déclaré avoir été victimes d'au moins un incident de violence.

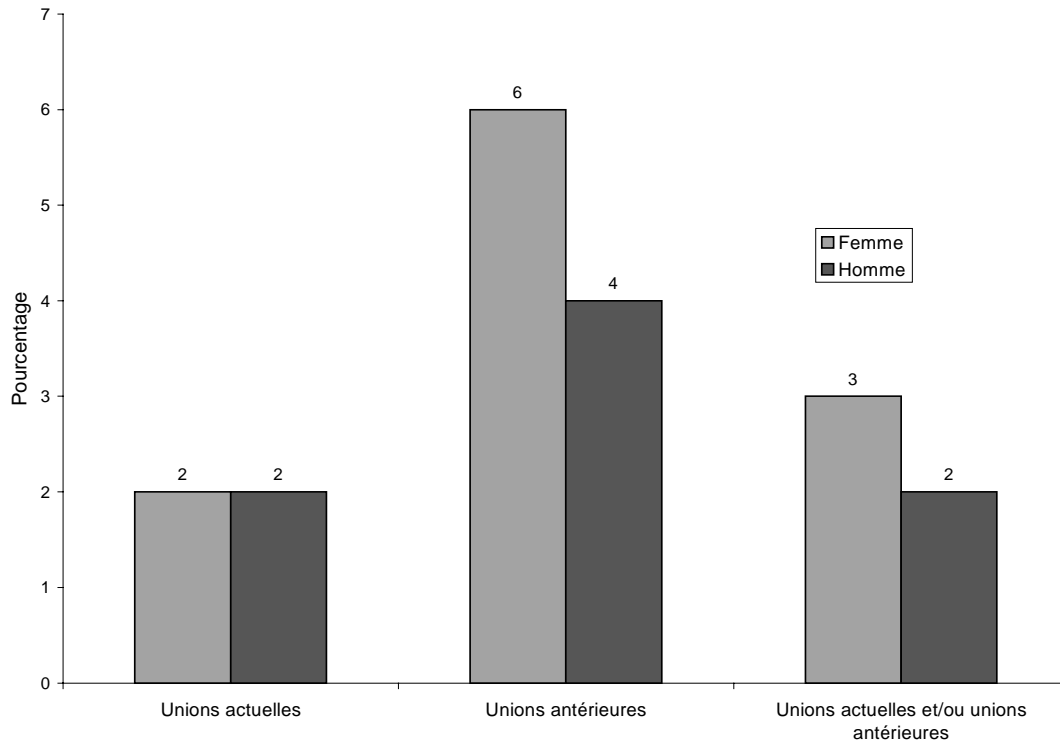
Dans la plupart des provinces, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence conjugale, derniers 5 ans



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Les taux provinciaux estimatifs de violence conjugale pour les femmes se situaient entre 4% et 12%. Chez les hommes, le pourcentage variait de 5% à 9%.
- Les taux quinquennaux de violence conjugale les plus élevés ont été déclarés par les femmes vivant à l'Île-du-Prince-Édouard (12%), en Alberta (11%) et en Saskatchewan (11%) et en Colombie-Britannique (10%).
- Dans le cas des hommes, les taux les plus élevés de violence conjugale ont été déclarés par les hommes vivant dans les provinces de l'Ouest soit la Colombie-Britannique (9%), l'Alberta (8%) et la Saskatchewan (8%).
- Sauf en Ontario, les différences de taux provinciaux de violence entre les femmes et les hommes n'étaient pas statistiquement significatives.

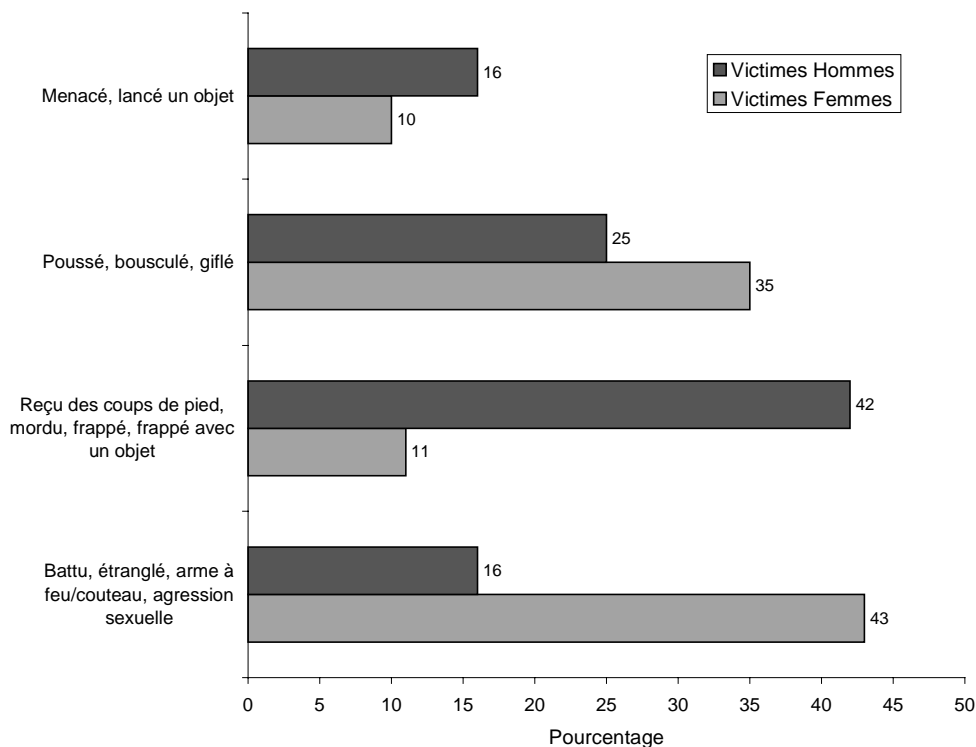
Les incidents de violence conjugale sont plus souvent signalés dans le cas d'unions qui n'existent plus, derniers 12 mois



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Les taux de violence sont les mêmes pour les femmes et pour les hommes qui ont des partenaires actuels (2% des hommes et 2% des femmes). La différence entre les taux pour les femmes et ceux pour les hommes ne devient manifeste que lorsqu'il s'agit d'ex-partenaires.
- Dans la période de 12 mois qui a précédé l'interview de l'enquête, 6% des femmes et 4% des hommes qui avaient des ex-partenaires ont été victimes d'une forme quelconque de violence dans le cadre de ces relations.

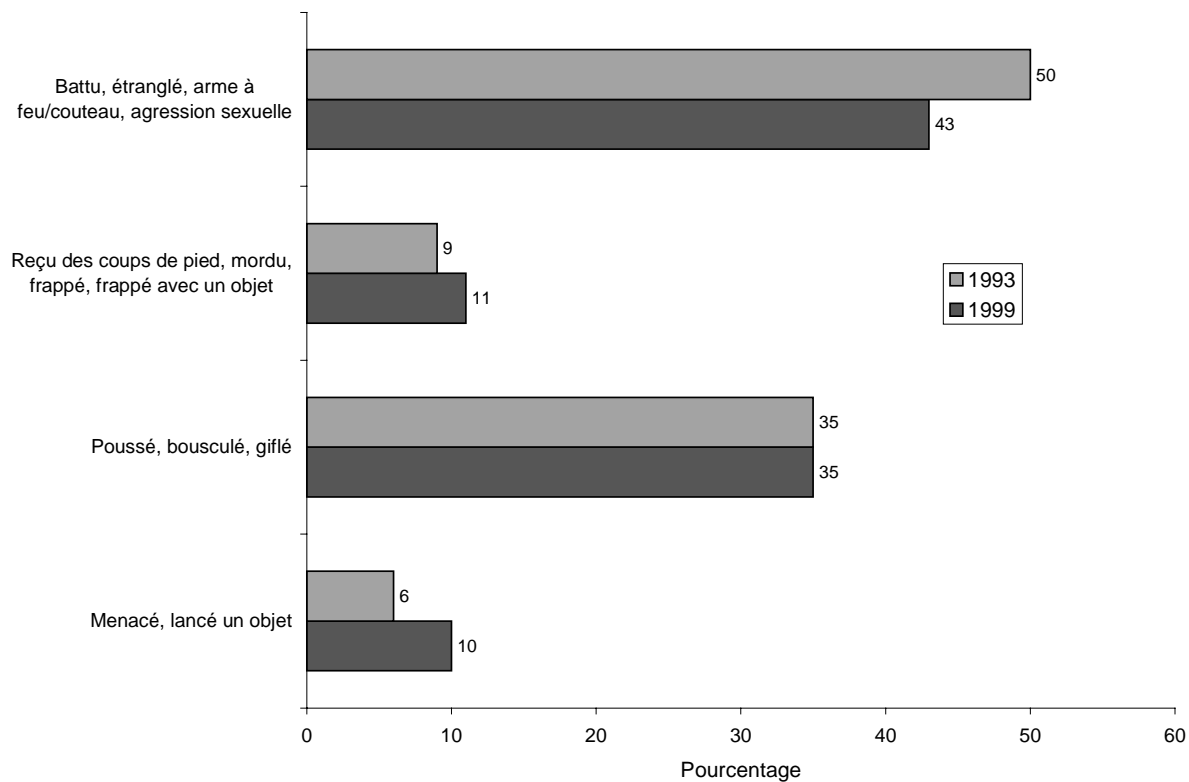
Les femmes expériences une violence plus sérieuse que les hommes, 1999



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Les femmes dans des relations marquées par la violence étaient plus susceptibles que les hommes de signaler ce que l'on pourrait considérer comme des formes plus graves de violence.
- Les femmes étaient plus de 2 fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été battue (25% contre 10%), 5 fois plus susceptibles de déclarer avoir été étranglées (20% contre 4%) et près de 2 fois plus susceptibles de déclarer qu'on avait menacé d'utiliser ou qu'on avait utilisé contre elles une arme à feu ou un couteau (13% contre 7%).
- Les hommes déclaraient plus souvent que les femmes, qu'ils s'étaient fait gifler (57% contre 40%), lancer un objet (56% contre 44%) ou donner des coups de pied, mordre ou frapper (51% contre 33%).

Léger recul des agressions les plus graves contre les conjointes



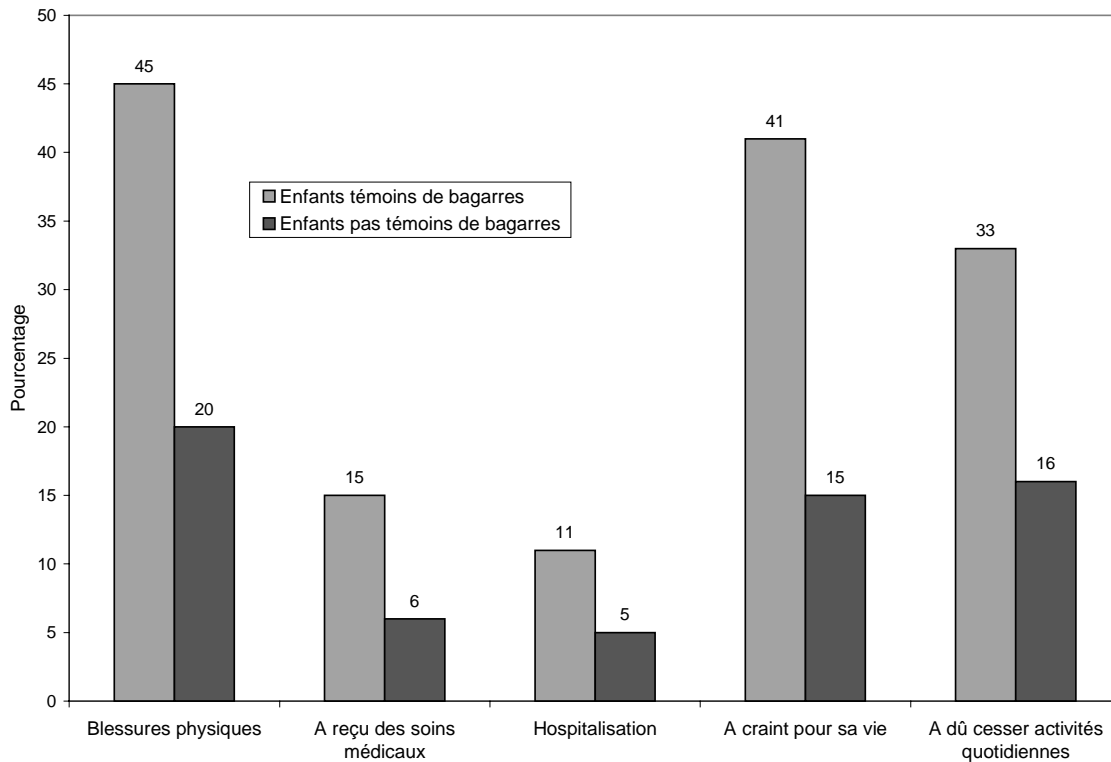
1. Comprend les conjoints de fait.

2. Chaque victime n'est comptée qu'une fois selon le type de violence le plus grave survenu au cours des cinq ans qui ont précédé l'enquête.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999 et l'enquête sur la violence envers les femmes, 1993.

- Les taux quinquennaux ont accusé une baisse, passant de 12% en 1993 à 8% en 1999, une diminution statistiquement significative.
- La proportion de femmes qui ont déclaré des formes plus graves de violence, notamment le fait d'être battues, étranglées, menacées au moyen d'une arme à feu ou d'un couteau ou sexuellement agressées était plus faible en 1999 qu'en 1993 (40% comparativement à 50%) une légère baisse mais significative.
- Les agressions avaient aussi tendance à se produire moins fréquemment et étaient moins susceptibles de mener à des blessures et nécessiter des soins médicaux. Cependant, les victimes des affaires les plus récentes étaient un peu plus susceptibles de craindre pour leur vie à cause d'un conjoint violent.

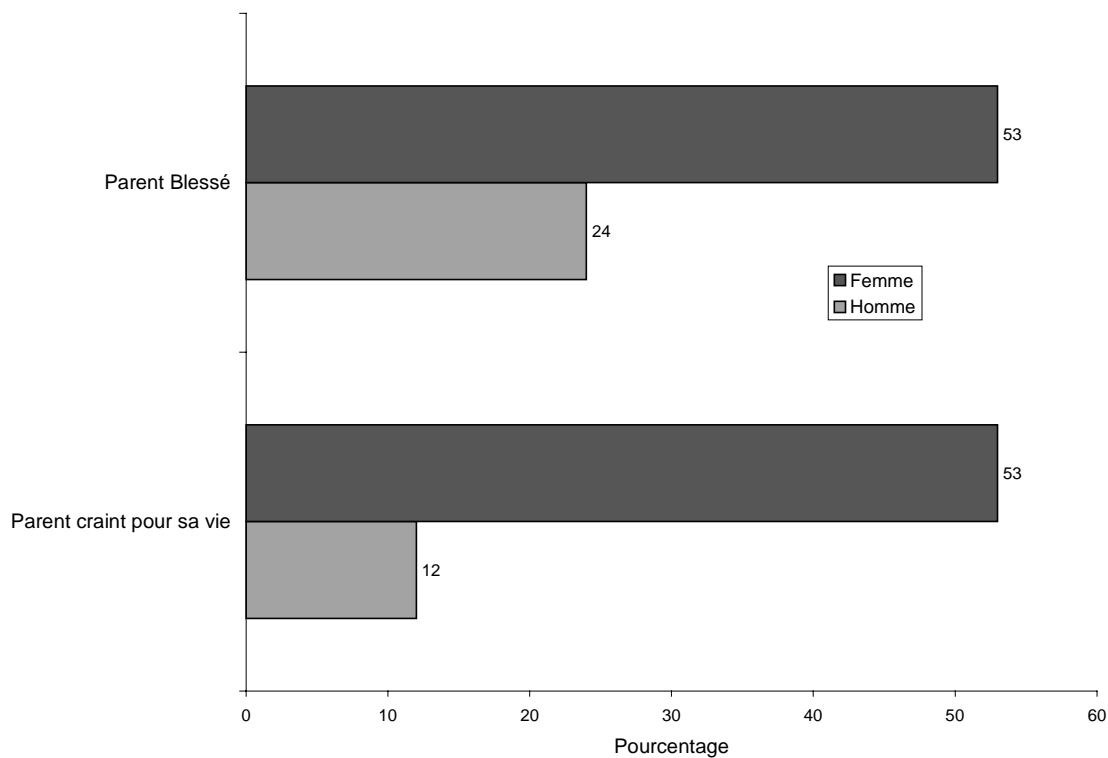
Les cas de violence conjugale dont sont témoins des enfants sont habituellement plus graves, 1999



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Dans les cinq années qui ont précédé l'interview de l'enquête, 37% des victimes de violence conjugales ont déclaré que les enfants avaient entendu ou vu des actes de violence à la maison. Cela représente environ un demi million d'enfants.
- Dans 45% des cas de violence conjugale dont sont témoins des enfants, les femmes et hommes violentés ont subi des blessures corporelles et 41% ont craint pour leur vie.

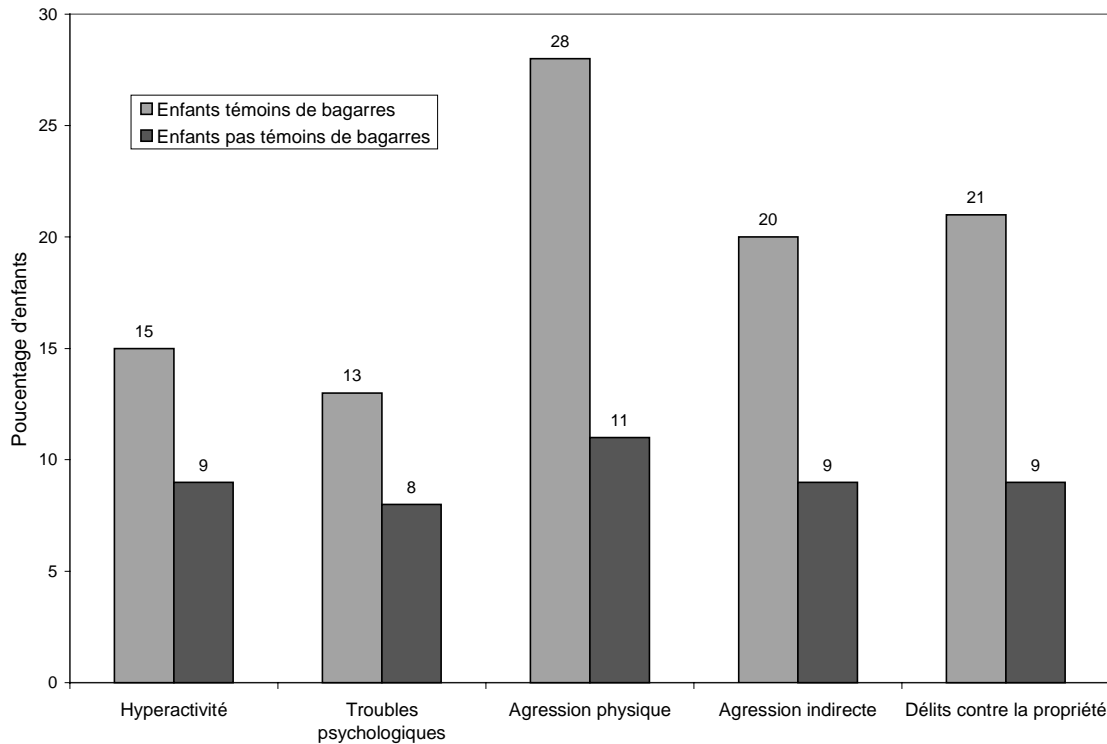
Les enfants étaient plus susceptibles d'être témoins d'agressions graves contre leur mère



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Les enfants étaient plus susceptibles d'être témoins d'actes de violence contre leur mère (47%) que leur père (25%).
- En outre, les enfants étaient plus susceptibles de voir ou d'entendre des agressions graves contre leur mère. Dans 53% des cas où un enfant avait vu ou entendu un incident violent contre sa mère, la femme avait, à un moment donné au cours des cinq années précédentes, fait l'objet d'un menace ou une attaque suffisamment grave pour laquelle craigne pour sa vie.
- Les enfants étaient plus de 2 fois plus susceptibles de voir ou d'entendre des incidences de violence dans les foyers où la mère avait reçu des blessures physiques.

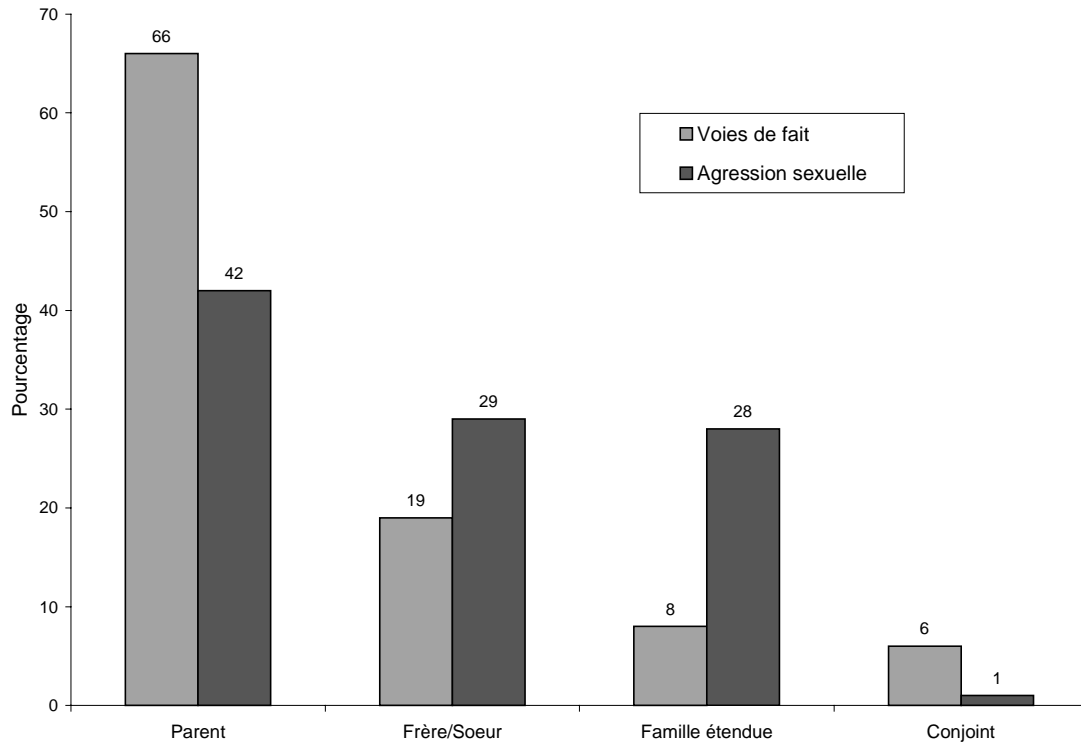
Les enfants qui ont été témoins de violence à la maison risquaient beaucoup plus d'éprouver des difficultés dans les cinq mesures de comportement, 1999-2000



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Les enfants qui avaient été témoins de violence étaient deux fois plus susceptibles de faire preuve d'agression physique, de commettre des délits contre la propriété et de manifester une agression indirecte.

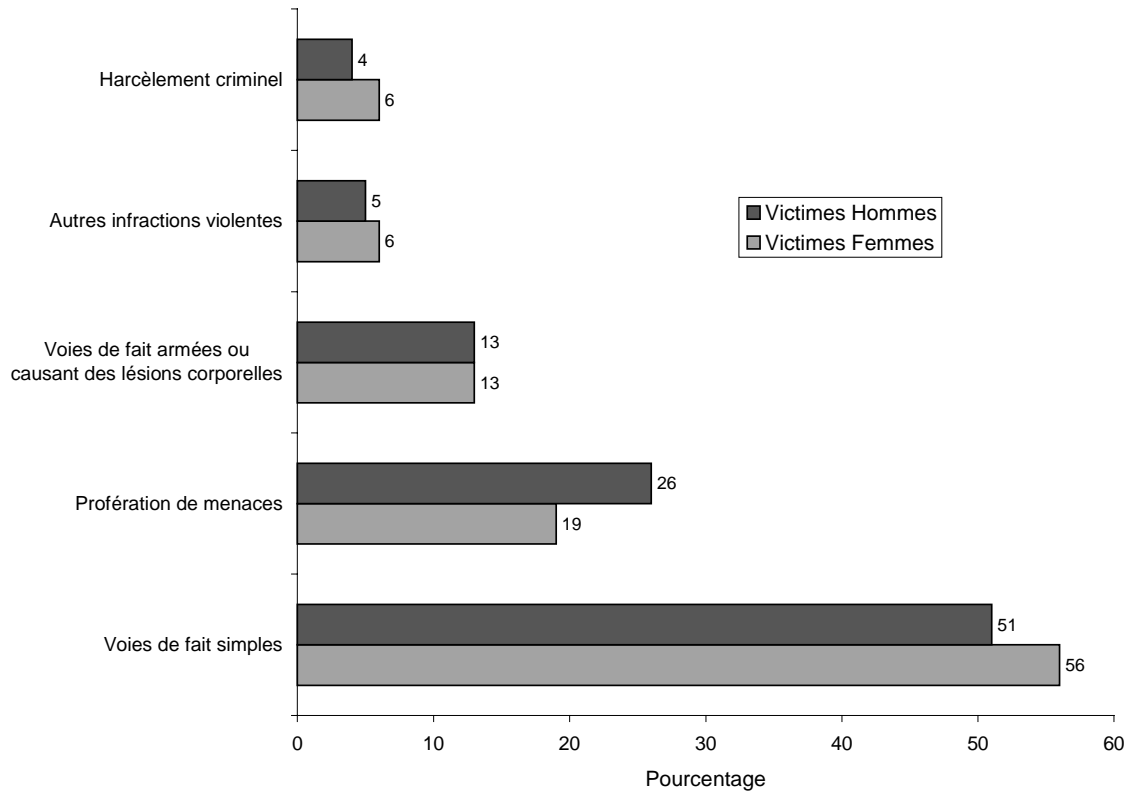
Les parents sont les plus souvent accusés dans les cas d'agression contre les enfants et les jeunes commis par des membres de la famille, 1999



Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

- Dans la famille, les parents posaient la plus grande menace pour les enfants et les jeunes, tout particulièrement dans le cas des voies de fait. Les parents représentaient 66% des membres de la famille accusés de voies de fait contre des enfants et des jeunes et 42% des personnes accusées d'agression sexuelle.

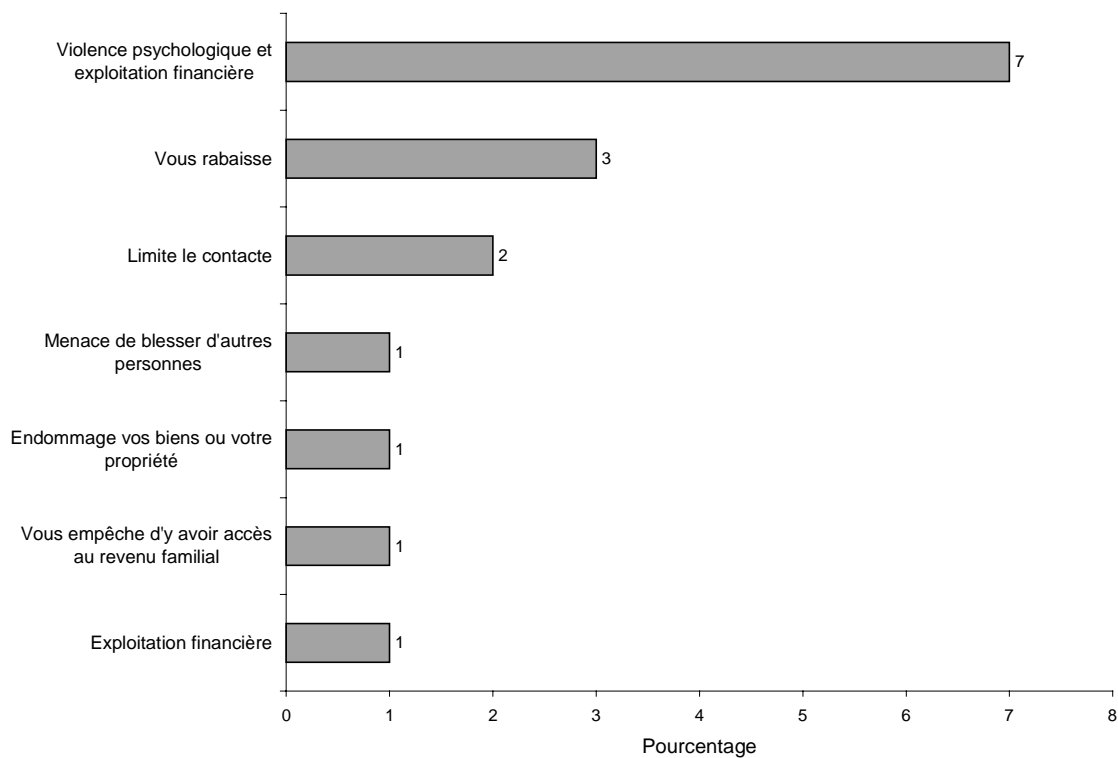
Les voies de fait simples étaient l'infraction la plus fréquemment commise par les membres de la famille contre les adultes plus âgés, 1999



Source: 1999 Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

- Les voies de fait simples constituaient la majorité (54%) des crimes de violence commis contre les adultes plus âgés, suivies des menaces (22%) et des voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (13%). Cela s'appliquant autant aux victimes féminines qu'aux victimes masculines.

Les adultes plus âgés risquent davantage d'être victimes de mauvais traitements psychologiques, 1999

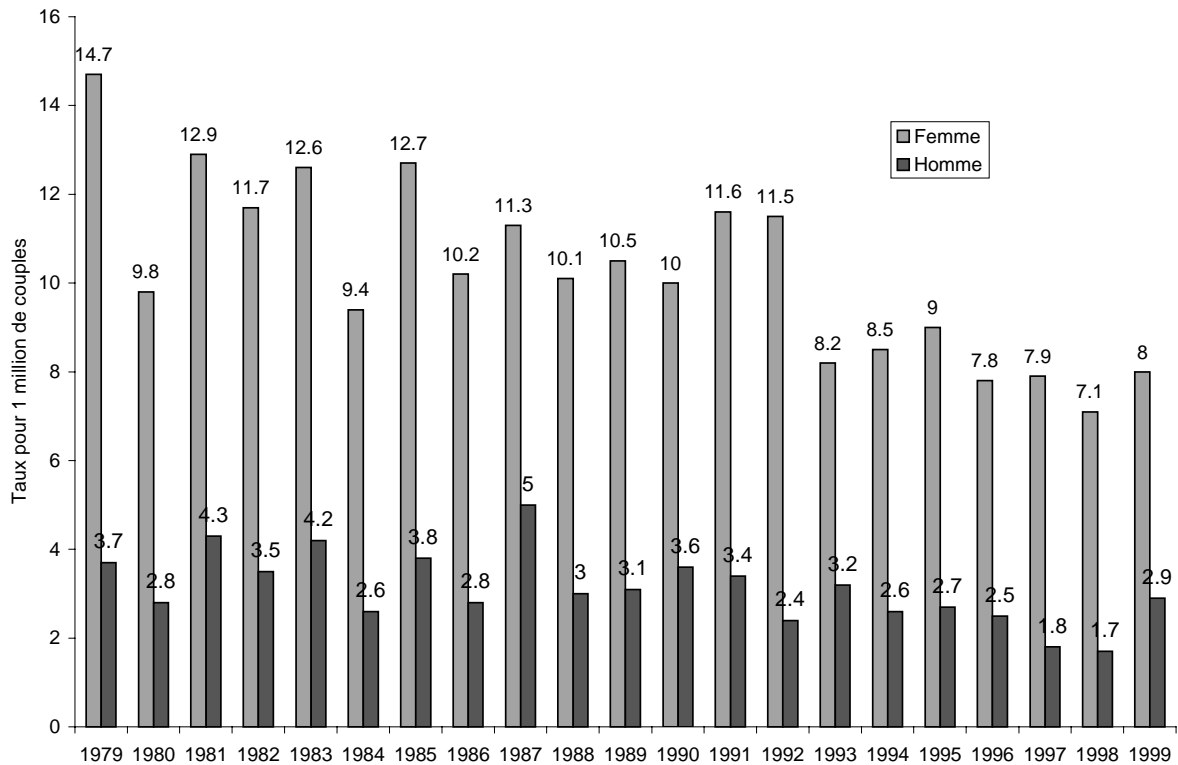


Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- En accord avec l'Enquête sociale générale, les adultes âgés de 65 ans et plus risquent davantage d'être victimes de mauvais traitements psychologiques (7%) que d'exploitation financière (1%).
- La forme la plus courante de violence psychologique déclarée par des adultes plus âgés était de se faire dénigrer ou dire des mots blessants (3%), suivi d'être contraints de limiter les contacts avec des membres de la famille ou des amis (2%).
- Les conjoints étaient les auteurs de la vaste majorité des mauvais traitements.

Homicides familiaux, 1999

Le taux le plus bas d'homicides familiaux depuis 1979 pour les femmes et les hommes, 1974-1999

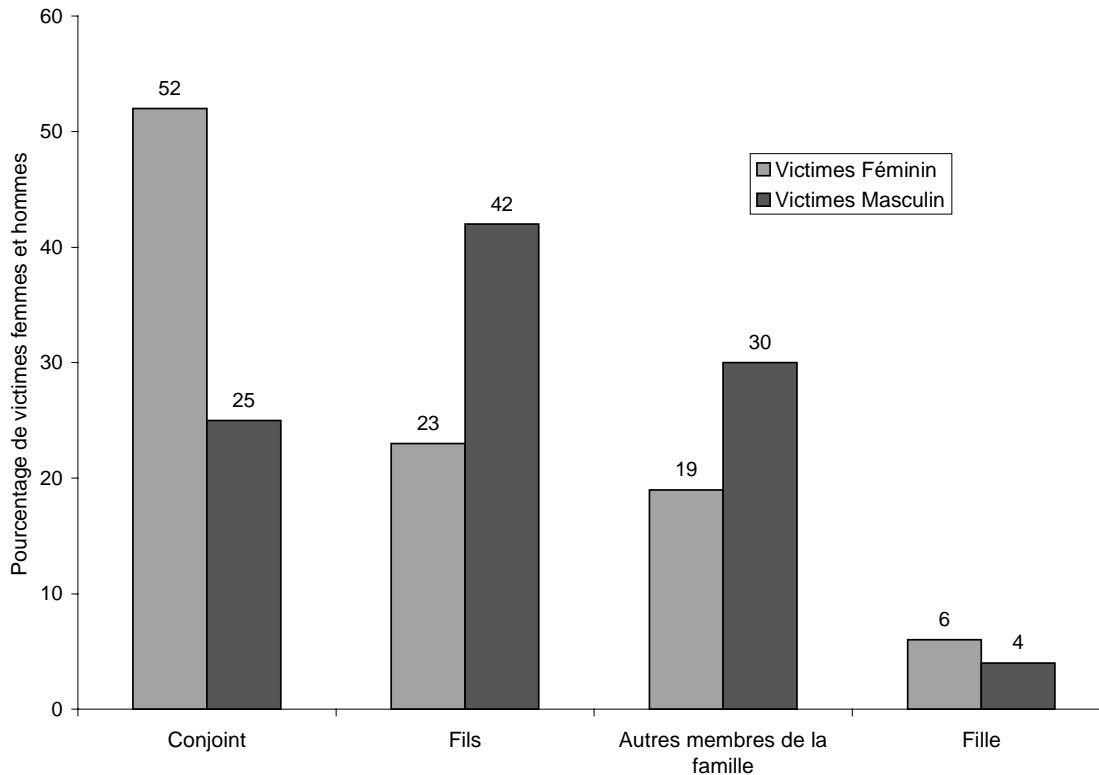


Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide.

Fondé sur les estimations démographiques rectifiées au 1er juillet tirées des Statistiques démographiques annuelles de 1999 pour les hommes et les femmes légalement mariés, vivant en union libre, divorcés ou séparés.

- Le taux d'homicides entre conjoints a suivi une tendance progressive à la baisse pendant les deux dernières décennies, en particulier, dans le cas des homicides d'une conjointe.
- Dans le cas des conjointes, le taux a fléchi de 52%, passant de 15 pour 1 million de couples en 1979 à 7 pour 1 million de couples en 1998. Dans le cas des maris, le taux a chuté, passant d'un sommet de 5 pour 1 million de couples en 1987 à 2 pour 1 million de couples en 1998.
- Au cours des deux décennies, plus de trois fois le nombre de conjointes que de conjoints ont été tués par leur partenaire.

Femmes plus âgées tuées par des conjoints, hommes plus âgés tués par des fils, Canada, 1974-1999

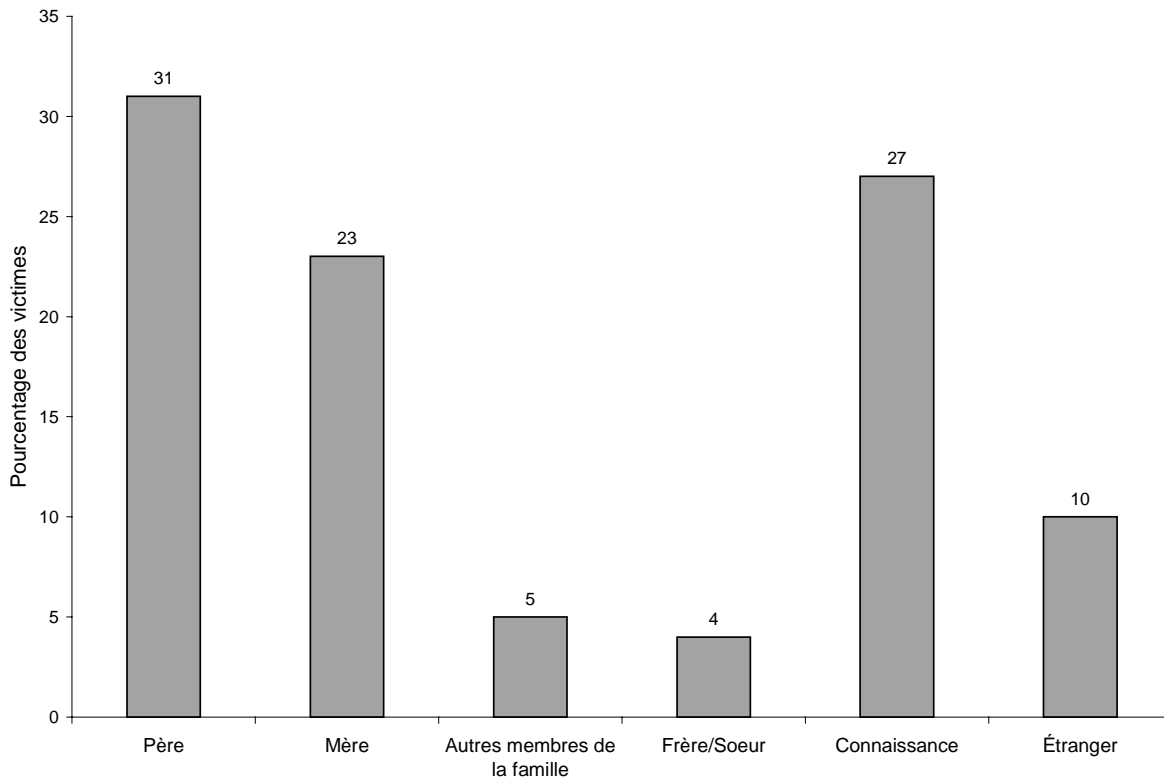


1. Comprend les Canadiens de plus de 65 ans où le sexe de la victime et le lien accusé-victime sont connus.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide.

- Les femmes âgées de 65 ans et plus sont deux fois plus susceptibles d'être tuées par les conjoints que les hommes par leur conjointe.
- Les hommes plus âgés étaient plus susceptibles de se faire tuer par leurs fils et d'autres membres de la famille.
- Les taux d'homicides commis sur des victimes de sexe masculin âgées de 65 ans et plus était systématiquement plus élevés que le taux des victimes féminines du même âge.

Les enfants étaient plus susceptibles d'être tués par les parents, Canada, 1974-1999

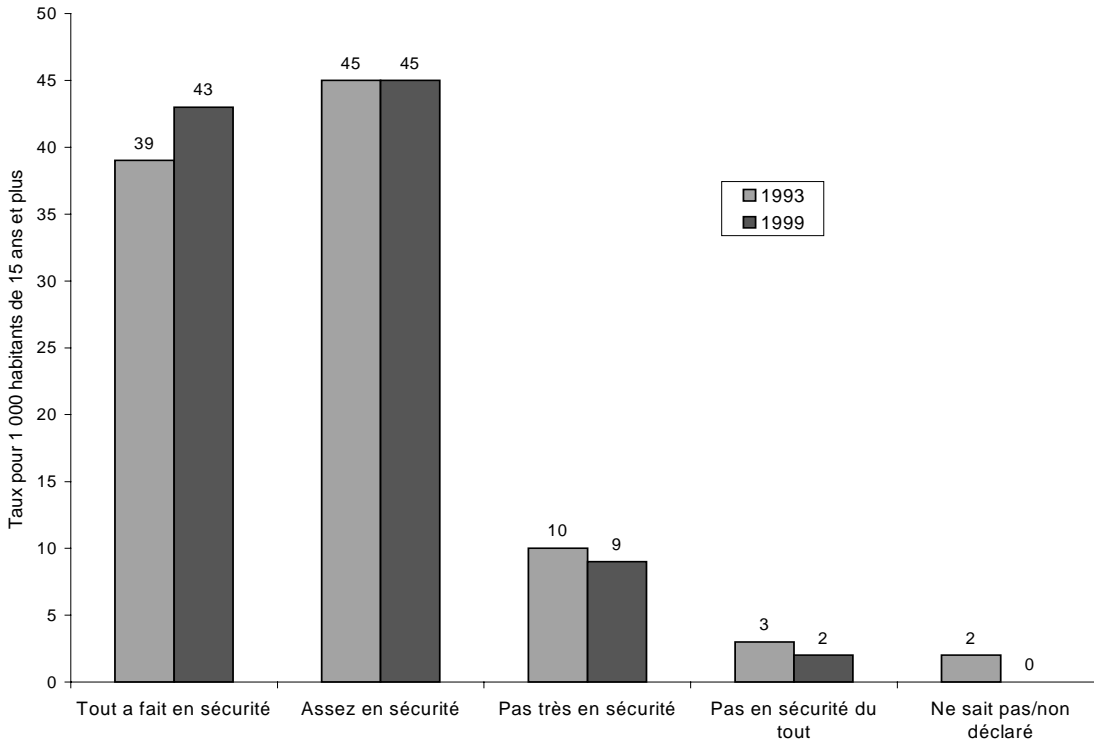


Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide 1998.

- En moyenne 84 cas d'homicide d'enfants et de jeunes de 18 ans ont été élucidés entre 1974 et 1999. En 1999, 58 enfants et jeunes de moins de 18 ans ont été victimes d'homicide. Ce chiffre représentait 11% de tous les homicides commis au Canada.
- Les pères étaient le plus souvent accusés d'homicide de leurs enfants ou jeunes de moins de 18 ans (31% du total entre 1974 et 1999). Le deuxième type de lien le plus fréquemment accusé était une connaissance (27%) suivi des mères (23%). Seulement 10% des homicides élucidés durant cette période impliquaient des étrangers.

Crainte et perceptions de la criminalité, 1999

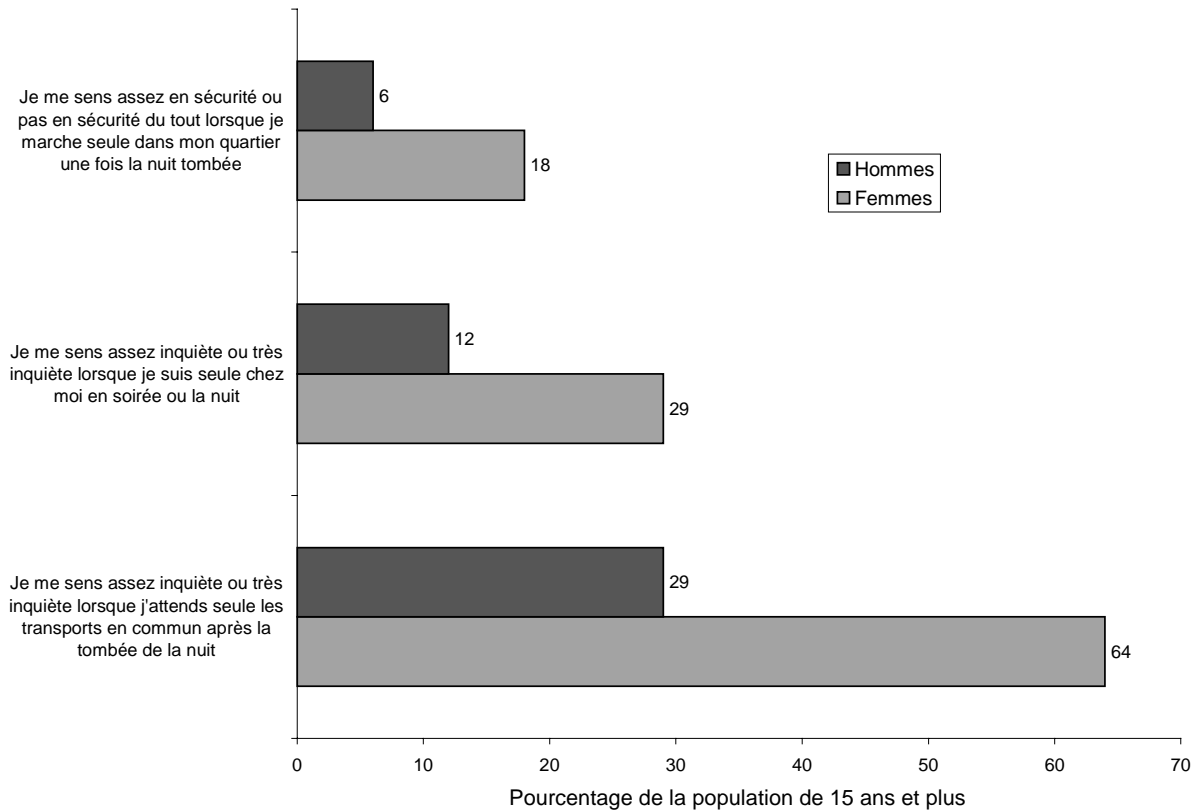
La majorité des Canadiens se sentent en sécurité en marchant seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée, 1999



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

- La grande majorité (88 %) des répondants se sentaient « tout à fait en sécurité ou assez en sécurité » lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée, une légère hausse par rapport à 84 % en 1993.
- Environ quatre personnes sur dix ont déclaré qu'elles marcheraient seules plus souvent si elles se sentaient plus en sécurité.

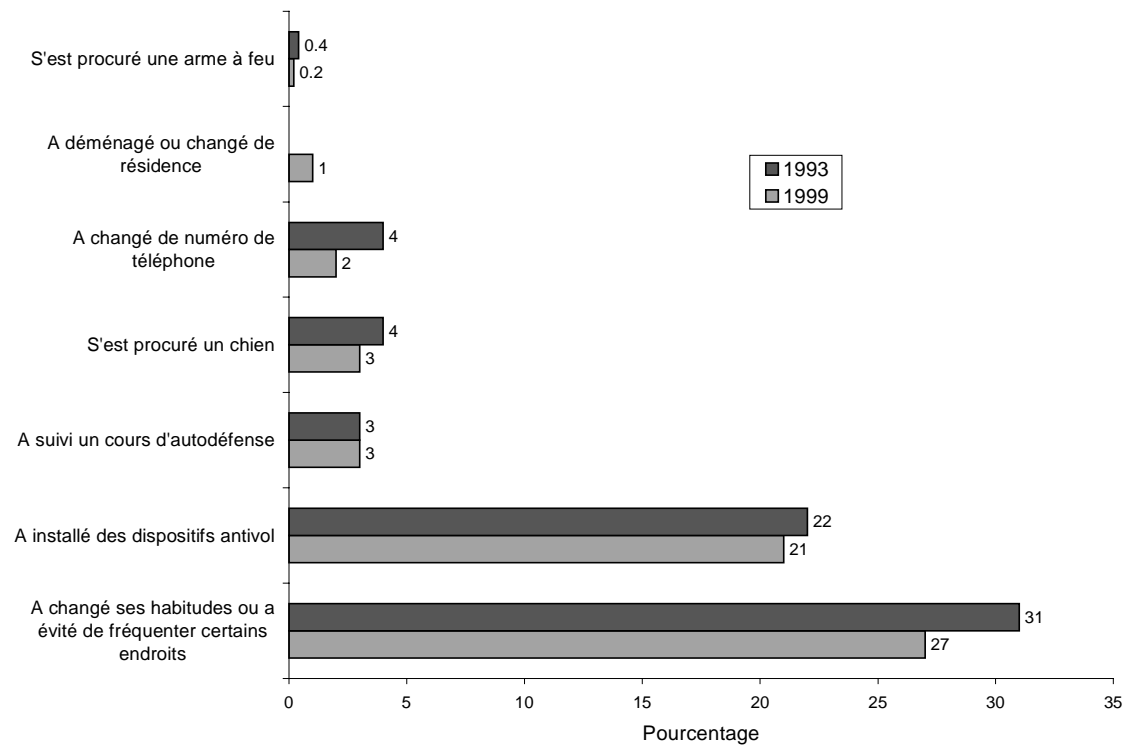
Les femmes sont plus craintives que les hommes dans certaines situations, 1999



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Près des deux tiers (64 %) des femmes se sentaient assez inquiètes ou très inquiètes lorsqu'elles attendaient ou utilisaient seules les transports en commun après la tombée de la nuit, plus du double du pourcentage de 29 % pour les hommes.
- Lorsqu'ils étaient seuls à la maison en soirée, 29 % des femmes et 12 % des hommes ont déclaré être assez inquiets ou très inquiets.
- Près d'une femme sur cinq (18 %) se sentait assez peu en sécurité ou pas en sécurité du tout lorsqu'elle marchait seule dans son quartier une fois la nuit tombée comparativement à 6 % des hommes.

Un sur quatre Canadiens changent leurs habitudes ou évitent de fréquenter certains endroits pour se protéger contre des actes criminels

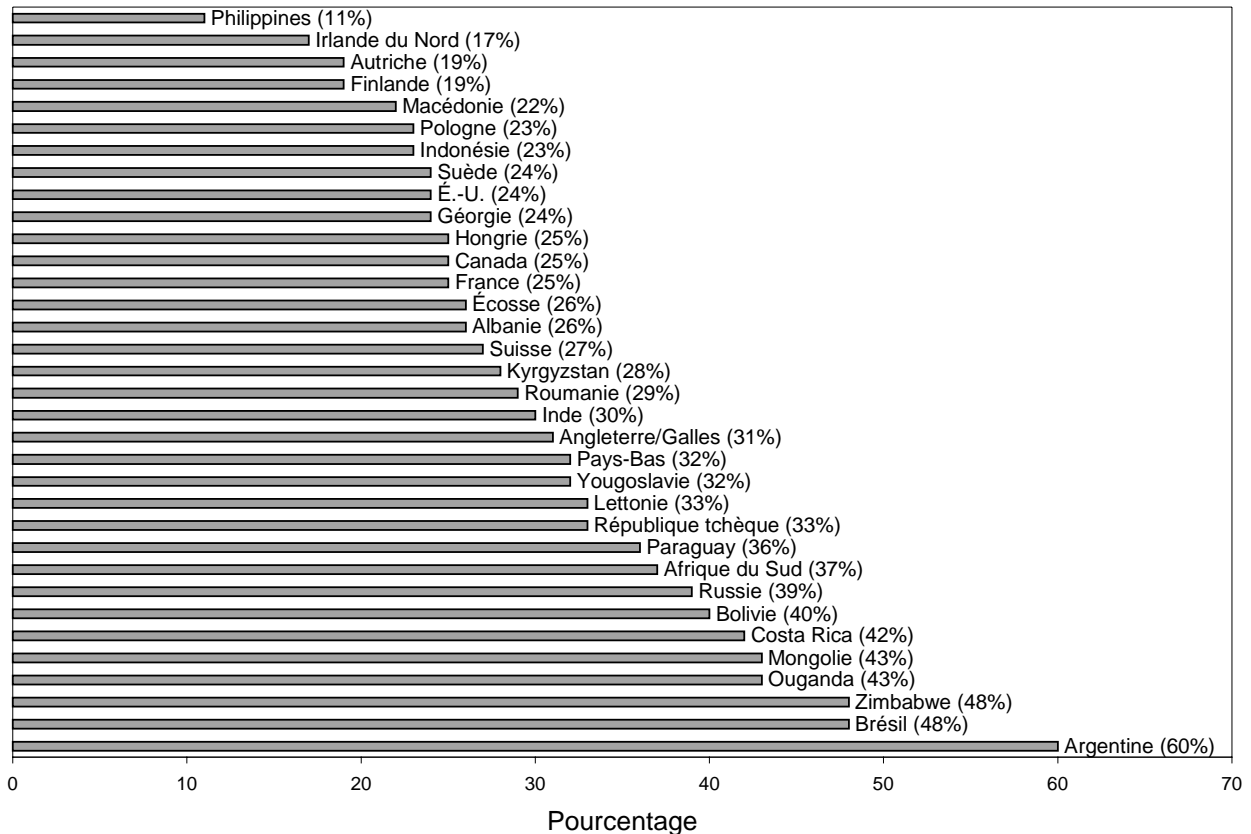


Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999

- Les Canadiens sont plus susceptibles d'indiquer qu'ils ont changé leurs habitudes ou évité de fréquenter certains endroits au cours des 12 mois précédents pour se protéger contre des actes criminels.
- Moins de 1 % se sont procuré une arme à feu au cours des 12 mois précédents pour se protéger contre des actes criminels.

LA victimisation à l'étranger

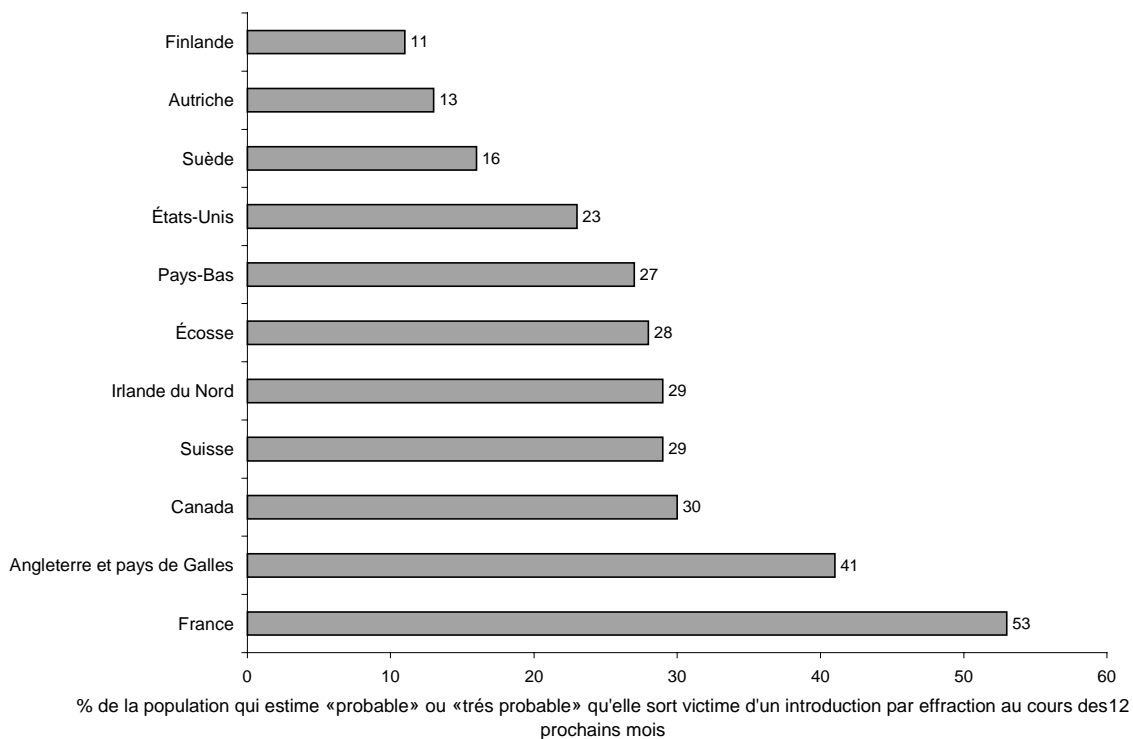
Les taux de victimisation sont plus faibles dans les pays industrialisés occidentaux



Source : Taux de victimisation à l'étranger, 1996.

- Parmi les 34 pays examinés, 31 % de la population, en moyenne, a déclaré avoir été victime d'un acte criminel au cours de l'année précédant l'enquête.
- Les taux de victimisation variaient de 11 % aux Philippines à 60 % en Argentine. Le taux du Canada (25 %) se situait dans le tiers inférieur du groupe de 34 pays.
- Le taux de victimisation dans les pays industrialisés occidentaux était beaucoup plus faible en moyenne, 24 % de la population ayant été victime d'un acte criminel.

Parmi les 11 pays, la France affichait le niveau de crainte le plus élevé pour les introductions par effraction

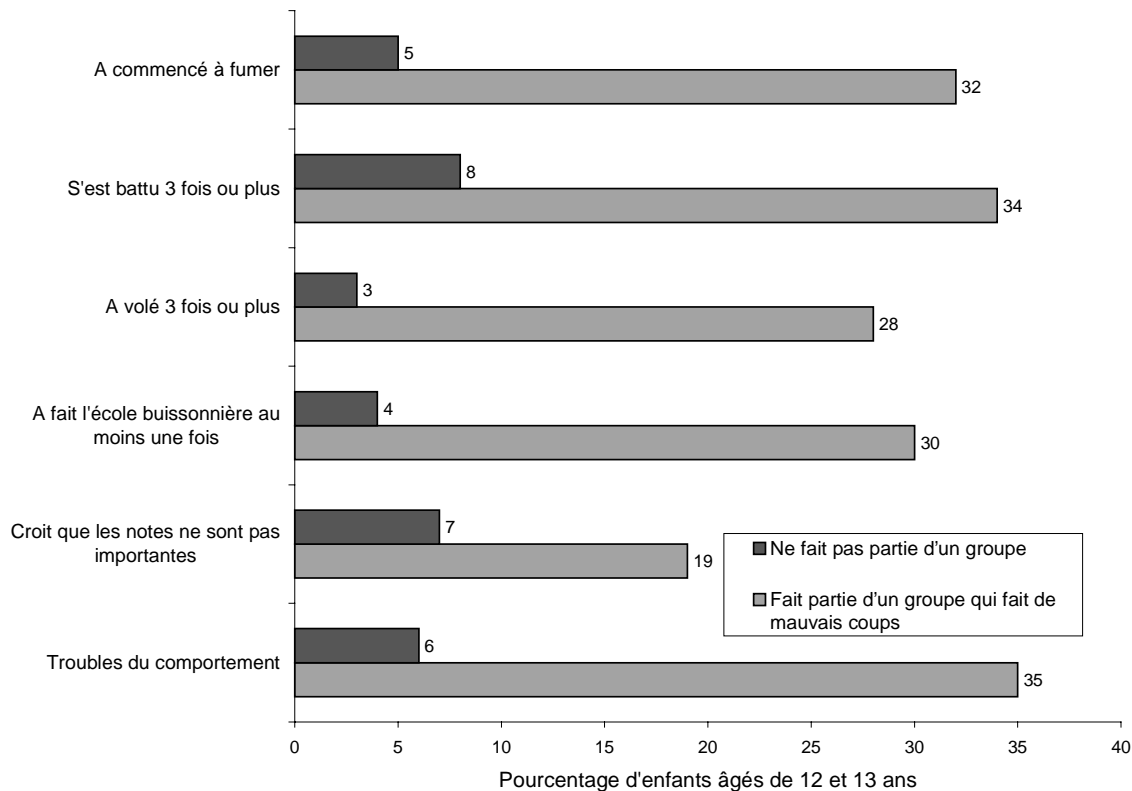


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, 1996.

- Le pourcentage de la population qui estimait « très probable » ou « probable » qu'elle soit victime d'une introduction par effraction variait de 11 % en Finlande à 53 % en France.
- Le Canada (30 %) se situait au troisième rang.
- Dans les 11 pays, la crainte des introductions par effraction était plus élevée parmi les victimes d'un cambriolage antérieur. Dans l'ensemble, 47 % de ces victimes estimaient que le risque d'une introduction par effraction était très probable ou probable.

Diverses questions de justice pénale, 1999

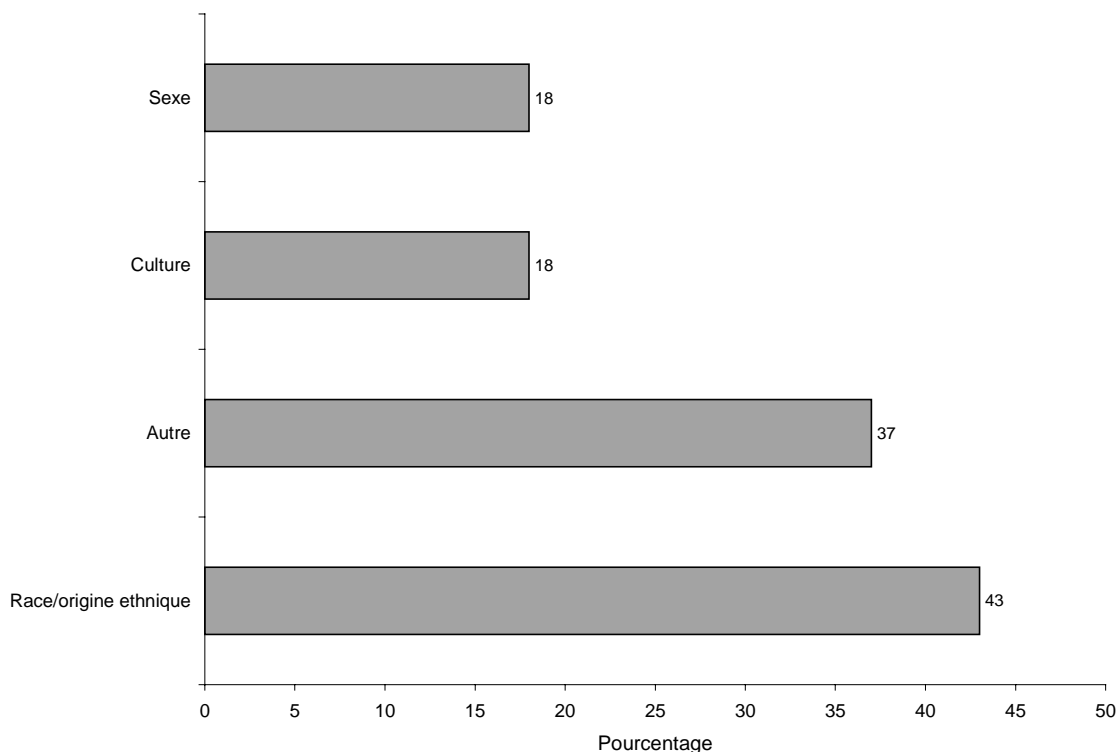
Les adolescents qui appartiennent à un groupe sont plus susceptibles de déclarer un comportement à risque



Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

- Environ 1 adolescent (âgé de 12 et 13 ans) sur 7 a déclaré appartenir à un groupe qui faisait des choses dangereuses. Les filles étaient tout aussi susceptibles que les garçons de faire partie d'un tel groupe.
- Les adolescents (âgés de 12 et 13 ans) qui ont déclaré faire partie d'un tel groupe étaient six fois plus susceptibles de déclarer des troubles du comportement. Ils étaient sept fois plus susceptibles de faire l'école buissonnière, et neuf fois plus susceptibles d'avoir volé quelque chose d'un parent, d'un magasin ou de l'école au cours des 12 derniers mois.
- Les adolescents (âgés de 12 et 13 ans) qui ont déclaré appartenir à un groupe qui faisait des choses dangereuses étaient aussi quatre fois plus susceptibles de s'être battus, six fois plus susceptibles d'avoir commencé à fumer, et plus de deux fois plus susceptibles de croire que les notes ne sont pas importantes.

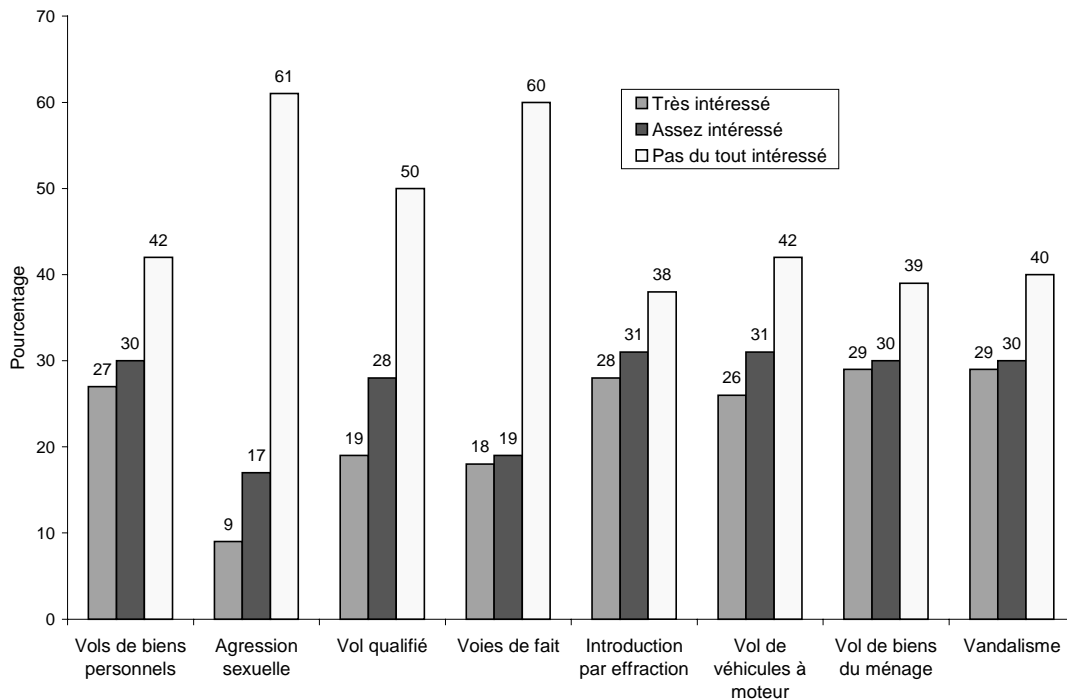
La race et l'origine ethnique sont les motifs les plus courants à l'origine des crimes haineux, 1999



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- Selon l'Enquête sociale générale, la race et l'origine ethnique (43 %) sont les motifs les plus courants pour lesquelles la victime croyait qu'un crime haineux avait été commis contre elle.
- Étant donné que certaines des catégories de crimes haineux ne généraient pas de réponses qui se classaient à l'intérieur d'un coefficient de variation suffisant, bon nombre ont été regroupés dans la catégorie « autre ». C'est pour cette raison que « autre » constitue le deuxième type le plus courant de motif derrière les crimes haineux (37 %), qui inclut : l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, d'autres facteurs semblables, la langue et une incapacité.
- La culture (18 %) et le sexe (18 %) constituent les autres catégories.

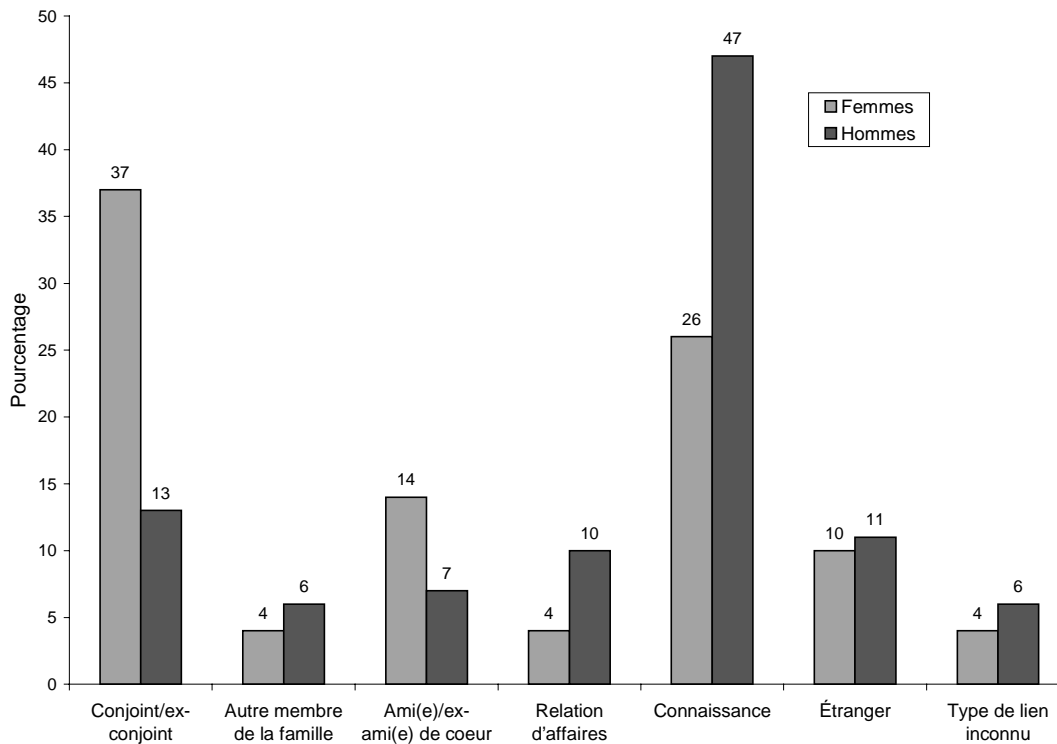
Les victimes de crimes plus graves sont plus susceptibles d'être intéressés par des programmes de médiation, 1999



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

- La majorité des victimes de crimes contre les biens et de crimes contre le ménage ont indiqué qu'elles auraient été intéressées à participer à des programmes de médiation avec le délinquant.
- Les victimes d'agressions sexuelles, de voies de fait et de vols qualifiés étaient moins susceptibles d'être intéressés à participer à des programmes de médiation avec le délinquant.

Les femmes sont les plus susceptibles d'être harcelées par un conjoint/ex-conjoint, alors que les hommes sont les plus susceptibles d'être harcelés par une connaissance, 1999



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

- Les femmes représentaient la proportion la plus élevée (78 %) de victimes de harcèlement criminel, et les hommes comptaient pour la majorité des personnes accusées de harcèlement criminel.
- Les victimes de sexe féminin étaient plus souvent harcelées par un partenaire actuel ou un ex-partenaire, suivi d'une connaissance et d'un ex-ami de cœur.
- Dans le quart des incidents, un accusé était identifié mais non accusé par la police, principalement parce que la victime ne voulait pas déposer d'accusations.

Glossaire des termes

Absolution inconditionnelle ou sous condition : Lorsqu'un accusé plaide coupable ou est reconnu coupable d'une infraction, autre qu'une infraction passible d'une peine minimale prescrite par la loi ou passible d'une peine d'emprisonnement de 14 ans ou à perpétuité, la Cour peut, au lieu de condamner l'accusé, ordonner que celui-ci soit mis en liberté sans condition ou selon les conditions prescrites dans l'ordonnance de probation. Bien qu'il doive y avoir un verdict de culpabilité avant qu'une mise en liberté puisse être imposée, l'intéressé est protégé contre les conséquences préjudiciables d'un casier judiciaire.

Accusation la plus importante (Enquête sur les tribunaux de la jeunesse) : L'accusation la plus importante est celle à l'égard de laquelle le tribunal a rendu la décision ou le jugement le plus sévère. Lorsqu'une seule accusation est portée contre un jeune ou qu'une cause ne comprend qu'une seule accusation, cette dernière constitue l'accusation la plus importante. Lorsqu'au moins deux accusations sont portées contre un jeune ou qu'une cause comprend au moins deux accusations, on utilise trois critères pour déterminer quelle est l'accusation la plus importante: 1) le jugement rendu par le tribunal, 2) la nature de l'infraction et 3) la décision rendue à l'égard de l'accusation. La liste des jugements par ordre décroissant de sévérité est la suivante: renvoi à une cour pour adultes; verdict de culpabilité; autre (incapable de subir un procès); suspension de la procédure, retrait des accusations ou transfert à un autre secteur de compétence; verdict de non-culpabilité ou rejet des accusations.

Si au moins deux accusations ont donné lieu à des jugements identiques et si ces jugements sont les plus sévères, l'accusation la plus importante est celle qui a trait à l'infraction la plus grave. À cet égard, les infractions sont classées selon l'ordre décroissant de gravité suivant : crimes contre la personne; infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants; infractions contre la propriété; autres infractions au *Code criminel*; infractions relevant de la Loi sur les jeunes contrevenants et infractions aux autres lois fédérales. Si au moins deux accusations de même nature ont donné lieu à des jugements identiques, l'accusation la plus importante est celle qui a trait à la décision la plus importante.

Acquittement : La libération ou la décharge par un tribunal d'une accusation de soupçon de culpabilité. Une personne est acquittée par un tribunal soit au moment où un verdict de non-culpabilité est rendu à l'issue d'un procès, soit lorsqu'une Cour d'appel la reconnaît non coupable des accusations qui faisaient l'objet de l'instance.

Accusé : Il s'agit d'une personne qui a été identifiée par la police comme étant un contrevenant relativement à une affaire et contre laquelle une accusation peut être portée. Cette définition exclut les suspects.

Admissions : Un indice de l'utilisation des établissements de correction. Les admissions représentent le nombre de personnes qui arrivent dans un établissement de correction au cours d'une période donnée. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises :

la durée de la peine/décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes : On entend par adultes, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Par opposition aux jeunes, ce groupe de personnes est visé par la justice pour adultes.

Affaires déclarées : Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire «déclarée». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires «déclarées» comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires relatives à des crimes contre les biens : Ces affaires ont trait à des actes illégaux commis avec l'intention de s'approprier un bien, mais sans violence ou menace de violence à l'endroit d'une personne. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont des exemples de crimes contre les biens.

Affaires relatives à des crimes de violence : Ces affaires impliquent des infractions qui peuvent causer des blessures physiques à une personne. Elles comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, le vol qualifié et l'enlèvement. Les affaires d'infraction aux règlements de la circulation qui ont causé la mort ou des lésions corporelles sont comprises dans les affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le *Code criminel* : Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Affaires relatives aux drogues : Ces affaires ont trait aux infractions à la *Loi sur les aliments et drogues* et à la *Loi sur les stupéfiants*. Ces infractions comprennent la possession, le trafic, l'importation ou la culture de diverses drogues illicites, contrôlées et d'usage restreint.

Affaires liées à des infractions à d'autres lois fédérales : Ces affaires concernent les infractions prévues par toutes les autres lois fédérales. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la faillite*.

Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel* : Ces affaires concernent notamment la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur et le délit de fuite. Celles qui se rapportent à la conduite avec facultés affaiblies représentent plus de la moitié des affaires de cette catégorie.

Affaires relatives à des crimes de violence : Dans le contexte des données recueillies au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, ces affaires impliquent des infractions qui peuvent causer des blessures physiques à une personne. Elles comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les diverses formes d'agression sexuelle et non sexuelle, le vol qualifié et l'enlèvement. Les affaires d'infraction aux règlements de la circulation qui ont causé la mort ou des lésions corporelles sont comprises dans les affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation prévues par le *Code criminel*.

Arrêt de la procédure : Un arrêt demandé par la Couronne au cours d'une procédure judiciaire, pendant lequel la Couronne ne prendra pas d'autres mesures tant qu'un événement quelconque ne se sera pas produit. L'arrêt peut être temporaire ou permanent. Il a pour effet de suspendre la procédure plutôt que d'y mettre fin complètement.

Audience (Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes) : Une audience désigne une séance du tribunal enregistrée selon le genre de comparution en justice d'un accusé faisant l'objet d'une ou plusieurs accusations présentées pour la première fois devant un tribunal à la même date.

Classé par mise en accusation : Lorsqu'une enquête policière mène à l'identification d'au moins un suspect, une «dénonciation» est faite contre cette personne (c'est-à-dire que le suspect est alors officiellement accusé d'au moins une infraction). D'un point de vue statistique, le fait qu'il y ait dénonciation signifie qu'au moins une affaire réelle peut être «classée par mise en accusation», et ce, même si la police n'a pas appréhendé l'accusé, pourvu que cette personne ait été identifiée et que la police possède des preuves suffisantes pour porter une accusation.

Cause (Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes) : Une cause désigne un adulte ou une personne morale contre qui une ou plusieurs accusations ont été présentées pour la première fois devant un tribunal à la même date. Les accusations sont appariées à une cause selon le greffe, l'identificateur de l'accusé et la date de la première audience.

Comptes moyens : Un indice d'utilisation des établissements de correction. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de correction. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné).

Condamnation avec sursis : Lorsqu'un accusé plaide coupable ou est reconnu coupable d'une infraction, autre qu'une infraction assortie d'une peine minimale ou punissable de 14 ans de prison ou d'emprisonnement à perpétuité, le tribunal peut surseoir au prononcé de la sentence et ordonner que le contrevenant soit mis en liberté conformément aux conditions prescrites dans une ordonnance de probation. Si le

contrevenant enfreint ces conditions, cette option permet au tribunal d'imposer par la suite toute peine qu'il aurait pu imposer s'il n'avait pas sursis au prononcé de la sentence.

Décision la plus importante (Enquête sur les tribunaux de la jeunesse) : Décision la plus sévère rendue à l'égard d'une personne ou d'une cause. La sévérité de la décision est déterminée par les conséquences qu'elle entraîne pour l'adolescent. Les décisions sont classées par ordre décroissant de sévérité : garde en milieu fermé; détention pour traitement; garde en milieu ouvert; probation; amende; indemnisation; remboursement de l'acquéreur; indemnisation en nature; ordonnance de service communautaire; restitution; interdiction, saisie ou confiscation; autres décisions; libération inconditionnelle. Si l'on compte une combinaison de décisions d'égale importance prévoyant le versement d'une amende, une indemnisation ou le remboursement de l'acquéreur, on doit choisir comme décision la plus importante celle à laquelle est associé le versement de la somme la plus élevée. Dans le cas où plus d'une décision comportant la garde est rendue, on choisit comme décision la plus importante celle à laquelle est associée la peine la plus longue. La même situation se produit dans le cas des ordonnances de probation.

Décision la plus sévère : Une règle qui s'applique lorsqu'une cause comporte plus d'une accusation. Voici la liste des décisions pouvant être rendues, classées par ordre décroissant de sévérité: déclaration de culpabilité de l'infraction imputée ou d'une infraction moins grave ou incluse; autres (acquiescement pour cause d'aliénation mentale, désistement à l'extérieur de la province/territoire ou dans la province/territoire, autres); arrêt des procédures; acquiescement, retrait, rejet, libération à l'audience préliminaire; inconnue.

Dollars constants : Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Établissement de correction fédéral : Les établissements de correction pour contrevenants adultes dirigés par le Service correctionnel du Canada (SCC) qui fait partie du ministère fédéral du Solliciteur général. Les contrevenants qui sont condamnés à une peine globale d'emprisonnement de deux ans ou plus sont la responsabilité du SCC et sont logés dans des établissements de correction fédéraux. Les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans des établissements provinciaux pour leur permettre d'exercer leur droit d'appel (ce qui prend normalement 30 jours). Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel sont ensuite transférés à un établissement de correction fédéral (pénitencier).

Établissement de correction provincial/territorial : Établissements de correction qui sont dirigés par les services correctionnels provinciaux ou territoriaux. Les peines inférieures à deux ans sont la responsabilité exclusive des services correctionnels provinciaux/territoriaux, et les contrevenants sont logés dans des établissements correctionnels provinciaux. Les contrevenants fédéraux condamnés à deux ans ou plus sont d'abord admis dans des établissements correctionnels provinciaux/territoriaux,

pour leur permettre d'exercer leur droit d'appel (ce qui prend normalement 30 jours). Les contrevenants condamnés au niveau fédéral qui renoncent à leur droit d'appel sont ensuite transférés à un établissement correctionnel fédéral (pénitencier).

Garde en milieu fermé : Les établissements de détention pour jeunes contrevenants peuvent être désignés comme étant «un milieu ouvert» ou «un milieu fermé». Les milieux fermés sont souvent appelés des centres de détention pour jeunes, les installations sont sécuritaires, et les déplacements des jeunes contrevenants sont surveillés de très près.

Garde en milieu ouvert : Les établissements de détention pour jeunes contrevenants peuvent être désignés comme étant «un milieu ouvert» ou «un milieu fermé». Dans un milieu ouvert, on surveille de près les actes ainsi que les allées et venues des jeunes contrevenants, mais ceux-ci sont autorisés à quitter l'établissement pour diverses raisons, par exemple pour fréquenter l'école. Les foyers de groupes sont des exemples de milieux ouverts.

Homicide : Les affaires d'homicide comprennent les meurtres au premier et au deuxième degré, l'homicide involontaire et l'infanticide.

Infractions au Code criminel : L'ensemble des infractions avec violence, des infractions contre les biens et d'autres infractions au Code criminel (p. ex., incendie criminel, prostitution, méfaits).

Jeunes : Dans la présente publication, «jeunes» s'entend des personnes âgées de 12 à 17 ans inclusivement. Cette définition correspond au groupe d'âge des personnes visées par la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC). Les taux des jeunes accusés sont ici exprimés uniquement par rapport à la population de jeunes âgés de 12 à 17 ans inclusivement. Le nombre d'infractions à la LJC rapportées à la police est compris dans la catégorie «Infractions à d'autres lois fédérales».

Jugement le plus important (Enquête sur les tribunaux de la jeunesse) : Jugement le plus sévère rendu à l'égard d'une personne ou d'une cause. On trouve ci-après la liste des jugements classés par ordre décroissant de sévérité: renvoi à une cour pour adultes; verdict de culpabilité; autre (incapable de subir un procès); suspension de la procédure, retrait des accusations ou transfert à un autre secteur de compétence; verdict de non-culpabilité ou rejet des accusations.

Libération sous condition : La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de mise en liberté comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) : La LJC est entrée en vigueur en 1984, remplaçant la *Loi sur les jeunes délinquants* (LJD). Aux termes de la LJC, l'âge minimum de responsabilité pénale est passé à 12 ans. Toutefois, ce n'est qu'en 1985

que toutes les provinces et les territoires ont adopté l'âge maximal de 17 ans (c.-à-d. jusqu'au 18^e anniversaire de naissance).

Médiane : Désigne la valeur moyenne d'un ensemble de données classées par ordre de magnitude.

Méfait - Loi C-18 : Le projet de loi C-18 a permis la refonte des articles du *Code criminel* relatifs aux méfaits. Avant 1986, les catégories de méfaits se répartissaient selon que la cible du délit était de nature publique ou privée. Depuis la refonte, les méfaits sont répartis selon la valeur des dommages matériels, soit ceux de 1 000 \$ et moins et ceux de plus de 1 000 \$.

Peine la plus sévère (Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes) : La règle qui s'applique lorsque plus d'une peine est prononcée pour une accusation ou la condamnation la plus sévère dans une cause. Voici la liste des peines pouvant être infligées, classées par ordre décroissant de sévérité: incarcération; probation; amende; restitution/indemnisation; autres (libération conditionnelle, condamnation avec sursis, paiement des frais de dépense, suspension du permis de conduire).

Personnes accusées : Le fichier du programme Déclaration uniforme de la criminalité permet également de déterminer le nombre de personnes accusées relativement aux affaires classées. Pour ces affaires, les données recueillies portent sur le nombre de jeunes accusés (garçons et filles). La catégorie «personnes accusées» se rapporte au nombre de personnes contre lesquelles des accusations ont été portées ou recommandées par la police et non le nombre d'accusations qui ont été portées ou recommandées contre ces personnes.

Probation : Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Programmes de rechange : Programmes destinés aux jeunes auxquels une infraction est imputée. Ces mesures de rechange ne sont pas la responsabilité des services policiers mais plutôt des programmes spécifiques mis sur pied en accord avec la section de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. À la limite, les jeunes qui bénéficient de ces programmes pourraient ne pas être accusés par la police. L'existence de ces programmes constitue un facteur parmi tant d'autres susceptibles d'influer sur la non-concordance entre les données de la déclaration uniforme de la criminalité et le nombre de causes soumises aux tribunaux de la jeunesse.

Région métropolitaine de recensement (RMR) : Un noyau urbanisé comptant au moins 100 000 habitants.

Renvoi sous garde : Normalement, une personne est renvoyée sous garde en attendant qu'elle puisse être mise en liberté provisoire par voie judiciaire, ou pour garantir que l'accusé comparaitra en cour, ou pour protéger la société contre l'accusé.

Restitution/indemnisation : Le fait de dédommager la victime de tout dommage, perte ou blessure, au moyen d'un paiement monétaire ou de la fourniture de services particuliers.

Taux de criminalité : L'ensemble des infractions au *Code criminel* signalées par la police, à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation. Sauf indication contraire, tous les taux de criminalité sont établis pour 100 000 habitants.

Taux pour 100 000 habitants : On entend par taux pour 100 000 habitants le nombre total d'affaires divisé par la population totale du Canada et multiplié par 100 000. Ce taux exprime le risque relatif des Canadiens d'être la cible d'un acte criminel.

Temps écoulé entre la première audience et la prise de décision (Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes) : Le temps nécessaire pour rendre une décision concernant toutes les accusations dans une cause.